



Communiqué de presse N° 17/287
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
Le 17 juillet 2017

Fonds monétaire international
Washington, D.C. 20431 USA

Le Conseil d'administration du FMI achève la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC en faveur de la République centrafricaine et approuve un décaissement de 16,3 millions de dollars ainsi qu'une augmentation de 15,5 millions de dollars

- L'achèvement de la revue ouvre la voie à un décaissement de 16,3 millions de dollars.
- La mise en œuvre rapide du programme d'investissement du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix permettra de dynamiser les perspectives économiques.
- Le maintien et l'intensification des efforts destinés à mobiliser les recettes intérieures et à améliorer la transparence budgétaire permettront de dégager une marge de manœuvre pour accroître les dépenses sociales et les dépenses d'équipement.

Le 17 juillet 2017, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la deuxième revue de l'accord conclu avec la République centrafricaine au titre de la facilité élargie de crédit (FEC)¹. L'achèvement de la revue ouvre la voie à un décaissement de 11,70 millions de DTS (environ 16,3 millions de dollars), qui porte le montant total décaissé au titre de l'accord à 36,75 millions de DTS (environ 51,2 millions de dollars).

Le Conseil d'administration a également approuvé une demande d'augmentation du niveau d'accès au titre de l'accord FEC d'un montant de 11,14 millions de DTS (environ 15,5 millions de dollars), à décaisser une fois la troisième revue achevée. L'augmentation, qui vise à répondre à des besoins additionnels de balance des paiements liés à l'accélération de l'apurement des arriérés envers les petites et moyennes entreprises fournisseurs de l'État, devrait contribuer à la cohésion sociale et à la croissance économique.

¹ La FEC est un mécanisme de prêt qui apporte un accompagnement soutenu à moyen ou à long terme sous la forme d'un programme dans le cas de problèmes persistants de balance des paiements. Pour plus de détails sur l'accord en faveur de la République centrafricaine : www.imf.org/external/country/CAF.

L'accord au titre de la FEC en faveur de la République centrafricaine a été approuvé par le Conseil d'administration le 20 juillet 2016 (voir communiqué de presse N° 16/352) pour un montant de 83,55 millions de DTS (environ 116,5 millions de dollars et 75 % de la quote-part de la République centrafricaine au FMI). L'augmentation du niveau d'accès porte le financement total approuvé à 94,69 millions de DTS (environ 132 millions de dollars et 85 % de la quote-part).

À l'issue des délibérations du Conseil d'administration, M. Mitsuhiro Furusawa, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante:

« Les résultats enregistrés dans le cadre du programme appuyé par la FEC ont été satisfaisants en dépit d'une situation sécuritaire difficile. En plus des efforts engagés pour promouvoir le dialogue et la réconciliation nationale, la mise en œuvre soutenue du programme est essentielle afin de dégager la marge de manœuvre budgétaire requise pour les dépenses de développement, d'améliorer le climat des affaires et de promouvoir une croissance plus forte et plus inclusive.

Les autorités ont adopté des mesures pour rationaliser la parafiscalité, accroître la transparence budgétaire et faire face aux déficits de recettes. À l'avenir, la stratégie budgétaire va rester ancrée sur l'objectif de solde intérieur primaire. Le maintien et l'intensification des efforts destinés à mobiliser les recettes intérieures—notamment les recettes douanières—et à accroître la transparence budgétaire permettront de dégager une marge de manœuvre pour accroître les dépenses sociales et les dépenses d'équipement.

Les autorités devraient donner suite aux progrès réalisés dans la gestion des finances publiques, notamment en assurant la publication régulière de rapports d'exécution budgétaire, en consolidant le compte unique du Trésor et en limitant le recours aux procédures exceptionnelles de dépenses. La réduction des arriérés de paiement intérieurs envers les petites et moyennes entreprises contribuera à accompagner la croissance et à rétablir la crédibilité de l'État et, partant, à promouvoir la cohésion sociale.

La mise en œuvre rapide du programme d'investissement du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix permettra de dynamiser les perspectives économiques. Compte tenu du risque élevé de surendettement, il est essentiel que le pays continue de faire appel aux dons tout en limitant les emprunts, même à des conditions fortement concessionnelles. L'assistance disponible doit être efficacement déployée vers les projets prioritaires afin d'accélérer la croissance économique, de créer des emplois et de réduire la pauvreté.

La réussite du programme de la République centrafricaine sera également tributaire de la mise en œuvre de politiques d'accompagnement et de réformes par les institutions régionales ».



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Le 29 juin 2017

DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDE D'AUGMENTATION DU NIVEAU D'ACCÈS

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Rappel des faits : L'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), d'un montant de 83,55 millions de DTS (75 % de la quote-part), a été approuvé le 20 juillet 2016. Il prévoit d'accorder un soutien de balance des paiements au programme de réformes des autorités visant à rétablir la stabilité macroéconomique, à stimuler la croissance et la création d'emplois, à réduire la pauvreté et à renforcer la résilience face aux fragilités existantes. La première revue a été achevée le 21 décembre 2016 et a donné lieu à des décaissements de 25,05 millions de DTS (22,5 % de la quote-part).

Contexte : La sécurité s'est dégradée dans de nombreuses régions du pays, ce qui s'est traduit par des centaines de victimes et de personnes déplacées. Si tous les groupes armés participent officiellement au processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement, les progrès sur le terrain demeurent infimes. La croissance, dont les projections restent inchangées, est tirée par l'activité forestière et l'agriculture et, d'après les projections, le taux d'inflation moyen diminuera.

Défis stratégiques : Les principaux défis à relever sont de renforcer le dialogue et de définir une réforme de grande ampleur et inclusive du secteur de la sécurité, de rétablir et poursuivre le puissant mouvement de réforme amorcé avec l'accord au titre de la FEC, de s'attaquer aux déficits de recettes et de créer un espace budgétaire permettant d'assurer la prestation des services sociaux et de réaliser des projets d'infrastructures cruciaux, tout en préservant la viabilité de la dette.

Programme : Son exécution était dans l'ensemble satisfaisante fin 2016, malgré la situation sécuritaire difficile. Tous les critères de réalisation quantitatifs avaient été atteints, alors que deux repères structurels n'avaient pas été observés. Les autorités ont adopté des mesures vigoureuses pour s'attaquer aux déficits des recettes douanières observés pendant le premier trimestre 2017 et pour renforcer la transparence budgétaire. Les trois mesures préalables à la deuxième revue ont toutes été appliquées.

Pour combler les besoins supplémentaires de balance des paiements liés à l'apurement accéléré des arriérés envers les petites et moyennes entreprises, fournisseurs de l'État, (ce qui permettrait de renforcer la cohésion sociale et de soutenir la croissance), les autorités sollicitent une augmentation de 11,14 millions de DTS (10 % de la quote-part) de l'accès aux ressources du FMI, à décaisser après l'achèvement de la troisième revue de l'accord FEC.

Les services du FMI se déclarent en faveur de l'achèvement de la deuxième revue de l'accord FEC et appuient la demande d'augmentation de l'accès. L'accord demeure essentiel pour catalyser l'aide des bailleurs de fonds afin de s'attaquer aux besoins de balance des paiements de la RCA. L'achèvement de la deuxième revue permettra de décaisser un montant équivalent à 11,7 millions de DTS. Les services du FMI recommandent en outre d'achever la revue des assurances de financement.

13 Approuvé par
**Michael Atingi Ego (AFR) et
 Zuzana Murgasova (SPR)**

Les entretiens se sont déroulés à Bangui (du 24 mars au 4 avril et du 26 mai au 2 juin) et à Washington (du 19 au 21 avril). La mission du FMI était composée de M. Jahjah (chef de mission), de M^{me} Shi et de M. Keller, de M. Stenzel et de M. Tarawalie (tous du département Afrique (AFR)), ainsi que de M. Benon (représentant résident) et M. Zoungarani (économiste local). Les services du FMI ont rencontré le président de la République, M. Touadéra, le Premier ministre, M. Sarandji, le ministre des Finances et du Budget, M. Dondra, et le ministre de l'Économie, de la Planification et de la Coopération internationale, M. Moloua, ainsi que d'autres ministres, des membres du Parlement, le directeur national de la BEAC, de hauts fonctionnaires du ministère des Finances et de la BEAC et des représentants du monde diplomatique, de la société civile et du secteur privé. Des représentants de la Banque africaine de développement (BAD), de la Banque mondiale, de l'Union européenne et de la France ont participé aux réunions. M. Kibassim (conseiller, bureau de l'administrateur) a pris part aux entretiens à Bangui et à Washington.

TABLE DES MATIÈRES

GÉNÉRALITÉS, ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES	5
RÉSULTATS DU PROGRAMME	6
ENTRETIENS	7
A. Perspectives et risques	7
B. Perspectives budgétaires pour 2017	9
C. Créer un nouveau dynamisme en améliorant la gestion des finances publiques	9
D. Amélioration du contrôle financier	15
ASSISTANCE TECHNIQUE ET CADRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	16
MODALITÉS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME	16
ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI	18
ENCADRÉS	
1. Risques du scénario de faible croissance et réaction des autorités	8

2. La RCA et la stratégie régionale de la CEMAC _____	13
---	----

GRAPHIQUES

1. Résultats et perspectives macroéconomiques, 2010–19 _____	20
--	----

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–22 _____	21
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2014–22 (milliards de FCFA) _____	22
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2014–22 (en % du PIB) _____	23
4. Situation monétaire, 2014–22 _____	24
5. Balance des paiements, 2014–22 _____	25
6. Plan de gestion de la trésorerie, 2017 _____	26
7. Décaissements d'aide extérieure en 2016 et engagements pour 2017 et 2018 _____	27
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2017–26 _____	28
9. Indicateurs de solidité financière, décembre 2010–mars 2017 _____	29
10. Calendrier des décaissements, 2016–19 _____	30
11. Matrice d'évaluation des risques (MER) _____	31

ANNEXE

I. CADRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS : STRATÉGIE _____	32
---	----

APPENDICE

I. Lettre d'intention _____	37
II. Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières pour 2017, mise à jour _____	39
III. Pièce jointe II. Protocole d'accord technique, 2017 _____	54

GÉNÉRALITÉS, ÉVOLUTIONS RÉCENTES ET PERSPECTIVES

1. **La sécurité s'est dégradée dans plusieurs régions du pays, tout en restant stable à Bangui.** Une série de provocations brutales à l'égard des civils et des forces des Nations unies a rappelé la crise de 2013. Les attentats contre les civils et les confrontations violentes se sont traduites par des pertes de vie, des destructions localisées et davantage de personnes déplacées dans le pays, à une échelle qui n'avait pas été observée depuis de nombreuses années. Les 14 groupes armés ont tous participé à la dernière réunion consultative du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR), l'objectif étant d'accélérer la réconciliation ; cependant, les progrès sur le terrain sont infimes. Les autorités procèdent actuellement au recrutement et à la formation de 500 policiers et gendarmes, ainsi qu'au déploiement de forces de gendarmerie dans les zones de combat.
2. **Un tribunal pénal spécial, dont la mission est de compléter les travaux du Tribunal pénal international, est opérationnel depuis peu.** Il a été créé en 2015 pour juger les graves violations des droits de l'homme commises en République centrafricaine (RCA) depuis 2003. La nomination d'un procureur spécial le 26 mai est une étape importante dans la lutte contre l'impunité endémique qui règne dans le pays.
3. **La situation économique n'a guère changé depuis la première revue.** Les risques sécuritaires ont perturbé le commerce, l'agriculture et les industries extractives pendant le dernier trimestre 2016, ramenant la croissance pour l'année à 4,5 %, soit au-dessous du taux initialement prévu dans le programme. La production et les exportations officielles de diamants sont restées faibles, y compris dans les zones où l'embargo du processus de Kimberly a déjà été levé. Toutefois, certains secteurs (coton, café, activité forestière notamment) ont rebondi. L'inflation est estimée à 4,6 % en 2016, soit légèrement en-deçà des anticipations (graphique 1).
4. **Les recettes intérieures, celles des douanes en particulier, ont été nettement inférieures à l'objectif fixé pour les quatre premiers mois de 2017.** Le déficit total des recettes douanières a été de 5 milliards de FCFA (0,5 % du PIB), à cause principalement d'une sous-évaluation généralisée des importations. La sous-utilisation de SYDONIA, les fragilités administratives et l'application de tarifs douaniers qui n'étaient pas pleinement alignés sur le tarif extérieur commun de la CEMAC ont également contribué à ce mauvais résultat. Cependant, le solde primaire intérieur a cadré avec l'objectif du programme, les économies réalisées au titre des dépenses primaires hors salaires (4,7 milliards de FCFA) ayant compensé le déficit de recettes. Les autorités ont réduit les arriérés intérieurs au titre des retraites et envers les fournisseurs de l'État de 4,1 milliards de FCFA (montant plus élevé que celui prévu au programme).
5. **Le déficit courant de 2016 est estimé à 9,1 % du PIB, soit un chiffre pour ainsi dire inchangé par rapport à 2015,** qui s'explique par une amélioration des termes de l'échange, une baisse des dépenses d'investissement et une légère augmentation des exportations de produits

forestiers, de coton et de café. À la fin de 2016, la dette extérieure publique était de 185,1 milliards de FCFA (17,7 % du PIB).

RÉSULTATS DU PROGRAMME

6. **Fin 2016, l'exécution du programme était dans l'ensemble satisfaisante.** Les critères de réalisation quantitatifs continus et ceux fixés pour la fin décembre avaient été respectés. Les recettes intérieures avaient atteint l'objectif prévu. À cause d'un retard dans le décaissement de l'aide budgétaire extérieure, les autorités ont dû affronter une crise de liquidité et comprimer les dépenses au titre des biens et services, des transferts et des investissements et ont par ailleurs manqué de peu l'objectif indicatif sur les dépenses sociales. Par conséquent, le déficit primaire intérieur s'est établi à 1,1 % du PIB en 2016, soit un taux inférieur à celui indiqué dans le programme. Comme l'ont signalé les services du FMI dans leur rapport sur la première revue, les autorités ont accumulé pendant le dernier trimestre 2016 des arriérés de paiements extérieurs¹ qui ont depuis lors été apurés ou font actuellement l'objet d'un examen à des fins d'annulation de dette (tableau 1 du **MPEF**).

7. **Tous les objectifs indicatifs fixés pour la fin mars 2017 ont été atteints, exception faite de ceux sur les recettes fiscales et le financement public intérieur.** Les dépenses de trésorerie ont été très inférieures aux projections, ce qui limite le déficit primaire intérieur à 0,1 % du PIB, soit un taux nettement en deçà de l'objectif du programme, malgré le déficit de recettes. Le financement public intérieur a dépassé le montant inscrit au programme afin de financer l'apurement d'arriérés supplémentaires. Les autorités ont en outre renforcé leurs engagements en matière de dépenses sociales, qui ont atteint 3,3 milliards de FCFA, soit un chiffre dépassant l'objectif indicatif de 1,5 milliard de FCFA (tableau 1 du **MPEF**).

8. **La réalisation de deux repères structurels a pris du retard.** Celui sur la fermeture des comptes publics non liés à des bailleurs de fonds, prévu pour la fin mars 2017, n'a pas été observé et est en cours d'exécution. Le rapatriement des diplomates dont la mission est terminée a été retardé et nombre d'entre eux ont continué de recevoir leurs indemnités d'expatriation jusqu'en avril 2017 ; cependant, ces paiements sont maintenant éliminés (**mesure préalable**). Deux repères structurels ont été achevés à temps : (i) limiter les exonérations uniquement à celles prévues par la loi et geler toute nouvelle exonération d'ici à la fin décembre 2016 et (ii) lancer les audits de la dette sociale, de celle envers les fournisseurs et de la dette croisée d'ici à la fin février 2017 (tableau 2 du **MPEF**).

¹ Lors de la conclusion de la première revue, il a été signalé que la RCA n'avait pas observé le critère de réalisation sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs en accusant de nouveaux arriérés de 1,6 milliard de FCFA pendant la période comprise entre l'approbation de l'accord FEC et l'achèvement de la première revue. Le conseil d'administration a accordé une dérogation pour l'inexécution de ce critère. À cause d'une erreur, l'écart effectif par rapport au critère était inférieur de 0,5 milliard de FCFA à celui indiqué au Conseil en décembre 2016. La RCA n'a pas accumulé d'arriérés extérieurs depuis l'achèvement de la première revue.

ENTRETIENS

A. Perspectives et risques

9. **En 2017, la croissance ne devrait se redresser que légèrement, du fait de l'évolution récente de la situation sécuritaire et de retards dans l'exécution du programme d'investissement.**

Selon les prévisions, la croissance du PIB réel atteindra 4,7 % au lieu des 5 % dont faisaient état les projections en décembre 2016. Toujours selon les projections, le taux d'inflation moyen tombera à 3,8 % grâce à une augmentation de l'offre alimentaire.

10. **Les perspectives à moyen terme se fondent sur l'hypothèse d'une amélioration de la sécurité et d'une augmentation de l'investissement public, ainsi que de la production minière et agricole.**

Selon les projections, la croissance du PIB sera en moyenne de 5,3 % sur la période 2018–20. Elle sera principalement tirée par un rebond dans les secteurs suivants : agriculture, élevage, commerce, activité forestière et mines. L'exécution du programme d'infrastructure des autorités dans les domaines de l'eau et de l'électricité, élaboré dans le cadre du Plan de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA), pourrait porter la croissance à des niveaux encore plus élevés. L'inflation annuelle devrait tomber à 3 % d'ici à 2019, grâce à la normalisation anticipée de l'agriculture de subsistance et de l'investissement dans les infrastructures routières et de transport. D'après les projections, le déficit courant, hors dons, diminuera progressivement pour s'établir à moins de 10 % du PIB. Comme cela a été souligné dans l'évaluation du secteur extérieur de l'an dernier¹, la position extérieure de la RCA demeure vulnérable. Le taux de change effectif réel s'est sensiblement apprécié pendant la crise et les indicateurs de compétitivité hors prix sont faibles. Les perspectives à moyen terme de la balance des paiements ont été révisées, des estimations plus prudentes et plus faibles pour les exportations de diamants et une hausse des importations de pétrole (imputable à une meilleure base en 2016 et des cours plus élevés) contribuant à une baisse des réserves. Cependant, l'ajustement progressif des finances publiques, une mobilisation plus forte des recettes intérieures, la poursuite de l'aide extérieure, la consolidation de la paix et les efforts déployés pour développer la base des exportations sont autant de facteurs qui devraient normalement permettre de renforcer la position extérieure à moyen et à long terme, aussi le solde global devrait-il redevenir excédentaire à compter de 2019.

11. **L'exécution du RCPCA est en cours.** Lors de la conférence des bailleurs de fonds de Bruxelles en novembre 2016, les partenaires économiques et financiers se sont engagés à soutenir le plan national de développement à hauteur de 2,2 milliards de dollars. Le secrétariat qui est chargé de surveiller et de coordonner le programme d'investissement est opérationnel depuis mai 2017. Sa principale priorité est de convertir le RCPCA en projets d'investissement jugés prioritaires et bien ciblés (paragraphes 9 et 10 du **MPEF**). Les autorités prévoient de réviser le cadre juridique des partenariats public-privé et consulteront les partenaires du développement pour prendre des mesures rigoureuses afin de limiter les risques budgétaires qui y sont associés (paragraphe 13 du **MPEF**).

¹ Rapport du FMI n° 16/269.

12. **De sérieux risques, imputables aux incertitudes intérieures, ainsi qu'au climat économique régional et mondial, pèsent sur les perspectives à moyen terme** (tableau 11). Sur le front intérieur, l'absence de progrès ces derniers mois dans la mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité pourrait freiner sensiblement la croissance, accélérer l'inflation et ralentir la mobilisation des recettes. Le manque de volonté politique et les faibles moyens disponibles pour s'attaquer au très bas niveau de mobilisation des ressources intérieures et de transparence dans l'exécution de la loi de finances pourraient compromettre la stratégie de développement des autorités et limiter la croissance. Sur le plan extérieur, un environnement mondial incertain pourrait réduire la collaboration régionale et internationale, ce qui aurait des retombées négatives sur le commerce, les flux de capitaux et de main-d'œuvre et la croissance et, en conséquence, ferait baisser les cours des produits de base (coton, produits forestiers et miniers) et freinerait l'investissement dans ces secteurs. D'éventuels retards dans l'octroi de l'aide budgétaire extérieure et des dons projets pourraient compliquer l'application du programme. La crise régionale de balance des paiements et les importants efforts collectifs d'ajustement budgétaire anticipés pourraient avoir des effets de contagion. Au cas où les hypothèses de croissance viendraient à décevoir, les autorités sont déterminées à adopter certaines mesures d'urgence qui pourraient être activées pour poursuivre maintenir du programme budgétaire (encadré 1).

Encadré 1. Risques du scénario de faible croissance et réaction des autorités

Les services du FMI et les autorités ont examiné le scénario d'une faible croissance prolongée et se sont entendus sur les éventuelles mesures à prendre pour atteindre les objectifs du programme. Sous l'effet conjugué d'une situation sécuritaire constamment instable et de la lenteur des réformes dans ce domaine, ainsi que du faible redressement de l'activité agricole, minière et forestière, la croissance pourrait ralentir, l'inflation s'accroître, les recettes intérieures diminuer et le déficit primaire intérieur augmenter. Dans un tel contexte, les autorités sont déterminées à assurer l'ancrage budgétaire du programme en prenant diverses mesures d'ajustement supplémentaires, y compris une réduction des dépenses courantes non prioritaires (5 à 15 milliards de FCFA par an) et des dépenses en capital financées sur ressources intérieures (5 à 10 milliards de FCFA par an), et en adoptant une stratégie d'apurement des arriérés moins ambitieuse (5 à 10 milliards de FCFA par an).

		2017	2018	2019	2020
Croissance du PIB réel	Référence	4.7	5.0	5.2	5.5
	Faible croissance	3.5	2.0	2.0	2.0
Recettes intérieures (pourcentage du PIB)	Référence	8.8	9.4	9.9	10.8
	Faible croissance	8.5	8.5	8.5	8.5
Solde primaire intérieur (percent of GDP)	Référence	-1.9	-1.5	-0.9	-0.2
	Faible croissance (pas d'ajustem	-2.3	-2.5	-2.6	-3.1
Écart de financement (Milliards de FCFA)	Référence	66.3	57.4	47.8	36.4
	Faible croissance (pas d'ajustem	71.0	78.6	75.4	60.0
Mesures d'ajustement potentielles					
	Baisse des dépenses primaires	4.7	10.0	11.0	15.0
	Dépenses d'investissement		5.0	5.0	10.0
	Apurement des arriérés intérieurs		7.0	10.0	5.0

Source: Calculs des services du FMI

B. Perspectives budgétaires pour 2017

13. **La loi de finances pour 2017 s'inscrit dans la suite logique du programme**, dont l'objectif de solde primaire intérieur demeure le point d'ancrage. La stratégie budgétaire vise à mieux couvrir les dépenses primaires par des ressources intérieures et à mieux maîtriser la masse salariale, tout en augmentant les dépenses visant à réduire la pauvreté. Les objectifs fixés pour les recettes intérieures (environ 8,8 % du PIB), les dépenses primaires courantes (9,6 % du PIB) et les dépenses en capital financées sur ressources intérieures (1,2 % du PIB) cadrent avec l'objectif de déficit primaire intérieur de 1,9 % du PIB (paragraphe 14 du **MPEF**).

C. Créer un nouveau dynamisme en améliorant la gestion des finances publiques

Renforcement de la mobilisation des recettes

14. **Les autorités sont convenues de prendre des mesures supplémentaires (portant sur un montant de 5,6 milliards de FCFA) pour atteindre l'objectif prévu en matière de recettes intérieures pour 2017 (tableau 1)**. Afin de combler le manque à gagner, elles prennent actuellement les mesures suivantes : (i) application de la valeur minimale des importations de biens établie par la société d'inspection avant expédition et (ii) audits de l'évaluation des importations depuis janvier 2016 et paiement rétroactif par les importateurs des sous-évaluations (nouveau repère structurel proposé pour la fin septembre 2017). En outre, elles sont résolues à engager les actions suivantes : (i) simplifier le partage de l'information entre les douanes et le Trésor afin de limiter les écarts entre les recettes qu'elles déclarent et qu'il enregistre, (ii) renforcer les contrôles sur les exonérations pour s'assurer que le volume et la qualité des marchandises exonérées sont ceux indiqués dans les demandes d'exonération et que tous les abus et fraudes sont pris en compte, (iii) sécuriser les opérations de douane et de transit entre le port de Douala et le bureau de destination, y compris le déploiement complet de SYDONIA au poste frontière de Beloko (nouveau repère structurel proposé pour la fin de décembre 2017), (iv) recoupement systématique des déclarations douanières et fiscales, (v) traiter toutes les transactions douanières dans l'application SYDONIA et (vi) publier sans délai le décret ministériel portant clarification des attributions de la cellule des douanes chargée des systèmes informatiques en ce qui concerne l'utilisation du système SYDONIA. En outre, les autorités emploieront le mécanisme de paiement différé de la TVA pour les importations destinées à de grands projets d'investissement et pour les exportations afin d'éviter l'accumulation de crédits de TVA. Elles avaient pris l'initiative en 2016 de sous-traiter intégralement les opérations de douane à une société privée, ce qui ne s'inscrivait pas dans l'esprit du programme et risquait d'alourdir sensiblement les opérations du secteur privé tout en compromettant la mobilisation des recettes, mais elles ont informé les services du FMI qu'elles avaient annulé ce contrat (**mesure préalable**) (paragraphe 17 et 18 du **MPEF**).

Tableau 1. République centrafricaine : rendement selon les projections des mesures correctives prises dans le domaine des douanes, 2017
(en milliards de FCFA)

Mesure	Rendement
Total	5.6
Appliquer une valeur minimale aux importations de marchandises, telle que déterminée par l'entreprise d'inspection avant embarquement	0.8
Réaliser des audits de la valeur des importations depuis janvier 2016 et des paiements rétroactifs pour toute sous-estimation faite par les importateurs	1.7
Corriger dans SYDONIA des entrées erronées du tarif extérieur commun de la CEMAC et des taux réduits de TVA	0.1
Accroître le nombre de convois entre Beloko et Bangui	0.4
Recouvrer les créances douanières	0.4
Introduire de nouvelles procédures de paiement anticipé au guichet unique de Douala	0.4
Relever la TVA et l'impôt sur le revenu des personnes physiques	0.8
Poursuivre les activités de recouvrement	1.0

Sources: autorités centrafricaines

15. **Les autorités ont poursuivi avec un certain succès l'application de leurs réformes en matière d'administration fiscale.** Depuis novembre 2016, elles ont accéléré l'identification des grandes et moyennes entreprises défaillantes en matière de TVA, lancé une campagne de recouvrement forcé des arriérés fiscaux et intensifié le contrôle des paiements relatifs aux importations non réglées. Il a été mis fin le 1^{er} mars 2017 à la pratique qui, pendant les deux premiers mois de l'année, permettait aux importateurs de pétrole et à l'État de compenser les crédits de TVA par d'autres taxes. Les structures étatiques sont désormais tenues de budgétiser et de régler leur consommation de pétrole (paragraphe 18 du **MPEF**).

16. **La rationalisation des nombreuses taxes parafiscales et des prélèvements excessifs est en cours afin d'éliminer les taxes injustifiées et de mobiliser des recettes au compte unique du Trésor.** Une mission d'AT en politique fiscale de janvier 2017 a recommandé de simplifier le système fiscal et de rationaliser la parafiscalité. Les autorités font actuellement le point sur toutes les taxes et tous les prélèvements parafiscaux en vigueur et ont l'intention d'adopter un plan d'action pour éliminer ceux qui ne sont pas justifiés et transférer les autres au compte unique du Trésor (nouveaux repères structurels proposés pour la fin décembre 2017). Dans l'intervalle, il est interdit de créer de nouvelles taxes parafiscales et les autorités ont aboli une taxe sur les télécommunications récemment mise en place (paragraphe 20 du **MPEF**).

Amélioration de la gestion des finances publiques

17. **L'exécution du programme de réforme de la gestion des finances publiques (GFP) avance, mais lentement.** Le plan d'action a été mis à jour pendant la mission d'AT du FAD de mars 2017. Conformément aux conclusions de l'audit des relations financières entre l'État et les banques commerciales, les autorités ont commencé à consolider le CUT, opération qui sera achevée d'ici à la fin juin 2017. Elles ont rigoureusement limité l'ouverture de nouveaux comptes bancaires et fermé ou gelé 256 comptes (paragraphe 21 du **MPEF**). Les 113 comptes bancaires restants seront clos d'ici à la fin juin 2017.

18. **Le système de gestion de la trésorerie (GESCO) n'est pas utilisé de façon optimale, ce qui empêche de comptabiliser à temps les recettes et les dépenses et entrave les opérations budgétaires et de trésorerie.** Les autorités ont l'intention de déployer une nouvelle

application d'ici à la fin 2019 en s'appuyant sur une évaluation fonctionnelle et technique financée par les partenaires au développement. Pendant la période de transition, elles feront le meilleur usage possible de GESCO afin d'enregistrer en temps voulu et de façon cohérente toutes les opérations budgétaires (paragraphe 22 du **MPEF**).

19. **Les autorités ont pris des mesures pour améliorer la transparence des rapports budgétaires.** Les soldes comptables pour la période 2010–15 ont été établis et sont examinés par la Cour des comptes. Elles prévoient de finaliser le rapport d'exécution budgétaire pour 2016 (repère structurel pour la fin septembre 2017) et sont résolues à rédiger de tels rapports tous les trimestres, dans les 30 jours suivant la fin du trimestre (nouveau repère structurel trimestriel proposé à compter de la fin septembre 2017). Elles ont produit le rapport d'exécution budgétaire pour le premier trimestre de 2017 (**mesure préalable**) (paragraphe 23 du **MPEF**).

20. **Les autorités ont l'intention de se conformer scrupuleusement aux dispositions réglementaires sur l'utilisation des procédures exceptionnelles de paiement.** En 2016, le recours à de telles procédures a diminué par rapport aux exercices précédents. Cependant, selon des données préliminaires, il a augmenté à la fin mars 2017 pour atteindre 19,5 % des dépenses hors salaires et dette. Les autorités ont rappelé leur engagement de limiter ces procédures à une moyenne trimestrielle de 5 % en 2018 (nouvel objectif indicatif proposé pour la fin mars 2018) (paragraphe 24 du **MPEF**).

21. **La réforme de la fonction publique avance.** L'assainissement et la sécurisation du fichier de la fonction publique est en cours. Toutes les personnes qui ont dépassé l'âge de la retraite ont quitté leurs fonctions, sauf dans les forces armées et celles de police. Le paiement des primes d'expatriation aux diplomates dont la mission est terminée a été éliminé (**mesure préalable**) (paragraphe 25 du **MPEF**).

Réduction des arriérés de paiements intérieurs et demande d'augmentation

22. **La réduction des arriérés de paiements intérieurs est un élément clé du programme visant à soutenir la croissance et la paix.** Les arriérés envers les banques commerciales et la quasi-totalité des arriérés envers les petites et moyennes entreprises faisant affaire avec l'État ont été vérifiés et examinés (tableau 2). Cette seconde catégorie d'arriérés a été révisée à la baisse pour être ramenée de 14,2 milliards de FCFA à la fin 2016 à 9,4 milliards en avril 2017. Les arriérés sociaux (au titre des salaires et pensions) se chiffraient à 71,1 milliards de FCFA à la fin avril 2017, mais les arriérés salariaux atteignaient 67 milliards de FCFA après une révision à la hausse. Un audit externe devrait normalement être mené avant la fin septembre. Les arriérés envers les banques commerciales (26 milliards de FCFA) seront titrisés avec le concours technique de la BEAC et un plan de règlement complet et détaillé doit être adopté (repère structurel, fin juin 2017) (paragraphe 26 du **MPEF**).

Tableau 2. République centrafricaine : dette intérieure et extérieure
(en milliards de FCFA)

Type de créancier	Déc 16			Avr. 17			Type de créancier	Déc 16	
	Courant	Arriérés	Total	Courant	Arriérés	Total		Total	Dont arriérés
Intérieur							Extérieur		
Total	68.1	140.2	208.3	68.1	134.3	202.4	Total	253.4	37.3
BEAC ¹	56.0	22.5	78.5	56.0	22.5	78.5	Multilatéral ³	125.2	5.8
Banques commerciale:	0.0	26.1	26.1	0.0	26.1	26.1	Banque mondiale	34.9	
Fournisseurs privés ²	0.0	14.2	14.2	0.0	9.4	9.4	FMI	68.3	
Arriérés sociaux ²	0.0	72.2	72.2	0.0	71.1	71.1	Autres	22.0	
Bons du Trésor	9.5	0.0	9.5	9.5	0.0	9.5	Bilatéraux/Privés	128.2	31.5
Dettes croisées et autr	2.6	5.2	7.8	2.6	5.2	7.8	Arabie saoudite	9.9	
							Inde	24.5	
							Chine	43.5	
							Congo	18.2	
							Koweït	12.1	
							Privés/Autres	20.0	
							arriérés avant l'initiative PPTE		
							Argentine	19.4	19.4
							Guinée éq.	2.4	2.4
							Irak	2.7	2.7
							Libye	7.4	7.4
							Monténégro/Serbie	22.8	22.8
							Taiwan province de Chine	68.9	68.9

Source: autorités centrafricaines et calculs des services du FMI.
¹ L'accord d'avril 2016 consolide tous les passifs vérifiés et les prêts impayés (à l'exclusion des avances exceptionnelles et statutaires qui se chiffrent à 22,5 milliards de FCFA, d'après les informations fournies par le ministère des Finances de la RCA).
² Estimation. Audit et validation en cours. L'audit des 9 milliards de FCFA d'arriérés aux fournisseurs privés est presque achevé.
³ Les arriérés sont des contributions dues aux organisations internationales.

23. **Les autorités ont demandé une augmentation de l'accès aux ressources du FMI pour combler les besoins supplémentaires de balance des paiements liés à l'apurement des arriérés commerciaux envers les PME.** Elles prévoient d'accélérer les remboursements d'arriérés (9 milliards de FCFA) envers les PME, ce qui aidera à réduire les créances improductives des banques, à alléger les contraintes rigoureuses de liquidité qui pèsent sur les PME et à permettre à celles-ci de restaurer leurs infrastructures et leurs capacités de production, créant ainsi de nouveaux besoins de balance des paiements. Une augmentation de 11,4 millions de DTS (9 milliards de FCFA, 10 % de la quote-part), à décaisser à l'occasion de la troisième revue, financerait ce besoin supplémentaire de balance des paiements. D'autres besoins apparaîtront à mesure que les autorités apureront les arriérés sociaux, estimés à 71,1 milliards de FCFA (avant audit). Les autorités pourront solliciter une autre augmentation lors de la troisième revue. L'augmentation demandée ainsi que les ajustements budgétaires et les réformes structurelles prévus dans l'accord au titre de la FEC aideront la RCA à s'attaquer à ses déséquilibres et contribueront au redressement des déséquilibres régionaux et à la reconstitution de volants de sécurité suffisants (encadré 2).

Encadré 2. La RCA et la stratégie régionale de la CEMAC

Dans un contexte marqué par une dégradation rapide des perspectives, les pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ont mis au point une stratégie lors d'un sommet des chefs d'État en décembre 2016. Reconnaisant la gravité de la situation économique, ils se sont entendus sur une stratégie fondée sur le maintien du régime de rattachement en vigueur, conjugué à un ajustement dans chaque pays et soutenu par un resserrement de la politique monétaire au niveau régional. Conformément à l'approche régionale (élaborée dans le rapport général des services du FMI et la lettre d'engagement en matière de politique économique des autorités de la CEMAC), chaque État membre a préparé un plan national plus détaillé. L'appui du FMI aux programmes des pays vise à concilier financement et ajustement, à relancer la croissance et à préserver les dépenses en faveur des pauvres.

Bien avant le sommet, la RCA avait commencé à exécuter un programme ambitieux d'ajustement budgétaire et de réformes structurelles appuyé par un accord FEC. La stratégie de réforme intégrée à la FEC cadre parfaitement avec les priorités identifiées dans le programme régional de réformes économiques de la CEMAC et aidera, tout comme les efforts déployés par les autres pays de la Communauté, à redresser les déséquilibres régionaux et à reconstituer des volants de sécurité suffisants. L'économie de la RCA ne représente que 2 % du PIB de la CEMAC, aussi ses retombées au niveau régional sont-elles limitées. Ses réserves imputées correspondent à plus de quatre mois d'importations, soit le niveau le plus élevé de la région.

Si, d'après les projections, l'impact de la RCA sur la région sera faible, les politiques régionales que doivent suivre la BEAC et la COBAC peuvent avoir des retombées sur la RCA et soutenir les efforts de réforme du pays. Les politiques régionales prévoient notamment de resserrer la politique monétaire, d'éliminer le financement monétaire des pays membres, d'éliminer progressivement les avances statutaires, de moderniser le dispositif de gestion de la liquidité, d'appliquer une réglementation prudentielle visant à limiter les flux de refinancement vers les pays membres et de renforcer le cadre du contrôle bancaire. L'effet du resserrement de la politique monétaire par la BEAC ne devrait être guère important, car le circuit de transmission est faible et le système financier sous-développé. Le prêt consolidé de la BEAC commencera à être remboursé en 2018 et les autorités collaboreront avec cet établissement pour convenir du remboursement d'ici à 2027 de toutes les avances statutaires et exceptionnelles en cours. La COBAC intensifie actuellement le contrôle du système bancaire de la RCA avec des missions sur place pour veiller à ce que le dispositif en vigueur soit mieux appliqué. Le « parasitisme » et les assurances de financement au niveau plus large de la CEMAC sont des sujets qui seront abordés dans le cadre de la mise en œuvre des politiques régionales.

Dans la logique de la stratégie régionale de la CEMAC visant préserver la stabilité extérieure, les autorités centrafricaines ont demandé une augmentation de l'accès aux ressources du FMI pour répondre aux besoins supplémentaires de balance des paiements imputables à une accélération de l'apurement des arriérés intérieurs, tout en préservant la couverture des importations par les réserves brutes. Un apurement rapide contribuera à la paix et à la cohésion sociales et soutiendra la croissance et la monnaie commune.

Gestion de la dette

24. **Les arriérés de paiements extérieurs post-PPTE accumulés en 2016 ont tous été apurés, exception faite de ceux envers la Chine, et la RCA a jusqu'à présent assuré à l'échéance le service de sa dette extérieure en 2017.** La Chine a indiqué son intention d'annuler toutes les créances non remboursées et des discussions sont en cours avec ce pays. La RCA négocie par ailleurs avec l'Inde une résolution sur les arriérés post-PPTE. Un tribunal de New York a décidé en janvier 2017 que l'*Export-Import Bank* (situé dans la province chinoise de Taïwan) détient contre la RCA des créances nées d'accords de prêt signés en 1991 et 1992. La RCA a encore des arriérés envers des créanciers privés et continue de déployer des efforts de bonne foi pour parvenir à un accord de coopération avec eux (paragraphe 30 du **MPEF**). Plus précisément, les autorités ont pris contact en temps opportun avec leurs créanciers pour leur exposer leurs problèmes économiques et leur situation financière et leur communiquer les grandes lignes d'un programme économique viable. Étant donné qu'une aide financière rapide du FMI est jugée fondamentale pour que le programme de la RCA puisse être exécuté avec succès et que les autorités poursuivent des politiques appropriées, le FMI peut accorder un financement à ce pays malgré ses arriérés extérieurs envers des créanciers privés. Les autorités renforcent actuellement la gestion de la dette grâce à une assistance technique et une formation d'AFRITAC Centre sur l'analyse de portefeuille et l'information y afférente. Le volant de liquidité budgétaire continuait de se chiffrer, à la fin mars, à 19,1 milliards de FCFA (1,6 % du PIB), soit un montant suffisant pour couvrir le service de la dette extérieure en 2017 (paragraphe 29 du **MPEF**).

25. **Les autorités continuent de déployer des efforts en vue de contacter leurs créanciers et de résoudre la question de leurs arriérés extérieurs pré-PPTE.** À la fin décembre 2016, la RCA devait 123,6 milliards de FCFA d'arriérés de paiements pré-PPTE à l'Argentine, à la Guinée équatoriale, à l'Iraq, à la Libye, au Monténégro, ainsi qu'à l'*Export-Import Bank* (située dans la province chinoise de Taïwan). Elles continuent de prendre contact avec ces créanciers en vue de régler ces arriérés. Tous les créanciers publics ont donné leur consentement au financement du FMI⁴.

26. **La version mise à jour de l'analyse de viabilité de la dette (AVD) confirme le risque élevé de surendettement de la RCA.** Ce classement reflète l'effondrement antérieur du PIB, des recettes fiscales et des exportations. Selon d'autres scénarios, la trajectoire de la dette de la RCA est sensible aux chocs sur le PIB, sur les exportations et sur les recettes et la concrétisation d'obligations éventuelles pourrait exacerber les craintes dans le domaine de la viabilité. Les autorités partagent le point de vue des services du FMI selon lequel la RCA devrait s'appuyer sur un financement sous forme de dons, en limitant rigoureusement le financement hautement concessionnel aux projets cruciaux pour lesquels il n'est pas possible d'obtenir de dons et dont la rentabilité est assurée (tableau 3) (paragraphe 31 du **MPEF**).

⁴ Dans le cas de la Libye, le consentement au financement du FMI est censé être reçu en dépit des arriérés.

Tableau 3. République centrafricaine : tableau sommaire du programme d'emprunts extérieurs, projections pour 2017

Dette extérieure CGE	Volume de la nouvelle dette en 2017 ¹		VA de la nouvelle dette en 2017 (aux fins du programme)	
	Milliards de FCFA	Pourcentage	Milliards de FCFA	Pourcentage
Par source de financement de la dette	8.8	100	3.5	100
<i>Dette concessionnelle, dont</i>	8.8	100	3.5	100
Dette multilatérale	8.8	100	3.5	100
Dette bilatérale	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0
<i>Dette non concessionnelle, dont</i>	0	0	0	0
Utilisation de la dette	8.8	100	3.5	100
Infrastructures	0	0	0	0
Dépenses sociales	0	0	0	0
Financement du budget	8.8	100	3.5	100
Autres	0	0	0	0
Pour mémoire				
<i>Projections indicatives</i>				
Année 2	6.0		2.9	
Année 3	6.0		2.9	

¹ Sans l'aide du FMI.

D. Amélioration du contrôle financier

27. **Les autorités prennent actuellement des mesures pour améliorer le contrôle financier.** Malgré un climat des affaires difficile et déstabilisant, le système bancaire de la RCA demeure dans l'ensemble rentable et bien capitalisé. Les engagements des banques sont concentrés sur quelques grandes sociétés internationales exerçant une activité en RCA, ce qui limite les risques et les frais d'exploitation. Le ratio capital/actifs du système bancaire s'établit en moyenne à près de 20 %. La COBAC a mené une mission d'inspection approfondie en juin 2017, la première depuis 2012. Elle portait essentiellement sur deux des plus grandes banques, évaluant la gestion interne des risques, les pratiques d'évaluation, la gouvernance et la rentabilité (paragraphe 33 du **MPEF**).

ASSISTANCE TECHNIQUE ET CADRE DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

28. **Comme les services du FMI, les autorités estiment qu'il faut renforcer sensiblement les capacités.** Depuis janvier 2017, la RCA a bénéficié au titre du projet pilote de cadre de renforcement des capacités du FMI d'une importante AT du FMI et d'AFRITAC Centre en matière de politique fiscale, de recouvrement des recettes intérieures, de GFP, de gestion de la dette publique et de statistiques macroéconomiques (**Annexe I**). Le résultat à atteindre consiste à renforcer le cadre institutionnel en place qui coordonne l'assistance technique et la formation en vue d'accroître les recettes, de rendre la dépense plus efficace, de restaurer la discipline et la transparence budgétaires, de renforcer la gestion de la dette et de créer une unité macrobudgétaire centrale. À cet effet, des mesures ont été prises pour rétablir la Cellule de suivi de la réforme financière (CS-REF) dans ses fonctions de coordination de l'assistance technique et de la formation en vue d'accroître les recettes, de rendre la discipline budgétaire plus efficace, de renforcer la gestion de la dette et de créer une cellule macrobudgétaire centrale. Les autorités ont l'intention de tirer pleinement parti de l'assistance technique supplémentaire fournie par le FMI dans les domaines de la mobilisation des recettes, de la gestion des finances et de la dette publiques, de la comptabilité nationale et des statistiques du commerce extérieur (paragraphe 35 du **MPEF**).

MODALITÉS ET FINANCEMENT DU PROGRAMME

29. **Le programme fait l'objet d'un suivi semestriel.** Les critères de réalisation prévus pour la fin juin et décembre 2017 ont été maintenus ; par ailleurs, des objectifs indicatifs et des critères de réalisation sont proposés pour la fin mars et juin 2018 (tableau 1 du **MPEF**). L'élimination des traitements et des avantages liés à l'expatriation que recevaient les diplomates dont la mission a pris fin, la production du rapport d'exécution budgétaire du premier trimestre 2017 et l'annulation d'un contrat de délégation de la gestion des douanes étaient des **mesures préalables** (tableau 2 du **MPEF**) qui ont toutes été exécutées. Le plafond des emprunts concessionnels (pour mémoire) est passé de 6 à 8,8 milliards de FCFA afin d'accommoder un prêt d'aide budgétaire de la Banque africaine de développement (paragraphe 38 du **MPEF**). Un nouvel objectif indicatif est proposé pour limiter le recours aux procédures de dépenses extraordinaires à une moyenne trimestrielle de 5 % en 2018.

30. **De nouveaux repères structurels seront adoptés pour 2017** (tableau 2 du **MPEF**). Ils prévoient notamment : (i) de lancer des audits de la valorisation des importations entre janvier 2016 et mai 2017 sur la base de la valeur fixée par la pré-inspection (fin septembre 2017) et d'effectuer des paiements rétroactifs pour toute sous-évaluation par les importateurs, (ii) de produire un rapport d'exécution budgétaire dans les 30 jours suivant la fin de chaque trimestre (à

compter de la fin septembre 2017), (iii) d'adopter un plan d'action pour éliminer les taxes parafiscales injustifiées (fin décembre 2017) et (iv) d'utiliser SYDONIA à Beloko (fin décembre 2017) (paragraphe 39 du **MPEF**).

31. **Le programme demeure intégralement financé ; la RCA a obtenu des engagements fermes de financement pour les 12 prochains mois et les perspectives de financement pour le reste de la période du programme sont bonnes.** Les engagements pris par les principaux bailleurs de fonds cadrent avec le programme d'investissement public à moyen terme. Pour 2017 et 2018, les besoins de financement sont couverts par des décaissements annuels de la Banque mondiale (8,8 milliards de FCFA), de la France (6,6 milliards de FCFA), de l'Union européenne (13,1 milliards de FCFA) et de la Banque africaine de développement (8,8 milliards de FCFA). Par ailleurs, les décaissements au titre de la FEC prévus dans le programme combleront les besoins de balance des paiements restants (tableau 4). Au cas où les engagements des bailleurs de fonds ne seraient pas décaissés à temps, les autorités sont résolues à différer les dépenses jusqu'à la réception des fonds.

32. **Les autorités sollicitent une augmentation de 10 % de la quote-part (9 milliards de FCFA) de l'accès aux ressources du FMI.** La RCA pourrait ainsi couvrir les besoins supplémentaires de balance des paiements imputables à une accélération des paiements d'arriérés aux petits et moyens fournisseurs.

33. **La RCA dispose de ressources suffisantes pour rembourser le FMI.** D'importants remboursements au FMI arrivent à échéance en 2017 et en 2018 (respectivement 12,2 et 10,3 millions de DTS). Pour les assurer, les autorités effectuent actuellement des dépôts réguliers à la BEAC. Le soutien des partenaires au développement et une gestion de trésorerie minutieuse devraient aider à effectuer à temps les paiements au titre du service de la dette, y compris envers le FMI (tableau 8).

34. **Évaluation des sauvegardes.** Une évaluation complète des sauvegardes dans le cadre du cycle quadriennal périodique prévu pour les banques centrales régionales est en cours. Les autorités ont achevé les réformes juridiques axées sur la gouvernance début juin 2017, le Conseil ayant mené à terme par un vote unanime le processus visant à promulguer les modifications de la charte de la BEAC en date de la fin mars, franchissant ainsi une étape importante dans les efforts déployés depuis longtemps pour renforcer la gouvernance à la banque centrale. La priorité désormais est de mettre en application ces réformes dans le processus quotidien de prise de décision et les instruments juridiques secondaires. Par ailleurs, le plan de basculement vers les normes internationales d'information financière (IFRS) avance bien. L'évaluation indique en outre que la BEAC devra renforcer ses capacités en audit interne, information financière et gestion des risques. Les services du FMI continueront d'entretenir des relations étroites et constantes avec la BEAC, au moment où elle se lance dans l'exécution de la réforme de la gouvernance et l'adoption des IFRS.

Tableau 4. République centrafricaine : décaissements d'aide extérieure, 2017–19
(en milliards de FCFA)

	2017	2018	2019
1. Écart de financement	66.3	57.4	47.8
2. Appui budgétaire (dons)	29.4	38.3	38.3
Banque mondiale	8.8	8.8	8.8
Union européenne	13.1	13.1	13.1
Banque africaine de développement		8.8	8.8
France	6.6	6.6	6.6
Autres (CEMAC et Timor-Leste)	0.9	1.0	1.0
3. Appui budgétaire (prêts)	8.8	0.0	0.0
Banque africaine de développement	8.8		
3. Déficit de financement résiduel (1-2-3)	28.1	19.1	9.5
4. Financements du FMI (au total 85 % de la quote-part, 22,5 % décaissés en 2016)	28.1	19.1	9.5
Pourcentage de la quote-part	31.0	21.0	10.5

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

35. **Bien qu'elle se poursuive, la reprise est menacée du fait de la dégradation sensible de la sécurité en dehors de Bangui.** S'il n'y est pas fait face, la recrudescence de la violence peut fragiliser les perspectives de croissance. Il sera crucial, pour maintenir et consolider la paix et la sécurité, de poursuivre le processus de DDRR afin de parvenir à un accord de paix effectif et inclusif avec tous les groupes armés. À cet effet, il est fondamental de faire avancer les réformes économiques et d'améliorer le climat des affaires pour stimuler l'investissement privé, créer des emplois et dissuader les jeunes de s'engager dans les groupes armés. Il conviendrait d'acheminer plus rapidement vers des projets prioritaires l'aide offerte par les partenaires au développement. Le paiement des arriérés vis-à-vis des fournisseurs et des arriérés sociaux soutiendra l'économie, améliorera la situation sociale et enracinera la paix dans le pays.

36. **Les services du FMI exhortent les autorités à maintenir la dynamique de la réforme et à l'intensifier en améliorant la mobilisation des recettes et la gestion des dépenses.** La mobilisation des recettes, notamment douanières, est décevante. Il sera crucial d'appliquer les mesures envisagées pour préserver l'espace budgétaire destiné aux dépenses sociales et d'infrastructures prioritaires. Le suivi et la comptabilisation des dépenses, y compris l'utilisation optimale du système informatisé de GFP, devrait renforcer la transparence et l'efficacité de la dépense. La récente intensification de l'AT du FMI dans les domaines de la politique fiscale, de l'administration des recettes et de la GFP a été à l'origine de recommandations pertinentes pour

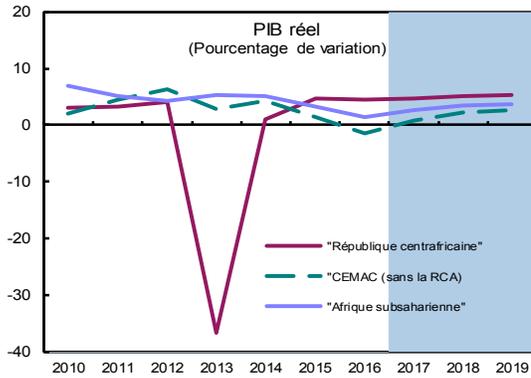
les autorités, que les services du FMI encouragent à appliquer rapidement de façon à créer l'espace nécessaire pour accroître l'investissement public et les dépenses sociales prioritaires qui sont essentiels pour concevoir une croissance inclusive et assurer la stabilité politique.

37. **Les services du FMI encouragent les autorités de limiter l'emprunt, y compris sous forme de prêts hautement concessionnels, afin de préserver la viabilité de la dette.** Les besoins de financement en matière de sécurité, d'infrastructures et de dépenses sociales de base sont importants, comme indiqué dans le RCPCA des autorités. Cependant, étant donné le risque élevé de surendettement, les services du FMI recommandent fortement d'utiliser toutes les sources de financement disponibles sous forme de dons, y compris ceux promis lors de la conférence des bailleurs de fonds de Bruxelles. Les autorités devraient s'abstenir d'emprunter, même lorsque des prêts hautement concessionnels leur sont offerts. Les services du FMI encouragent en outre les bailleurs de fonds à décaisser l'aide budgétaire à temps, les retards compliquant la gestion de trésorerie et l'exécution du programme.

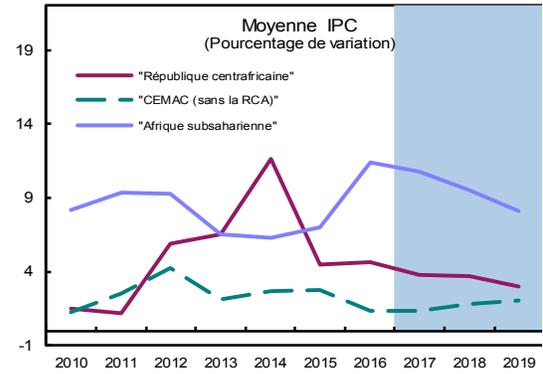
38. **Sur la base des résultats du programme de la RCA et de la récente décision des autorités de s'attaquer au déficit de recettes, les services du FMI recommandent d'achever la deuxième revue du programme FEC.** Ils soutiennent en outre la demande des autorités d'augmenter, à hauteur de 10 % de la quote-part, l'accès aux ressources du FMI. Cette recommandation prend en compte les résultats satisfaisants du programme à la fin 2016 et les mesures correctives résolues prises, en particulier, dans les domaines de la mobilisation des recettes, de la GFP et de la gestion de la dette en 2017. Le programme économique continue d'être adéquat, dans un contexte marqué par une situation sécuritaire difficile et par les contraintes de capacité que subissent les autorités. Les services du FMI recommandent en outre d'achever la revue des assurances de financement.

Graphique 1. République centrafricaine : résultats et perspectives macroéconomiques, 2010–19

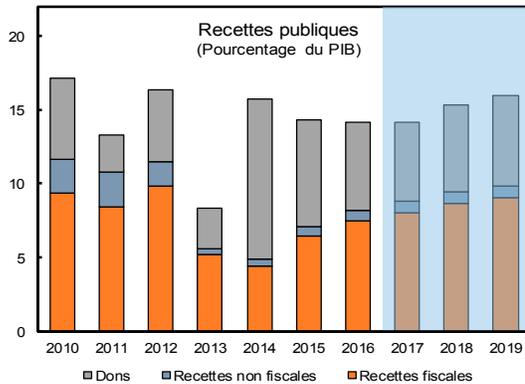
La croissance devrait repartir progressivement après la forte contraction de la production due à la crise de 2013...



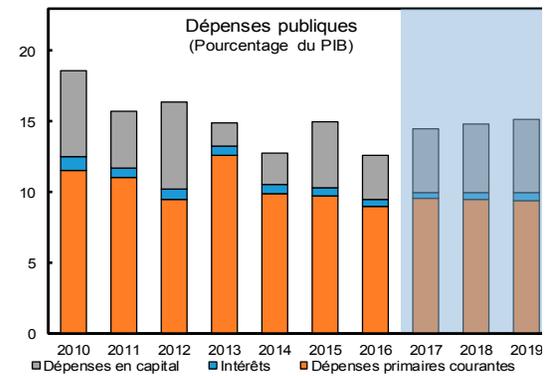
...et les pressions inflationnistes s'atténueront à mesure que les approvisionnements alimentaires s'amélioreront.



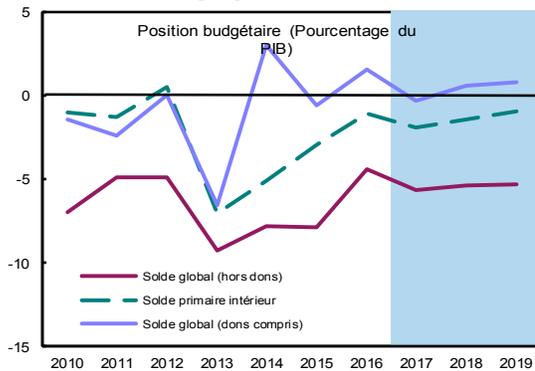
Les recettes intérieures devraient augmenter, mais resteront inférieures à leur niveau d'avant la crise dans



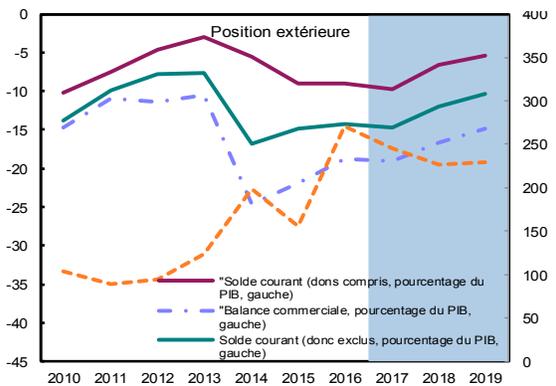
...tandis que les dépenses courantes demeurent stables, créant une marge pour l'accroissement des dépenses d'investissement financées sur ressources intérieures



Le solde primaire intérieur devrait s'améliorer progressivement...



...et le déficit courant extérieur se contractera du fait de l'amélioration du solde commercial.



Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 1. République centrafricaine : principaux indicateurs économiques et financiers, 2014–22

	2014	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021	2022
			1ère revue du rogramme	Est.			Proj.			
(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	1.0	4.8	5.2	4.5	4.5	4.7	5.0	5.2	5.5	5.6
PIB par habitant à prix constants	-0.9	2.8	3.2	2.5	2.5	2.7	3.0	3.2	3.4	3.6
PIB à prix courants	12.2	11.3	11.3	11.7	11.2	10.6	10.8	10.5	10.5	10.2
Déflateur du PIB	-0.9	2.8	5.8	6.9	2.5	2.7	3.0	3.2	3.4	3.6
IPC (moyenne annuelle)	11.6	4.5	4.0	5.1	4.6	3.8	3.7	3.0	3.0	3.0
IPC (fin de période)	9.7	4.8	4.0	5.9	4.7	3.6	3.6	3.0	3.0	3.0
Monnaie et crédit										
Monnaie au sens large	14.6	5.3	11.8	12.2	5.8	8.7	10.8	10.5	10.5	10.2
Crédit à l'économie	4.0	-0.2	10.3	7.6	17.5	25.8	22.1	14.8	16.6	16.5
Secteur extérieur										
Volume des exportations de biens	-28.1	4.9	32.4	33.7	23.2	7.5	7.7	9.1	8.8	9.0
Volume des importations de biens	78.5	23.1	12.6	10.3	23.6	5.1	5.3	5.7	5.8	7.8
Termes de l'échange	8.9	31.2	5.8	6.4	24.2	-11.4	0.1	0.4	1.3	2.8
(Pourcentage du PIB ; sauf indication contraire)										
Épargne intérieure brute	4.6	4.9	6.7	7.1	4.6	5.6	9.5	11.3	12.0	12.4
<i>Dont: transferts officiels courants</i>	8.7	3.3	0.5	0.9	3.7	2.6	3.0	2.7	2.3	1.8
Épargne intérieure brute	-14.3	-8.0	-2.5	-2.5	-5.1	-3.7	-0.7	1.8	3.4	4.7
État	-5.3	-2.8	-2.4	-2.9	-1.0	-1.0	-0.4	0.1	0.9	2.1
Secteur privé	-9.0	-5.2	-0.1	0.4	-4.1	-2.7	-0.3	1.7	2.5	2.7
Consommation	114.3	108.0	102.5	102.5	105.1	103.7	100.7	98.2	96.6	95.3
État	8.2	7.7	7.5	7.9	7.3	7.1	6.9	6.9	7.1	7.1
Secteur privé	106.1	100.4	95.0	94.6	97.8	96.6	93.8	91.4	89.5	88.2
Investissement brut	10.2	13.9	16.9	16.3	13.7	15.4	16.0	16.7	17.2	17.7
État	2.1	4.7	6.2	5.7	3.1	4.5	4.8	5.1	5.3	5.6
Secteur privé	8.1	9.3	10.6	10.6	10.6	10.9	11.2	11.5	11.9	12.1
Solde des transactions courantes										
<i>Dons compris</i>	-5.6	-9.0	-10.1	-9.3	-9.1	-9.7	-6.5	-5.3	-5.2	-5.3
<i>À l'exclusion des dons</i>	-16.8	-14.9	-13.1	-12.7	-14.3	-14.7	-12.0	-10.4	-9.7	-9.2
Balance des paiements globale	-2.6	-3.7	-4.4	-4.4	-5.4	-1.3	-0.9	0.0	0.4	0.3
Finances de l'administration centrale										
Recettes totales (dons compris)	15.7	14.3	13.0	13.2	14.1	14.2	15.4	16.0	16.7	17.3
dont: recettes intérieures	4.9	7.1	8.1	8.0	8.2	8.9	9.4	9.9	10.9	12.0
Dépenses totales ¹	12.7	14.9	17.1	16.9	12.6	14.5	14.8	15.2	15.5	15.7
Dont: dépenses d'investissement	2.1	4.7	6.2	5.7	3.1	4.5	4.8	5.1	5.3	5.6
Solde global										
À l'exclusion des dons	-7.8	-7.8	-9.0	-8.9	-4.4	-5.6	-5.4	-5.3	-4.7	-3.6
Dons compris	3.0	-0.6	-4.1	-3.7	1.6	-0.3	0.6	0.8	1.2	1.7
Solde primaire intérieur ²	-5.1	-3.0	-3.3	-3.3	-1.1	-1.9	-1.4	-0.9	-0.2	0.6
Dette du secteur public	54.8	51.1	47.2	46.6	44.3	38.8	33.4	28.7	24.9	21.2
<i>Dont: dette intérieure³</i>	31.7	31.0	30.3	29.8	26.6	21.8	18.2	15.1	12.7	10.2
Réerves internationales officielles brutes										
(millions de \$, fin de période)	277.1	231.6	207.6	207.5	270.1	243.4	224.9	228.5	244.5	255.9
(mois d'importation, fàb)	5.5	5.0	4.0	4.0	5.1	4.4	3.8	3.7	3.6	3.5
PIB nominal (milliards de FCFA)	842	937	1,042	1,046	1,041	1,152	1,276	1,410	1,557	1,716

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

¹ Les dépenses sont sur base caisse en 2014 et 2015 dans le cadre de la facilité de crédit rapide.² À l'exclusion des dons, charges d'intérêt et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.³ Comprend la dette de l'État envers la BEAC et les banques commerciales et les arriérés de l'État.

Tableau 2. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2014–22
(en milliards de FCFA)

	2014	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021	2022	
			1ère revue du programme		Est.		Proj.				
Recettes	132.2	134.1	135.4	138.6	147.2	163.5	196.2	225.0	260.1	297.5	339.0
Recettes intérieures	41.3	66.5	84.7	83.9	84.9	102.0	120.4	139.3	169.1	206.5	239.2
Recettes fiscales	37.1	60.9	76.8	76.0	78.0	93.2	110.7	127.5	156.5	192.7	221.2
Impôts sociétés et fonciers	8.1	13.1	15.2	15.2	19.2	22.9	27.1	30.2	36.5	50.7	52.6
Taxes sur les biens et les services	29.0	47.8	61.6	60.8	58.8	70.3	83.6	97.3	120.0	142.0	168.6
<i>Dont: TVA</i>	11.2	19.4	24.1	24.1	22.8	27.5	32.9	40.8	43.8	51.0	65.7
<i>Droits d'importation</i>	9.2	15.3	19.9	19.9	19.5	23.6	28.3	31.0	40.3	46.9	60.4
Recettes non fiscales	4.2	5.6	7.9	7.9	6.9	8.8	9.7	11.8	12.6	13.8	18.0
Dons	90.9	67.6	50.7	54.7	62.2	61.5	75.8	85.7	91.0	91.0	99.8
Programme	73.6	31.0	5.2	9.2	38.4	29.4	38.3	38.3	36.4	31.0	29.8
Projet	17.3	36.6	45.5	45.5	23.8	32.1	37.5	47.4	54.6	60.0	70.0
Dépenses¹	107.3	140.0	178.4	177.3	130.9	166.8	188.8	213.7	241.6	268.9	304.6
Dépenses primaires	84.4	94.2	119.4	118.3	96.2	123.9	138.7	152.2	172.2	195.9	221.5
Dépenses primaires courantes	83.6	90.9	106.2	110.3	93.3	110.2	120.8	133.1	150.2	165.6	182.0
Traitements et salaires	54.9	56.4	55.6	55.6	55.9	57.9	61.0	64.2	71.0	78.3	86.1
Transferts et subventions	14.5	19.0	27.5	27.6	17.6	28.2	33.0	36.5	40.3	44.4	48.8
Biens et services	14.2	15.5	23.0	27.1	19.8	24.1	26.8	32.4	38.9	42.9	47.1
Intérêts exigibles	5.5	5.4	7.6	7.6	5.8	4.8	6.6	8.0	8.7	7.0	7.1
Extérieurs	3.2	3.2	3.6	3.6	3.6	1.6	1.8	3.2	3.8	1.9	1.9
Intérieurs	2.3	2.2	4.0	4.0	2.2	3.2	4.8	4.8	4.9	5.1	5.2
Dépenses d'investissement	18.1	43.7	64.7	59.4	31.8	51.8	61.4	72.5	82.6	96.3	115.5
Financées sur ressources intérieures	0.8	3.3	13.2	8.0	2.9	13.7	17.9	19.1	22.0	30.3	39.5
Financées sur ressources extérieures	17.3	40.4	51.5	51.5	28.9	38.1	43.5	53.4	60.6	66.0	76.0
Solde global											
À l'exclusion des dons	-65.9	-73.5	-93.7	-93.4	-46.0	-64.8	-68.4	-74.4	-72.4	-62.4	-65.4
<i>Dont: solde primaire intérieur²</i>	-43.1	-27.7	-34.7	-34.4	-11.3	-21.9	-18.2	-12.9	-3.1	10.6	17.7
Dons compris	25.0	-5.9	-43.0	-38.7	16.3	-3.3	7.4	11.3	18.6	28.6	34.4
Relance budgétaire	74.0	-30.9	-37.1	-32.8	22.2	-19.6	7.4	14.7	11.1	17.2	15.8
Variation nette des arriérés (-) = réduction	-13.9	-10.1	-5.6	-9.8	-3.5	-21.6	-10.1	-10.9	-5.8	-14.0	-13.4
Intérieurs	-12.1	-10.1	-5.6	-9.8	-6.0	-19.1	-10.1	-10.9	-5.8	-14.0	-13.4
Extérieurs	-1.8	0.0	0.0	0.0	2.5	-2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-15.3	-12.9	0.0	0.0	1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (base caisse)	-4.2	-28.9	-48.6	-48.6	14.0	-24.9	-2.7	0.4	12.8	14.6	21.0
Extérieur, net	4.2	29.1	-1.4	-1.5	-14.1	24.9	2.7	-0.4	-12.8	-14.6	-21.0
Prêts-projet	0.9	6.1	-4.5	-4.5	-0.4	10.4	-1.3	-1.6	-1.6	-1.6	-1.6
Prêts-programme	0.0	3.8	6.0	6.0	5.1	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Amortissement exigible	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement exceptionnel	-5.8	-6.8	-10.5	-10.5	-8.7	-4.4	-7.3	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6
Financement exceptionnel	6.7	9.1	0.0	0.0	3.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur, net	3.3	23.0	3.1	3.0	-13.7	14.5	4.0	1.2	-11.2	-13.0	-19.4
Système bancaire	3.3	23.0	3.1	3.0	-13.7	14.5	4.0	1.2	-11.2	-13.0	-19.4
BEAC	-6.6	17.3	1.0	0.9	-7.2	14.5	4.0	1.2	-11.2	-13.0	-19.4
<i>dont: contrepartie des ressources du FMI (BEAC)</i>	3.6	4.3	-11.3	9.0	9.0	21.5	10.7	2.1	-4.0	-4.3	-8.0
Amortissement des avances et prêt consolic	0.0	-8.7	-8.8	-9.0	-9.2	-9.3
Banques commerciales	10.0	5.6	2.1	2.1	-6.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non bancaires ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	-0.1	50.0	50.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>											
Total dette publique	461.2	478.4	492.3	488.0	461.7	446.3	426.2	404.9	388.5	363.7	339.4
Dette publique intérieure ⁴	267.3	290.3	316.3	312.0	276.6	250.8	232.0	212.3	197.5	174.4	151.6
PIB nominal	842	937	1042	1046	1041	1152	1276	1410	1557	1716	1886

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses base caisse, sauf pour les intérêts qui sont enregistrés sur la base de l'exigibilité.

² À l'exclusion des dons, charges d'intérêt et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Comprend les remboursements aux banques commerciales de la CEMAC et aux fournisseurs nationaux pour les subventions pétrolières.

⁴ Arriérés compris.

Tableau 3. République centrafricaine : opérations financières de l'administration centrale, 2014–22
(en % du PIB)

	2014	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021	2022	
			1ère revue du programme	Est.							Proj.
	(In percent of GDP)										
Recettes	15.7	14.3	13.0	13.2	14.1	14.2	15.4	16.0	16.7	17.3	18.0
Recettes intérieures	4.9	7.1	8.1	8.0	8.2	8.9	9.4	9.9	10.9	12.0	12.7
Recettes fiscales	4.4	6.5	7.4	7.3	7.5	8.1	8.7	9.0	10.1	11.2	11.7
Impôts sociétés et fonciers	1.0	1.4	1.5	1.5	1.8	2.0	2.1	2.1	2.3	3.0	2.8
Taxes sur les biens et les services	3.4	5.1	5.9	5.8	5.6	6.1	6.6	6.9	7.7	8.3	8.9
Dont: TVA	1.3	2.1	2.3	2.3	2.2	2.4	2.6	2.9	2.8	3.0	3.5
Droits d'importation	1.1	1.6	1.9	1.9	1.9	2.1	2.2	2.2	2.6	2.7	3.2
Recettes non fiscales	0.5	0.6	0.8	0.8	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8	1.0
Dons	10.8	7.2	4.9	5.2	6.0	5.3	5.9	6.1	5.8	5.3	5.3
Programme	8.7	3.3	0.5	0.9	3.7	2.6	3.0	2.7	2.3	1.8	1.6
Projet	2.1	3.9	4.4	4.3	2.3	2.8	2.9	3.4	3.5	3.5	3.7
Dépenses ¹	12.7	14.9	17.1	16.9	12.6	14.5	14.8	15.2	15.5	15.7	16.2
Dépenses primaires	10.0	10.1	11.5	11.3	9.2	10.8	10.9	10.8	11.1	11.4	11.7
Dépenses primaires courantes	9.9	9.7	10.2	10.5	9.0	9.6	9.5	9.4	9.6	9.6	9.6
Traitements et salaires	6.5	6.0	5.3	5.3	5.4	5.0	4.8	4.6	4.6	4.6	4.6
Transferts et subventions	1.7	2.0	2.6	2.6	1.7	2.5	2.6	2.6	2.6	2.6	2.6
Biens et services	1.7	1.7	2.2	2.6	1.9	2.1	2.1	2.3	2.5	2.5	2.5
Intérêts exigibles	0.7	0.6	0.7	0.7	0.6	0.4	0.5	0.6	0.6	0.4	0.4
Extérieurs	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1
Intérieurs	0.3	0.2	0.4	0.4	0.2	0.3	0.4	0.3	0.3	0.3	0.3
Dépenses d'investissement	2.1	4.7	6.2	5.7	3.1	4.5	4.8	5.1	5.3	5.6	6.1
Financées sur ressources intérieures	0.1	0.4	1.3	0.8	0.3	1.2	1.4	1.4	1.4	1.8	2.1
Financées sur ressources extérieures	2.1	4.3	4.9	4.9	2.8	3.3	3.4	3.8	3.9	3.8	4.0
Solde global											
À l'exclusion des dons	-7.8	-7.8	-9.0	-8.9	-4.4	-5.6	-5.4	-5.3	-4.7	-3.6	-3.5
Dont: solde primaire intérieur ²	-5.1	-3.0	-3.3	-3.3	-1.1	-1.9	-1.4	-0.9	-0.2	0.6	0.9
Dons compris	3.0	-0.6	-4.1	-3.7	1.6	-0.3	0.6	0.8	1.2	1.7	1.8
Relance budgétaire	9.5	-3.6	-3.5	-3.1	2.2	-1.9	0.9	0.2	0.4	0.5	0.2
Variation nette des arriérés (-) = réduction	-1.7	-1.1	-0.5	-0.9	-0.3	-1.9	-0.8	-0.8	-0.4	-0.8	-0.7
Intérieurs	-1.4	-1.1	-0.5	-0.9	-0.6	-1.7	-0.8	-0.8	-0.4	-0.8	-0.7
Extérieurs	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.2	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Erreurs et omissions	-1.8	-1.4	0.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global, base caisse	-0.5	-3.1	-4.7	-4.6	1.3	-2.2	-0.2	0.0	0.8	0.9	1.1
Financement identifié	0.5	3.1	-0.1	-0.1	-1.3	2.2	0.2	0.0	-0.8	-0.9	-1.1
Extérieur, net	0.1	0.7	-0.4	-0.4	0.0	0.9	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1	-0.1
Prêts-projet	0.0	0.4	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5	0.4	0.4	0.3	0.3
Prêts-programme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement	-0.7	-0.7	-1.0	-1.0	-0.8	-0.4	-0.6	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4
Financement exceptionnel	0.8	1.0	0.0	0.0	0.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur, net	0.4	2.5	0.3	0.3	-1.3	1.3	0.3	0.1	-0.7	-0.8	-1.0
Système bancaire	0.4	2.5	0.3	0.3	-1.3	1.3	0.3	0.1	-0.7	-0.8	-1.0
BEAC	-0.8	1.8	0.1	0.1	-0.7	1.3	0.3	0.1	-0.7	-0.8	-1.0
dont: contrepartie ressources FMI (BEAC)	0.4	0.5	-1.1	0.9	0.9	1.9	0.8	0.1	-0.3	-0.3	-0.4
Banques commerciales	1.2	0.6	0.2	0.2	-0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Non bancaires ³	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	0.0	4.8	4.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>											
Total dette publique	54.8	51.1	47.2	46.6	44.3	38.8	33.4	28.7	24.9	21.2	18.0
Dette publique intérieure ⁴	31.7	31.0	30.3	29.8	26.6	21.8	18.2	15.1	12.7	10.2	8.0

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

¹ Dépenses base caisse, sauf pour les intérêts qui sont enregistrés sur la base de l'exigibilité.

² À l'exclusion des dons, charges d'intérêt et dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

³ Comprend les remboursements aux banques commerciales de la CEMAC et aux fournisseurs nationaux pour les subventions pétrolière

⁴ Arriérés compris.

Tableau 4. République centrafricaine : situation monétaire, 2014–22

	2014	2015	2016		2017				2018			2019	2020	2021	
			Ière revue du programme	Est.	T1 Est.	T2 Proj.	T3 Proj.	T4 Proj.	T1 Proj.	T2 Proj.	T4 Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
(milliards de FCFA, fin de période)															
Avoirs extérieurs nets	51.7	42.2	47.7	47.7	54.7	67.1	57.8	48.5	37.5	34.4	31.4	25.4	25.8	32.7	37.4
Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC)	47.6	27.0	30.7	30.6	38.7	42.6	35.5	28.5	21.5	18.4	15.4	9.4	9.8	16.7	21.4
Banques commerciales	4.1	15.3	17.0	17.0	16.0	24.5	22.2	20.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0	16.0
Avoirs intérieurs nets	193.1	215.6	240.4	241.6	218.0	215.8	229.6	243.5	259.0	269.5	280.7	303.1	337.2	368.3	404.4
Crédit intérieur	286.5	309.2	321.1	321.6	317.2	325.8	339.6	353.4	369.0	379.5	390.7	413.1	447.2	478.3	514.4
Crédit au secteur public	163.2	186.1	189.2	189.2	172.5	182.9	175.3	175.5	187.0	202.5	192.5	191.0	192.2	181.0	168.0
Crédit à l'administration centrale (net)	163.2	186.1	189.2	189.2	172.5	182.9	175.3	175.5	187.0	202.5	192.5	191.0	192.2	181.0	168.0
BEAC	143.8	161.1	162.1	162.1	153.9	162.0	154.9	156.1	168.4	183.9	173.9	172.4	173.6	162.4	149.4
Compte Trésor	62.9	64.2	80.7	65.3	58.5	58.6	58.6	58.6	58.5	57.9	57.4	56.2	54.0	51.7	49.5
Prêts consolidés	45.9	48.1	43.1	38.1	55.9	55.9	55.9	55.9	55.9	54.3	52.7	49.5	42.9	36.2	29.3
FMI (net)	54.0	60.8	43.6	63.9	70.3	66.5	65.6	77.3	91.8	88.2	96.3	102.4	104.5	100.6	96.3
Dépôts	-18.9	-12.0	-5.3	-5.3	-30.7	-19.1	-25.3	-35.7	-37.7	-16.5	-32.4	-35.7	-27.8	-26.1	-25.6
Banques commerciales	19.3	25.0	27.1	27.1	18.5	20.9	20.4	19.4	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5	18.5
Crédit aux autres organes publics (net)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Crédit à l'économie	123.4	123.1	132.0	132.5	144.7	142.9	164.4	177.9	182.0	177.0	198.2	222.2	255.0	297.3	346.4
Entreprises publiques	2.9	3.2	3.6	3.6	3.4	3.2	3.2	3.2	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4
Secteur privé	120.5	119.9	128.3	128.8	141.4	139.7	161.1	174.7	178.7	173.7	194.9	218.8	251.7	293.9	343.0
Autres postes (net)	-93.4	-93.6	-80.7	-80.0	-99.2	-110.0	-110.0	-110.0	-110.0	-110.0	-110.0	-110.0	-110.0	-110.0	-110.0
Monnaie et quasi-monnaie	244.8	257.8	288.1	289.3	272.6	282.9	287.4	291.9	296.4	304.0	312.1	328.5	363.0	400.9	441.7
Numéraire	138.2	134.8	159.2	159.9	143.7	148.2	151.8	155.3	158.9	162.7	167.2	176.1	194.6	214.9	236.8
Dépôts	106.6	123.0	128.9	129.4	128.9	134.6	135.6	136.6	137.5	141.3	145.0	152.4	168.4	186.0	205.0
Dépôts à vue	58.9	64.9	69.2	69.4	68.9	72.3	71.9	71.5	71.2	73.1	75.0	78.9	87.2	96.3	106.1
Dépôts à terme et épargne	47.7	58.2	59.7	60.0	60.0	62.4	63.7	65.0	66.4	68.1	69.9	73.5	81.2	89.7	98.9
(Variation annuelle, pourcentage de la monnaie au sens large début de période)															
Avoirs extérieurs nets	20.2	-3.9	2.1	2.1	4.8				-6.3			-4.1	0.1	1.9	1.2
Avoirs intérieurs nets	-35.2	9.2	6.8	5.7	0.9				15.0			14.9	10.4	8.6	9.0
Crédit intérieur net	3.8	9.3	6.0	4.8	3.1				19.0			14.9	10.4	8.6	9.0
Crédit net à l'administration centrale	1.5	9.4	1.2	1.2	-5.3				5.3			1.3	0.4	-3.1	-3.2
Crédit à l'économie	2.2	-0.1	4.8	3.6	8.4				13.7			13.5	10.0	11.6	12.2
Monnaie et quasi-monnaie	14.6	5.3	11.8	12.2	5.8				8.7			10.8	10.5	10.5	10.2
(Variation annuelle en pourcentage)															
Avoirs extérieurs nets	500.4	-18.4	12.9	12.9	29.5				-31.5			-32.3	1.6	26.8	14.4
Avoirs intérieurs nets	-28.0	11.7	6.5	5.4	1.1				18.8			17.0	11.2	9.2	9.8
Base monétaire	23.6	-1.8	11.3	11.7	0.2				10.6			10.8	10.5	10.5	10.2
Crédit à l'économie	4.0	-0.2	10.3	7.6	17.5				25.8			22.1	14.8	16.6	16.5
Entreprises publiques	-15.8	11.5	13.0	13.0	4.2				0.0			0.0	0.0	0.0	0.0
Secteur privé	4.6	-0.5	10.2	7.5	17.9				26.4			22.5	15.0	16.8	16.7
<i>Pour mémoire:</i>															
Réserves internationales officielles brutes (milliards FCFA)	147.5	135.9	120.8	120.7	157.2				140.0			127.9	128.3	135.2	139.9
AIN de la banque centrale (milliards FCFA)	117.0	134.7	149.1	149.9	123.3				157.7			189.1	209.5	225.6	245.5
Monnaie centrale (milliards FCFA)	164.6	161.6	179.8	180.5	162.0				179.1			198.5	219.3	242.2	266.9
PIB nominal (milliards FCFA)	842	937	1042	1046.4	1041				1152			1276	1410	1557	1716
Vitesse de circulation (PIB/monnaie au sens large)															
Fin de période	3.4	3.6	3.6	3.6	3.8				3.9			3.9	3.9	3.9	3.9

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. République centrafricaine : balance des paiements, 2014–22

	2014	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021	2022	
			1ère revue du programme		Est.		Proj.				
	(milliards de FCFA)										
Solde des transactions courantes	-46.9	-84.7	-105.7	-96.8	-94.4	-112.1	-83.2	-75.4	-81.1	-90.7	-95.8
Balance des biens	-155.7	-153.3	-147.6	-142.3	-141.9	-171.5	-179.4	-186.5	-193.8	-202.9	-212.1
Exportations, f.à.b.	42.6	48.5	63.1	64.0	60.2	63.4	68.5	74.9	82.4	91.2	104.9
Importations, f.à.b.	-198.4	-201.8	-210.6	-206.3	-202.1	-234.9	-248.0	-261.4	-276.3	-294.1	-316.9
Services (net)	-50.8	-52.5	-54.2	-54.7	-54.0	-48.0	-33.8	-23.2	-20.4	-19.8	-16.8
Crédit	67.1	69.6	72.5	72.1	72.8	84.2	98.2	114.9	124.3	132.3	143.5
Débit	-117.9	-122.1	-126.8	-126.8	-126.8	-132.2	-132.0	-138.0	-144.7	-152.1	-160.3
Revenu (net)	3.5	4.1	1.2	1.1	-0.6	1.6	1.5	3.4	1.8	2.0	2.2
Crédit	10.0	10.5	11.0	11.0	11.0	11.5	12.1	12.7	13.4	14.1	14.9
Débit	-6.5	-6.4	-9.9	-9.8	-11.6	-9.9	-10.5	-9.3	-11.6	-12.1	-12.7
Transferts (net)	156.1	117.0	94.9	99.1	102.2	105.7	128.5	130.9	131.4	130.1	130.8
Privés	61.3	62.3	63.4	63.5	47.5	48.3	59.1	60.1	61.0	62.0	63.0
Officiels	94.8	54.6	31.5	35.6	54.7	57.4	69.4	70.8	70.4	68.0	67.8
dont: Programme	73.6	31.0	5.2	9.2	38.4	29.4	38.3	38.3	36.4	31.0	29.8
Compte de capital	17.3	36.6	45.5	45.5	23.8	32.1	37.5	47.4	54.6	60.0	70.0
Dons-projet	17.3	36.6	45.5	45.5	23.8	32.1	37.5	47.4	54.6	60.0	70.0
Autres transferts (allègement de la dette)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Compte financier	7.4	13.2	13.9	5.0	14.8	65.3	33.7	28.4	33.4	35.4	32.4
Investissements directs	1.1	3.2	18.5	9.2	4.4	24.9	25.0	25.0	30.0	32.0	34.0
Investissements de portefeuille	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres investissements	6.3	10.0	-4.5	-4.2	10.4	40.4	8.7	3.4	3.4	3.4	-1.6
Secteur public (net)	-5.8	-3.0	-4.5	-4.5	-3.6	10.4	-1.3	-1.6	-1.6	-1.6	-1.6
Décassements projet	0.0	3.8	6.0	6.0	5.1	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0	6.0
Décassements programme	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	8.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement programmé	-5.8	-6.8	-10.5	-10.5	-8.7	-4.4	-7.3	-7.6	-7.6	-7.6	-7.6
Autorités monétaires (allocation DTS)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux à court terme	12.1	13.0	0.0	0.3	14.0	30.0	10.0	5.0	5.0	5.0	0.0
Erreurs et omissions	54.8	14.3	0.0	0.0	65.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Solde global (hors erreurs et omissions)	-22.2	-34.9	-46.3	-46.3	-55.8	-14.7	-12.1	0.4	6.9	4.7	6.6
Financement identifié	-32.5	20.6	-3.7	16.6	-9.2	14.7	12.1	-0.4	-6.9	-4.7	-6.6
Mouvements nets des réserves officielles	-39.2	20.6	-3.7	16.6	-11.7	17.2	12.1	-0.4	-6.9	-4.7	-6.6
Crédit net FMI	3.6	4.3	-11.3	9.0	9.0	21.5	10.7	2.1	-4.0	-4.3	-8.0
Achat FMI	-6.3	-11.3	0.0	-20.4	-20.4	-28.1	-19.1	-9.5	0.0	0.0	0.0
Rachat FMI	2.6	7.0	11.3	11.3	11.3	6.6	8.4	7.4	4.0	4.3	8.0
Allocation DTS	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres réserves (augmentation = -)	-42.8	16.3	7.6	7.6	-20.7	-4.3	1.4	-2.5	-2.9	-0.4	1.4
Financement exceptionnel	6.7	0.0	0.0	0.0	2.5	-2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Rééchelonnement de la dette	6.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autre financement exceptionnel	0.0	0.0	0.0	0.0	2.5	-2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arriérés de paiement dette (réduct)	0.0	0.0	0.0	0.0	2.5	-2.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin de financement résiduel	0.0	-0.1	50.0	29.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>											
Termes de l'échange	8.9	31.2	5.8	6.4	24.2	-11.4	0.1	0.4	1.3	2.8	2.3
Prix unitaire des exportations	11.9	8.5	-1.9	-1.3	0.7	-2.1	0.4	0.1	1.2	1.5	3.4
Prix unitaire des importations	2.8	-17.3	-7.3	-7.3	-18.9	10.6	0.3	-0.3	-0.1	-1.3	1.1
Réserves internationales officielles brutes											
(milliards de FCFA; fin de période)	147.5	135.9	120.8	120.7	157.2	140.0	127.9	128.3	135.2	139.9	146.5
(mois d'importation, f.à.b)	5.5	5.0	4.0	4.0	5.1	4.4	3.8	3.7	3.6	3.5	3.6
Solde transactions courantes (pourcentage du PIB)	-5.6	-9.0	-10.1	-9.3	-9.1	-9.7	-6.5	-5.3	-5.2	-5.3	-5.1
Compte de capital (pourcentage du PIB)	2.1	3.9	4.4	4.3	2.3	2.8	2.9	3.4	3.5	3.5	3.7
PIB nominal (milliards de FCFA)	842	937	1042	1046	1041	1152	1276	1410	1557	1716	1886

Sources: autorités centrafricaines; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 6. République centrafricaine : plan de gestion de la trésorerie, 2017
(en millions de FCFA)

	Effectif				Projections								Total 2017
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Solde au début du mois (I)¹	28.696	22.768	20.999	18.108	15.101	12.434	28.755	34.775	30.933	26.842	37.686	33.492	28.696
Entrées brutes (II)	11.160	8.566	7.884	8.192	13.767	30.644	22.417	8.935	8.935	24.735	14.287	27.435	186.957
Recettes fiscales et douanières	5935	7740	7169	7478	7700	8000	8200	8200	8200	8200	8200	8200	93,222
Autres recettes	144	246	135	134	130	140	140	150	150	150	150	150	1,819
Impôt sur les salaires	580	580	580	580	585	585	585	585	585	585	585	585	7,000
Financement	4.501	0	0	0	5.352	21.919	13.492	0	0	15.800	5.352	18.500	84,916
Titres du Trésor	3,892	0	0	0	5,352	0	3,892	0	0	0	5,352	0	18,488
Autre appui budgétaire	609	0	0	0	0	21,919	9,600	0	0	15,800	0	18,500	66,428
Banque mondiale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8,800	0	0	8,800
Banque africaine de développement	0	0	0	0	0	8,800	0	0	0	0	0	0	8,800
Décaissements du FMI	0	0	0	0	0	0	9,600	0	0	0	0	18,500	28,100
Union européenne	0	0	0	0	0	13,119	0	0	0	0	0	0	13,119
France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6,600	0	0	6,600
Timor Leste/Autres	609	0	0	0	0	0	0	0	0	400	0	0	1,009
Sorties brutes (III)	17.088	10.335	10.775	11.199	16.434	14.323	16.397	12.777	13.026	13.891	18.481	25.258	179.984
Dépenses primaires	7.530	6.942	9.700	8.192	10.161	11.910	10.584	11.064	11.533	11.891	11.881	12.363	123.751
Salaires	4,041	4,069	4,099	4,168	4,250	4,250	4,250	4,330	4,350	4,350	4,350	4,350	57,857
<i>coûts salariaux additionnels</i>	580	580	580	580	585	585	585	585	585	585	585	585	
Transferts	1,082	666	2,787	1,044	2,274	3,600	2,274	2,274	3,273	2,930	2,900	3,057	28,161
<i>dont: pensions</i>	0	0	1,743	0	0	1,686	0	0	1,686	0	0	1,686	6,801
Biens et services	1,827	1,038	1,506	2,229	1,877	2,300	2,300	2,400	1,850	2,351	2,371	2,011	24,060
Capital	0	589	728	171	1,175	1,175	1,175	1,475	1,475	1,675	1,675	2,360	13,673
Intérêts et amortissements	6.595	10	707	1.793	5.700	1.800	5.400	1.300	980	1.400	6.000	2.995	34.680
Intérieurs	6,595	7	707	253	5,700	900	5,100	400	750	500	6,000	1,800	28,712
<i>dont: remboursements FMI</i>	2,595	0	707	253	0	700	700	0	300	0	0	1,300	6,555
<i>dont: titres du Trésor</i>	4,000	0	0	0	5,500	0	4,000	0	0	0	5,500	0	19,000
<i>dont: intérêts</i>	0	7	0	0	200	200	400	400	450	500	500	500	3,157
Extérieurs	0	3	0	1,540	0	900	300	900	230	900	0	1,195	5,968
<i>dont: intérêts</i>	0	3	0	735	0	900	300	900	230	900	0	895	300
<i>dont: amortissements</i>	0	0	0	805	0	900	0	900	0	900	0	895	4,400
Paiement des arriérés	2,963	3,383	368	1,214	573	613	413	413	513	600	600	9,900	21,553
Flux de trésorerie net (=II-III)	-5.928	-1.769	-2.891	-3.007	-2.667	16.321	6.020	-3.842	-4.091	10.844	-4.194	2.177	6.973
Solde à la fin du mois (=I+ (II-III))¹	22.768	20.999	18.108	15.101	12.434	28.755	34.775	30.933	26.842	37.686	33.492	35.669	35.669

Source: données fournies par les autorités et calculs des services du FMI.

¹ Uniquement les dépôts librement utilisables.

Tableau 7. République centrafricaine : décaissements d'aide extérieure en 2016 et engagements pour 2017 et 2018

	Décaissements 2016		Engagements pour 2017 (deuxième revue)		Engagements pour 2018		Finalité
		Milliards FCFA		Milliards FCFA		Milliards FCFA	
FMI	25,05 millions de £	20.4	34,5 millions de D	28.1	23,4 millions de DT	19.1	Appui à la balance des paiements
Banque mondiale	20 millions dollars	11.7	15 millions de dollari	8.8	15 millions de dolla	8.8	Appui budgétaire
Banque africaine de développement			15 millions de dollari	8.8	15 millions de dollars	8.8	Appui budgétaire
Union européenne	22 millions d'euro	14.4	20 millions d'euros	13.1	20 millions d'euros	13.1	Appui budgétaire
France	13 millions d'euros	8.5	10 millions d'euros	6.6	10 millions d'euros	6.6	Appui budgétaire
Autres (Congo, Cameroun, CEMAC, Timor-Leste)		3.6		0.9		1.0	
Total		58.7		66.3		57.4	
à l'exclusion du FMI				38.2		38.3	

Tableau 8. République centrafricaine : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2017–26

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants										
(millions de DTS)										
Principal	8.11	10.31	9.10	5.35	5.85	10.86	9.47	8.63	7.24	5.01
Commissions et intérêts	0.16	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif										
(millions de DTS)										
Principal	8.11	10.31	9.10	5.35	5.85	10.86	17.54	21.39	21.17	18.94
Commissions et intérêts	0.16	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22	0.22
Obligations envers le FMI sur la base du crédit existant et prospectif										
(milliards de FCFA)										
Principal	6.30	7.90	6.91	4.00	4.30	7.97	12.88	15.71	15.54	13.91
Commissions et intérêts	0.12	0.17	0.17	0.16	0.16	0.16	0.16	0.16	0.16	0.16
Encours de crédit du FMI										
millions de DTS										
milliards de FCFA	106.36	119.45	122.05	116.69	110.84	99.98	82.44	61.05	39.89	20.95
Pourcentage des recettes de l'État	82.62	91.58	92.66	87.29	81.39	73.41	60.53	44.83	29.29	15.38
Pourcentage des exportations de biens et services	81.18	76.23	66.65	51.70	39.49	30.75	22.82	15.49	9.29	4.48
En pourcentage du service de la dette	55.97	54.94	48.99	42.43	36.61	29.93	23.37	16.70	10.53	5.28
En pourcentage du PIB	501.48	410.25	402.71	430.77	432.81	324.37	277.74	209.49	141.91	80.68
Pourcentage du PIB	7.17	7.18	6.57	5.60	4.74	3.89	2.94	2.04	1.25	0.61
Pourcentage de la quote-part	95.48	107.23	109.56	104.75	99.50	89.75	74.00	54.80	35.81	18.81
Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)										
Décaissements	34.5	23.4	11.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	8.27	10.53	9.32	5.58	6.07	11.08	17.76	21.61	21.39	19.16
<i>Pour mémoire:</i>										
PIB nominal (milliards FCFA)	1151.6	1276.1	1410.0	1557.5	1716.0	1885.8	2058.5	2197.1	2345.3	2503.7
Exportations de biens et services (milliards FCFA)	147.6	166.7	189.2	205.7	222.3	245.3	259.1	268.4	278.1	291.1
Recettes publiques (milliards FCFA)	101.8	120.1	139.0	168.8	206.1	238.7	265.2	289.5	315.3	343.7
Service de la dette (milliards FCFA)	16.5	22.3	23.0	20.3	18.8	22.6	21.8	21.4	20.6	19.1
Quote-part FMI	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4	111.4

Source: projections des services du FMI.

Tableau 9. République centrafricaine : indicateurs de solidité financière, décembre 2010–mars 2017
(en %, fin de période)

Indicateur	Déc.-10	Déc.-11	Déc.-12	Déc.-13	Déc.-14	Déc.-15	Juin-16	Déc.-16	Mar.-17
Fonds propres									
Total fonds propres réglementaires des banques/actifs pondérés par risque	16.5	25.6	22.7	39.1	42.2	37.4	36.8	32.0	32.7
Pourcentage de banques présentant au moins 10 %									
<i>Part de ces banques/total actifs du système bancaire</i>									
Pourcentage de banques présentant moins de 10 et plus de 6 %									
<i>Part de ces banques/total actifs du système bancaire</i>									
<i>Pourcentage de banques présentant moins du minimum de 6 %</i>									
Total fonds propres (valeur nette)/actifs	15.9	21.3	21.4	18.3	18.1	23.2	17.2	21.7	18.7
Qualité des actifs									
Créances improductives/total des prêts	12.6	12.0	9.6	28.5	27.7	26.0	22.8	21.3	25.0
Créances improductives nettes des provisions/fonds propres	1.5	3.3	1.6	50.0	44.4	34.6	24.3	17.8	9.6
Prêts en devises/total des prêts									
Bénéfices et rentabilité									
Produit net/moyenne des actifs (rendement des actifs)	3.6	4.8	4.3	-1.1	0.8	-0.3	0.3	0.6	...
Produit net/moyenne des fonds propres (rendement des fonds propres)	24.4	24.4	20.7	-5.4	3.8	-1.4	1.5	2.6	...
Charges hors intérêts/produit brut	65.9	59.9	64.0	79.5
Charges salariales/produit brut									
Produit hors intérêts/produit brut									
Charges/produit									
Liquidité									
Actifs liquides/total des actifs	26.1	23.2	16.1	14.9	22.7	39.9	33.8	31.9	30.9
Actifs liquides/passifs à court terme	132.6	160.7	114.5	149.1	203.1	276.1	246.8	219.6	227.6
Prêts/dépôts									
Actifs liquides/total des dépôts									
Sensibilité au risque de marché/de change									
Passifs en devises/total des passifs									
Dépôts en devises/réserves officielles									

Sources: autorités centrafricaines; Banque des États de l'Afrique centrale.

Tableau 10. République centrafricaine : calendrier des décaissements, 2016–19

Conditions de décaissement	Date	Montant de l'achat	
		Millions de DTS	% de la quote-part
Premier décaissement sur approbation du programme.	20 juillet 2016	12,525 millions DTS	11.24
Deuxième décaissement lorsque les critères de réalisation au 31 août 2016 ont été observés et à l'achèvement de la première revue	21 décembre 2016	12,525 millions DTS	11.24
Troisième décaissement lorsque les critères de réalisation au 31 décembre 2016 ont été observés et à l'achèvement de la deuxième revue	19-Jul-17	11,70 millions DTS	10.5
Quatrième décaissement lorsque les critères de réalisation au 30 juin 2017 ont été observés et à l'achèvement de la troisième revue ¹ .	23 octobre 2017	22,84 millions DTS	20.5
Cinquième décaissement lorsque les critères de réalisation au 31 décembre 2017 ont été observés et à l'achèvement de la quatrième revue	21 mars 2018	11,70 millions DTS	10.5
Sixième décaissement lorsque les critères de réalisation au 30 juin 2018 ont été observés et à l'achèvement de la cinquième revue	22 octobre 2018	11,70 millions DTS	10.5
Septième décaissement lorsque les critères de réalisation au 31 décembre 2018 ont été observés et à l'achèvement	20 mars 2019	11,70 millions DTS	10.5
Total		94,69 millions DTS	85.0

¹ Le montant du décaissement correspond à l'augmentation proposée. Le montant initialement échelonné était de 11,7 millions de DTS.

Tableau 11. République centrafricaine : matrice d'évaluation des risques (MER)¹

Sources	Probabilité relative	Impact	Réaction des autorités
Dégradation de la situation sécuritaire	Élevée	Sensible Paralyse ou bloque la dynamique de la reprise.	Assurer la stabilité et le contrôle budgétaires afin de préserver les dépenses de base et de maintenir la cohésion sociale, préserver l'élan de la réforme, intensifier les efforts déployés pour le processus de DRR.
Capacités administratives limitées	Élevée	Sensible Faiblesses dans l'application du programme et retards dans les réformes structurelles. Fragilité persistante.	Intensifier les efforts de renforcement des capacités, priorité à la mobilisation des recettes, protection des volants de sécurité.
Retards dans l'octroi de l'aide financière extérieure	Moyenne	Moyen Effets négatifs sur l'investissement, la croissance et l'emploi et la pauvreté. Menace la situation macroéconomique, la stabilité et la viabilité financière.	Vérifier si le programme est bien appliqué, améliorer la conception et l'exécution des projets d'investissement, ajuster le programme de dépenses au financement disponible et privilégier les dépenses sectorielles prioritaires, rétablir la paix et la sécurité afin de relancer les exportations de diamants et des autres ressources naturelles.
Inertie et relâchement de l'effort de réforme et opposition politique et sociale aux réformes	Élevée	Sensible Manque de dynamisme dans l'application du programme, retards dans l'adoption des réformes structurelles et faiblesse de la croissance. Difficile de sortir de la fragilité.	Continuer d'appliquer les réformes avec souplesse mais fermeté, se concentrer sur l'obtention de résultats visibles, prendre contact avec les parties prenantes clés pour leur expliquer les efforts de réforme.
Recul de l'intégration transfrontière, faiblesse de la croissance dans les pays avancés ou émergents et des cours des produits de base	Élevée/moyenne	Sensible/Moyen Redressement retardé des recettes d'exportation et douanières. Perspectives atones de croissance à moyen terme.	Diversifier les produits et les marchés d'exportation, améliorer le climat des affaires afin de stimuler l'investissement du secteur privé et d'accroître la valeur ajoutée intérieure.

¹ La MER présente des événements susceptibles de modifier nettement la trajectoire envisagée dans le scénario de référence (le scénario le plus probable selon les services du FMI). La probabilité relative des risques correspond à l'évaluation subjective par les services du FMI des risques qui entourent le scénario de référence (par « faible », « moyenne » et « élevée », il faut entendre une probabilité inférieure à 10 %, comprise entre 10 et 30% et d'au moins 30 %, respectivement). La MER reflète l'opinion des services du FMI sur la source des risques et le niveau global de préoccupation au moment des entretiens avec les autorités. Les risques non mutuellement exclusifs peuvent agir les uns sur les autres et se concrétiser ensemble. Par « court terme » et « moyen terme », il faut comprendre que le risque pourrait se concrétiser dans un délai d'un an et de trois ans, respectivement.

Annexe I. Cadre de renforcement des capacités : stratégie

Le programme de réforme de la République centrafricaine (RCA) est financé par un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), que le Conseil d'administration a approuvé le 20 juillet 2016. Une assistance technique ciblée et fournie en temps voulu est capitale pour en assurer le succès. La présente note expose la stratégie de développement des capacités, les objectifs anticipés et les priorités en matière d'assistance technique (AT) qui devraient soutenir les priorités macroéconomiques des autorités dans le contexte de la FEC. Elle définit aussi un ensemble de jalons et de résultats liés au programme d'AT et décrit les actions à lancer par les autorités pour atteindre les objectifs convenus.

A. Priorités

La RCA est un État fragile pénalisé par les graves lacunes de ses capacités administratives et institutionnelles et un environnement sécuritaire instable. Dans ce contexte, les grandes priorités demeurent les suivantes : (i) renforcer le recouvrement et la performance des recettes, (ii) revenir à des procédures budgétaires normales et rendre plus efficace la dépense publique, y compris le cadre des dépenses en capital, (iii) renforcer les capacités et la stratégie de gestion de la dette et (iv) améliorer l'établissement des données des comptes nationaux, des prix à la consommation, des statistiques des finances publiques et du secteur extérieur.

B. Évaluation de l'efficacité des opérations d'AT antérieures

La prestation d'une AT en temps opportun pendant la transition (janvier 2014 - mars 2016) a largement contribué au rétablissement des institutions de base. Pendant cette période, les bailleurs de fonds ont offert une assistance technique limitée et ciblée dans les domaines de la gestion de trésorerie et des finances publiques (connexion des modules clés du système de gestion des finances publiques), de la masse salariale et des capacités macrobudgétaires. En outre, l'Union européenne, la France et la Banque mondiale ont mis au point des programmes d'AT et envoyé plusieurs experts à long terme en gestion budgétaire, douanière et de l'aide. La prestation de l'AT du FMI a été freinée par la suspension des missions imputable à la dégradation de la situation sécuritaire. Toutefois, AFRITAC Centre a organisé plusieurs séminaires d'AT/formation hors site sur la gestion des finances publiques après un conflit et de la dette, la mobilisation des recettes et les comptes nationaux.

C. AT : priorités pour l'avenir

Pour soutenir les priorités des autorités, l'AT du FMI doit porter avant tout sur les domaines suivants : (i) l'administration des recettes, (ii) la gestion des finances publiques, (iii) la gestion de la dette publique et (iv) les statistiques des comptes nationaux, des finances publiques et du secteur extérieur. Par conséquent, les priorités proposées en matière d'AT sont les suivantes :

Recettes : politique et administration (2016–18)

- Objectif : Mobiliser plus efficacement les ressources intérieures en : (i) améliorant le recouvrement de la TVA et des droits d'accise, (ii) rationalisant les exonérations d'impôts et de droits de douane, (iii) réformant l'administration des impôts et des douanes et (iv) simplifiant la fiscalité et la parafiscalité du diamant, des télécommunications et des activités forestières.
- Résultats à atteindre : (i) les obligations de déclaration en matière de TVA sont mieux respectées, (ii) le fonctionnement des douanes est renforcé, (iii) les exonérations ont été nettement réduites et (iv) les recettes intérieures passeront, entre 2015 et 2018, de 7,1 à 9,5 % du PIB.
- Étapes : (i) améliorer les recettes tirées du secteur pétrolier en aval ainsi que des secteurs forestier et minier (2017), (ii) rationaliser les exonérations (2017), (iii) simplifier et moderniser les formalités pour les gros contribuables/importateurs, assurer le recouvrement sécurisé des recettes par l'intermédiaire du réseau bancaire commercial et lutter contre la fraude à la TVA et la prévenir (2016 et 2017).
- Contributions : Mission d'AT de diagnostic de FAD sous la direction du siège en matière de politique fiscale au cours de l'exercice 2017, mission de suivi d'AFRITAC et missions sous la direction du siège chargées d'examiner l'administration des impôts et des douanes.
- Hypothèses : Meilleurs services fiscaux et douaniers pour faciliter le civisme fiscal, (ii) fiscalité renforcée des secteurs du diamant, des télécommunications et de la forêt et (iii) forte détermination à appliquer des réformes éventuellement difficiles (par exemple, rationaliser la parafiscalité et les exonérations fiscales et douanières).

Gestion des finances publiques (2016–18)

- Objectif : Améliorer le cadre comptable et le système d'information tout en renforçant les capacités macrobudgétaires, revenir à des procédures budgétaires normales et améliorer l'efficacité du processus de la dépense publique, y compris le cadre des dépenses en capital.
- Résultats à atteindre : (i) amélioration de l'information financière et de la gestion de trésorerie (2016–18) et production de soldes de trésorerie sur une base trimestrielle à compter de 2016 et (ii) réduction de la masse salariale de 6 à 5 % du PIB entre 2015 et 2018, tout en recrutant de nouveaux agents pour répondre aux besoins des secteurs sociaux.
- Étapes : Articuler la préparation de la loi de finances annuelle sur le cadre macroéconomique à moyen terme à la base de la stratégie des autorités visant à promouvoir la croissance et lutte contre la pauvreté (2017).
- Contributions : Mission d'AT sous la direction du siège en matière de gestion des finances publiques et mission de suivi du siège et d'AFRITAC dans le domaine de la GFP.
- Hypothèses : (i) soutien politique constant aux réformes de la GFP et (ii) renforcement des pratiques de gouvernance.

Gestion de la dette publique (2016–18)

- Objectif : Renforcer les capacités et améliorer la stratégie dans le domaine de la gestion de la dette.
- Résultats à atteindre : (i) modernisation du cadre institutionnel et réglementaire de gestion de la dette publique, (ii) amélioration de la stratégie de gestion de la dette et (iii) renforcement des capacités analytiques et opérationnelles des gestionnaires de la dette.
- Étapes : Examiner le cadre institutionnel et réglementaire et améliorer la stratégie dans le domaine de la gestion de la dette publique (2017).
- Contributions : Mission d'AT sous la direction du siège et mission de suivi du siège dans le domaine de la gestion de la dette publique (2016–18).
- Hypothèse : Attachement profond au renforcement de la gestion de la dette.

Statistiques des comptes nationaux, des finances publiques du secteur extérieur (2016–18)

- Objectif : Établir des statistiques plus exactes des prix, des comptes nationaux, des finances publiques et du secteur extérieur.
- Résultats à atteindre : Amélioration du processus de prise de décision économique et décisions éclairées du secteur privé
- Étapes : Améliorer l'établissement des comptes nationaux annuels de la période 2005–2015, en cohérence avec le SCN 1993, et en assurer la diffusion, puis améliorer la collecte des données sur les prix et mettre à jour l'IPC. En ce qui concerne le secteur extérieur, améliorer l'établissement et la diffusion de la balance des paiements et commencer à produire des données sur la position extérieure globale. S'agissant des statistiques de finances publiques, commencer à établir la situation des opérations des administrations publiques conformément au manuel SFP 2001/2014 et appliquer la directive TOFE de la CEMAC basée sur le manuel SFP 2001.
- Contributions : S'agissant des comptes nationaux, missions d'experts à court terme d'AFRITAC Centre aux fins de les examiner et de corriger la méthodologie de l'IPC. En ce qui concerne le secteur extérieur, un projet triennal financé par le gouvernement japonais a été lancé cette année. Le projet cible 17 pays francophones bénéficiaires, dont tous les États membres de la CEMAC. Pour ce qui est des statistiques de finances publiques, missions d'un expert à long terme d'AFRITAC Centre pour aider à appliquer la directive TOFE.
- Hypothèses : (i) Des ressources humaines et financières sont disponibles et (ii) la collaboration entre les organes nationaux concernés par les statistiques est bonne.

D. Risques et mesures d'atténuation

Divers risques pèsent sur l'exécution du programme d'assistance technique. Le tableau ci-dessous en présente un résumé et expose les mesures qui permettront d'en suivre et d'en atténuer les répercussions. Cet outil de gestion en temps réel sera mis à jour périodiquement à mesure qu'évoluera le programme d'AT.

<i>Risque</i>	<i>Probabilité</i>	<i>Impact</i>	<i>Mesures d'atténuation</i>
Situation sécuritaire constamment délicate et fluide			
Le premier risque porte sur la sécurité qui reste instable malgré de récents progrès. Une dégradation de la situation sécuritaire pourrait empêcher d'assurer en temps opportun la prestation de l'AT sur le terrain et en réduire l'efficacité.	Élevée	Sensible	Pour atténuer le risque sécuritaire, les autorités prévoient d'envoyer des agents à l'étranger afin d'y recevoir une formation.
Retards dans l'aide des partenaires au développement			
Le manque de ressources peut provoquer des retards ou empêcher la bonne exécution des recommandations et des résultats de l'AT. Par exemple, les recommandations qui nécessitent l'achat d'équipements ou le recrutement de personnels peuvent être différées pour des raisons budgétaires.	Moyenne	Sensible	Les autorités se préparent pour une conférence des bailleurs de fonds qui se tiendra en à Bruxelles en novembre.
Contraintes au niveau des capacités d'exécution			
La faiblesse des ressources institutionnelles et humaines peut provoquer des retards ou être un frein au niveau de l'exécution. Les effectifs des services responsables des affaires économiques et financières sont insuffisants, sous-équipés et travaillent dans des conditions difficiles (manque d'énergie pour alimenter les ordinateurs et le matériel de bureau, notamment).	Élevée	Sensible	Dans le cadre de leur projet pilote CRC, les nouvelles autorités sont déterminées à améliorer les capacités et à exploiter le mieux possible l'AT que fourniront les partenaires au développement et le FMI. Pour compenser le manque de personnel local spécialisé, elles prévoient de recruter de jeunes diplômés de niveau collège et de les former dans les domaines jugés cruciaux pour renforcer les capacités. Les équipements sont actuellement modernisés avec l'aide des bailleurs de fonds.

E. Engagements pris par les autorités

Les autorités centrafricaines sont déterminées à continuer de renforcer les capacités pour assurer le succès du programme FEC. Les partenaires du développement ont fourni une AT en 2016 en vue d'améliorer le recouvrement des recettes douanières, la gestion de trésorerie, l'interconnexion des modules budgétaires et comptables informatisés de façon à assurer la continuité des travaux sur le système d'information sur la gestion des finances publiques (GESCO) et de poursuivre la réforme de la fonction publique. Pour 2017, les autorités se sont entendues avec le FMI sur une stratégie complète et détaillée de développement des capacités dans le contexte du projet pilote de cadre de renforcement des capacités (CRC), leurs priorités demeurant le recouvrement des recettes intérieures, la GFP, la gestion de la dette publique, les statistiques macroéconomiques, la réforme de la fonction publique et les capacités macrobudgétaires. Les résultats à atteindre seront d'abord de renforcer le cadre institutionnel en place qui permet de coordonner l'AT et la formation en vue d'accroître les recettes, de rendre la dépense plus efficace, de restaurer la discipline budgétaire, de renforcer la gestion de la dette et de créer une unité macrobudgétaire centrale. Si le risque sécuritaire s'aggrave, les autorités prévoient d'envoyer des agents en formation à l'étranger. En outre, elles comptent tirer pleinement parti de l'AT supplémentaire que, dans le cadre du projet pilote CRC, le FMI devrait fournir dans les domaines suivants : politique fiscale, administration des recettes, GFP, établissement des données sur les comptes nationaux et statistiques du commerce extérieur (tableau 1). Elles sont résolues à améliorer les capacités et à exploiter au maximum l'assistance technique et la formation accordées par les partenaires au développement et le FMI. Pour compenser le manque de personnel local spécialisé, elles prévoient de recruter de jeunes diplômés de niveau collège et de les former dans les domaines jugés cruciaux pour améliorer les capacités. Par ailleurs, la modernisation des équipements est en cours avec l'aide des bailleurs de fonds. Ces engagements sont inclus dans le MPEF de la deuxième revue du programme FEC.

Tableau 1. République centrafricaine : activités d'assistance technique, 2017

Date	Department	Mission purpose
Jan-17	FAD	Tax policy
	FAD	AFC-Revenue administration
	MCM	Balance of payments statistics
Feb-17	FAD	Tax administration
	FAD	Customs administration
	FAD	AFC-Revenue administration
	MCM	AFC-Liability management
	STA	AFC-Government finance statistics
Mar-17	FAD	AFC-Revenue administration
	FAD	Public finance management
	FAD	AFC-Public finance management
	MCM	AFC-Liability management
	STA	AFC-National accounts
May-17	FAD	AFC-Revenue administration
	STA	AFC-National accounts
Jun-17	STA	AFC-Government finance statistics

Appendice I. Lettre d'intention



Madame Christine Lagarde
Directrice générale
Fonds monétaire international
700 19th Street, NW
Washington, DC 20431
États-Unis

Bangui, le 28 juin 2017

Madame la Directrice générale,

1. Le 20 juillet 2016, le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé un accord d'un montant de 83,55 millions de DTS (75 % de la quote-part) en faveur de la République Centrafricaine (RCA), au titre de la facilité élargie de crédit (FEC), en appui de nos politiques et réformes structurelles visant à consolider la stabilité macroéconomique et à créer les conditions d'une croissance durable et inclusive. Le mémorandum de politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint décrit les tendances récentes de l'économie centrafricaine et les progrès que nous avons enregistrés dans la mise en œuvre de nos politiques jusqu'à fin décembre 2016.

2. À cet égard, nous souhaitons préciser que nous avons rempli tous les critères de réalisation à fin décembre 2016. Nous avons mis en place tous les repères structurels, certes avec retard, à l'exception de ceux relatifs au rapatriement des diplomates arrivés en fin de mission et à la consolidation du compte unique du trésor (CUT). Nous avons réglé tous les arriérés de paiements extérieurs accumulés en 2016, à l'exception de ceux dus à la Chine qui envisage l'annulation de tout l'encours de la dette. Enfin, toutes les actions préalables liées à la conclusion de cette deuxième revue du programme FEC ont été remplies. Nous avons suspendu le paiement des indemnités d'expatriation de tous les diplomates dont le mandat était venu à échéance, résilié un contrat de sous-traitance de la gestion de la douane et publié le rapport d'exécution budgétaire à fin mars 2017.

A ce jour et conformément aux dispositions de notre loi de finances pour l'année en cours, nous n'avons octroyé aucune exonération fiscale non prévue par le code des impôts ou les lois en vigueur, et nous ne comptons pas en octroyer. En vue de restaurer la viabilité à long terme de la dette, et depuis l'entrée en vigueur de l'arrangement au titre de la FEC approuvé par le FMI en juillet 2016, ni le gouvernement central, ni les entreprises publiques, ni les organismes gouvernementaux n'ont contracté ou garanti de nouveaux prêts extérieurs, à l'exception d'un appui budgétaire fortement concessionnel accordé par la Banque africaine de développement. Nous réitérons notre engagement à systématiquement consulter les services du FMI avant de

contracter toute dette extérieure et à ne recourir qu'à des dons et des prêts hautement concessionnels dans les limites prévues par le programme pour financer nos projets de développement.

3. Ce mémorandum rend également compte des politiques économiques et financières que le gouvernement de la RCA compte mettre en œuvre pour le reste de 2017 et poursuivre en 2018 afin de : (i) consolider la stabilité macroéconomique, notamment en améliorant la mobilisation des recettes et en renforçant la gestion des finances publiques ; (ii) accompagner la reprise économique ; et (iii) progresser dans la mise en œuvre de nos objectifs de réduction de la pauvreté. À cette fin, nous avons adopté une loi de finances pour 2017 en conformité au programme appuyé par la FEC.

4. Compte tenu des résultats satisfaisants enregistrés à ce jour, nous sollicitons le décaissement de la troisième tranche de financement qui correspond à 11,70 millions de DTS (soit 10,5 % de sa quote-part) au titre de l'accord de la FEC afin de couvrir nos besoins persistants en matière de balance des paiements. Nous sollicitons, en outre, une augmentation de 11.14 millions de DTS (10 % de notre quote-part) pour couvrir les besoins additionnels d'appui à la balance des paiements liés à l'apurement de nos arriérés de paiement intérieurs.

5. Nous demeurons convaincus que les mesures et les politiques énoncées dans le présent MPEF sont appropriées pour atteindre les objectifs de notre programme et réduire nos besoins futurs en matière de balance des paiements. Nous n'adopterons aucune mesure ou politique de nature à aggraver les difficultés liées à la balance des paiements. Nous consulterons le FMI avant de réviser les politiques énoncées dans le MPEF conformément aux règles du FMI régissant ces consultations. Nous fournirons aux services du FMI toutes les données et informations nécessaires pour évaluer nos politiques, notamment celles énoncées dans le protocole d'accord technique (PAT).

6. Nous comptons rendre publics le rapport des services du FMI, y compris la présente lettre d'intention, le MPEF ci-joint et le PAT en annexe. Nous autorisons par conséquent les services du FMI à publier ces documents sur le site Internet du FMI une fois que le Conseil d'administration aura conclu la seconde revue de l'accord appuyé par la FEC.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de notre haute considération,

/s/

Henri-Marie Dondra
Ministre des Finances et du Budget

/s/

Simplice Mathieu Sarandji
Premier Ministre

Pièces jointes :

Mémorandum de politiques économiques et financières
Protocole d'accord technique

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières pour 2017

Mise à jour

INTRODUCTION

1. **Le présent mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) actualise la mise en œuvre du programme de 2016-2019 appuyé par le Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre d'un arrangement au titre de la facilité élargie de crédit (FEC).** Le programme économique et financier de RCA vise à consolider la stabilité macroéconomique et à créer les conditions d'une croissance durable, généralisée et inclusive à la faveur de réformes structurelles, conformément aux objectifs de la Stratégie de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA). Ce MPEF décrit l'évolution récente de la situation économique et dresse le bilan de la mise en œuvre des critères de réalisation quantitatifs et des repères structurels à fin décembre 2016. Il présente en outre les grandes orientations du programme jusqu'en 2017 et au-delà.

2. **La situation sécuritaire s'améliore à Bangui, nonobstant la récente flambée de violence dans le centre, l'est et le sud du pays.** Les attaques contre les populations civiles durant les premiers mois de l'année 2017 et les affrontements violents dans certaines régions du pays se sont soldés encore par des pertes en vies humaines, de nombreuses destructions au niveau local et une augmentation du nombre des déplacés. Malgré ces développements, nous restons fortement engagés pour mettre en œuvre notre programme économique dont le succès est un élément clé de notre stratégie pour une paix inclusive. A ce titre, la réforme du secteur de la sécurité vise à intégrer certains anciens combattants, rationaliser et rajeunir les effectifs des forces armées et de police ainsi que leur commandement et rétablir la paix et la sécurité. Récemment, nous avons tenu une réunion du Comité Consultatif et de Suivi du processus de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR), qui a rassemblé les quatorze groupes armés, et lancé le recrutement de cinq cents policiers et gendarmes. Nous avons déployé la gendarmerie dans les zones de combat récents. Une Cour pénale spéciale se met en œuvre pour poursuivre en justice des personnes soupçonnées de crimes de guerre et de violation de droits humains.

ÉVOLUTION RÉCENTE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

3. **La croissance économique en 2016 a été légèrement en retrait par rapport aux prévisions et l'inflation a été maîtrisée.** La croissance économique a atteint 4,5 %, soutenue par l'agriculture d'exportation (café, coton), l'activité forestière, la transformation à petite échelle, les transports et le commerce. Cependant, l'exécution du programme d'investissement public a été plus faible que prévu, ce qui a eu une incidence négative sur l'activité économique. La production et les exportations officielles de diamants restent entravées par l'embargo en cours. L'inflation s'est élevée en moyenne à 4,6 %, en raison de l'augmentation des prix des produits alimentaires de base, elle-même imputable à la baisse de la production animale et à la demande additionnelle induite par le retour de certains réfugiés et des personnes déplacées.
4. **Les objectifs budgétaires à fin décembre 2016 ont été atteints, voire dépassés.** Les recettes (84,9 milliards de FCFA) sont conformes aux objectifs du programme tandis que les dépenses primaires (96,2 milliards de FCFA) étaient inférieures aux prévisions, ce qui a permis de limiter le déficit primaire intérieur à 1,1% du PIB, en-deçà de l'objectif de 3,3 % du PIB. Les dépenses d'investissements ont été inférieures aux prévisions pour se situer à 32 milliards de FCFA, reflétant la capacité limitée de planification et de réalisation. Ces performances ont permis d'atteindre un niveau de dépôts de l'État de 30,7 milliards de CFA.
5. **La dette extérieure s'élève à 185,1 milliards de FCFA à fin 2016.** Des nouveaux décaissements d'un montant de 5,1 milliards de FCFA proviennent de lignes de crédit de la Banque mondiale et du Fonds saoudien de développement contractées avant l'approbation du programme FEC.
6. **L'exécution du programme a été globalement satisfaisante.** Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2016 ont été respectés. La mise en œuvre des repères structurels à fin décembre 2016 et à fin février 2017 a pris un certain retard, notamment pour ce qui concerne (i) le rapatriement des diplomates arrivés en fin de mission et (ii) la fermeture des comptes non essentiels ouverts par des structures gouvernementales auprès des banques commerciales.
7. **Tous les repères indicatifs à fin mars 2017 ont été atteints à l'exception des recettes intérieures et du financement intérieur de l'Etat.** La contreperformance au niveau des recettes, notamment douanières s'explique par la sous évaluations de la valeur des importations. Les dépenses ont été réduites, limitant le déficit primaire intérieure à 0.1 pourcent du PIB, bien en-deçà des projections. Le financement intérieur de l'Etat a été supérieur aux prévisions en raison de décaissements de dépôts du gouvernement plus important que prévus pour le règlement d'arriérés.

8. **Un effort supplémentaire sera fourni pour atteindre nos objectifs de dépenses sociales.** L'atteinte de nos objectifs de dépenses sociales non-salariales relève d'une importance toute particulière pour consolider la paix sociale. Pour 2016, nous n'avons pas pu attendre le repère indicatif de 5 milliards de FCFA en raisons des tensions de trésorerie. Par contre, au premier trimestre 2017, les dépenses déjà ordonnancées de 3,3 milliards de FCFA dépassent l'objectif indicatif de fin mars 2017.

STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT ET PERSPECTIVES À MOYEN TERME

A. Piliers de la stratégie

9. **Nous avons élaboré notre programme national de développement 2017–21 appelé le Plan de Relèvement et de Consolidation de la Paix en Centrafrique (RCPCA)** avec le plein appui de la communauté internationale, qui a pris l'engagement, le 17 novembre 2016 lors de la conférence des bailleurs de fonds de Bruxelles, de mettre à la disposition de la RCA 2,2 milliards de dollars. Ledit Plan permet de relever les défis économiques importants et de lutter contre la pauvreté généralisée qui entravent la paix et le progrès social. La RCPCA s'appuie sur quatre grands piliers :

- **Les pôles de croissance régionaux sont essentiels** pour créer les conditions d'un développement régional équilibré dans l'intérêt de la population dans son ensemble.
- **La promotion de l'intégration et de la diversification économiques afin de soutenir une croissance économique inclusive et généralisée.** À cet égard, la sécurité et la paix, l'agriculture, l'eau et l'énergie, les transports et les télécommunications, et la santé et l'éducation seront les principaux secteurs d'une croissance durable.
- **Le développement des activités à forte intensité de main-d'œuvre.** Cela sera déterminant pour faire face aux graves problèmes de chômage et permettre l'insertion des jeunes au niveau du marché du travail.
- **Le renforcement de la résilience sociale de la population afin** d'accompagner et renforcer le développement économique.

10. **Le cadre institutionnel pour la réalisation du RCPCA se met en place depuis mai 2017.** En même temps, des projets à effet rapide sont élaborés, notamment avec l'appui de la Banque mondiale et l'Agence française de Développement.

B. Perspectives à moyen terme

11. **Les perspectives de développement à moyen terme demeurent favorables sous l'hypothèse d'un retour de la paix et de la sécurité ainsi que de la mise en œuvre de politiques macroéconomiques viables** ancrées à un accroissement des recettes intérieures et une amélioration de la gestion des finances publiques et de la gouvernance. Nos objectifs macroéconomiques dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont les suivants :

- Une croissance économique qui devrait se situer à 5 %, en moyenne annuelle, sur le moyen terme, tirée dans une large mesure par la progression de la production agricole, notamment de coton et de café, par une reprise marquée de l'activité dans les secteurs forestier et minier, et par la maîtrise de l'inflation pour la ramener au taux de convergence de 3 % de la CEMAC d'ici 2019;
- Un déficit intérieur primaire qui devrait progressivement atteindre 0,9 % en 2019, sous l'effet d'une progression soutenue du ratio recettes intérieures/PIB (favorisée par la mise en œuvre des réformes prévues) et d'une meilleure maîtrise des dépenses courantes; d'investissements ;
- Un déficit du compte courant de la balance des paiements hors dons qui se situerait aux alentours de 9 % du PIB, du fait de besoins considérables de reconstruction et d'une reprise progressive soutenue des exportations traditionnelles ; et
- Des besoins de financement qui devraient atteindre environ 5,8 % du PIB en 2017, 4,5 % en 2018 et 3,4 % en 2019.

C. Programme d'investissement et climat des affaires

12. **Le dispositif de gestion de l'investissement public présente des faiblesses et doit être entièrement réformé.** Le financement et la mise en œuvre de projets d'investissement structurants inscrits dans la RCPCA contribueront à maintenir et renforcer la stabilité économique et nos objectifs de développement. Afin de faciliter la mise en œuvre de la RCPCA, et avec l'appui de nos partenaires techniques et financiers, nous sommes en train de mettre en place un nouveau cadre institutionnel de gestion des investissements publics. Il vise à accroître l'efficacité de l'investissement public en renforçant la chaîne de gestion depuis la sélection des projets prioritaires jusqu'à l'exécution en passant par le suivi et le contrôle.

13. **Nous sommes déterminés par ailleurs à prendre des mesures importantes en vue d'améliorer le climat des affaires.** Nous consulterons nos partenaires en vue de réviser la loi sur les partenariats publics/privés (PPP). Nous sommes très conscients des risques budgétaires qui peuvent accompagner un PPP et entendons mettre en place des mesures fortes visant à limiter ces risques. Nous consulterons les équipes du FMI pour tout projet de partenariat public privé afin d'analyser leur impact budgétaire. Notre action sera accompagnée d'un travail de mise en cohérence du portefeuille des investissements publics pour promouvoir les investissements du secteur privé et disposer d'un programme d'investissement public qui combine les petits

projets destinés à remettre en état les structures administratives, les centres de santé et les écoles avec les grands projets d'infrastructure, pilier des pôles régionaux de croissance et charnière du développement intégré du pays. Nous avons établi une liste de 71 projets, dont 51 projets—tous financés par des dons—à inclure dans le budget 2018, et nous renforçons nos efforts pour une mise en œuvre rapide.

PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER POUR 2017

D. Cadre macroéconomique pour 2017

14. **Le budget 2017 a été adopté dans les délais et est conforme aux objectifs du programme appuyé par la FEC.** Le déficit intérieur primaire reste l'ancrage de ce programme. Il est cohérent avec notre stratégie budgétaire à moyen terme, et nous réitérons notre adhésion aux objectifs budgétaires de notre programme. En particulier, nous restons déterminés à mettre en œuvre les mesures nécessaires pour atteindre nos objectifs de recettes fiscales pour 2017.

15. **Le cadre macroéconomique de notre programme 2017 se présente comme suit :**

- Le taux de croissance réel devrait atteindre 4,7 %, reposant sur un niveau d'exécution des projets d'investissement plus élevé.
- L'inflation moyenne annuelle devrait s'établir à 3,8 % en prévision de bonnes récoltes et la maîtrise des prix des denrées alimentaires.
- Le déficit intérieur primaire, qui reste le point d'ancrage de notre politique budgétaire, devrait s'établir à 1,9 % du PIB. La dette publique devrait diminuer pour s'établir à 39,3 % du PIB. Les recettes intérieures s'élèveraient à 8,8 % du PIB, les dépenses primaires intérieures à 10,8 % du PIB, et les dépenses en capital financées sur ressources propres à 1,2 % du PIB. Ceci permettrait de relever les dépenses sociales qui devront se situer au minimum à 5 milliards de FCFA.
- L'écart de financement pour l'exercice 2017 devrait être de 66,3 milliards de FCFA (5,8 % du PIB). Il sera entièrement couvert dans le cadre du programme par des déboursements du Fonds pour un montant total de 28,1 milliards de FCFA. Le reliquat (38,2 milliards de FCFA) serait fourni par des appuis budgétaires de la part de l'Union européenne, la Banque Mondiale, la Banque africaine de développement et la France.

E. Réformes liées aux recettes

16. **Nous avons recouvré des recettes pour un montant de 29 milliards de FCFA, en-deçà des prévisions 34 milliards de FCFA, sur les quatre premiers mois de l'année.** Nous avons constaté avec préoccupation une forte baisse des recettes au niveau de l'administration

douanière. Cette baisse est due notamment à une sous-évaluation des valeurs des marchandises importées. La persistance des faiblesses administratives et la sous-utilisation de SYDONIA ont également contribué à la faiblesse des recettes douanières. Les mesures de politique fiscale introduites par la loi de finances 2017 (notamment l'introduction d'un droit d'accise sur les communications téléphoniques, et l'augmentation des taux de TVA et d'accises sur certains biens de consommation) et le renforcement du contrôle de l'assiette fiscale ont contribué à la bonne performance des recettes fiscales intérieures. Les aires revenues ont dépassé les prévisions

17. Nous sommes déterminés à maintenir notre objectif de recettes inchangé pour l'année, nous avons adopté des mesures correctrices pour rattraper les manques à gagner observés. Au niveau de la douane, nous retenons désormais comme valeurs minimales obligatoires de liquidation, les valeurs attestées par la société de pré-inspection avant embarquement. L'impact de cette mesure est évaluée à 800 millions de FCFA pour la deuxième moitié de l'année 2017. Nous comptons en outre (i) régulariser les écarts d'évaluation des valeurs relevées entre janvier 2016 et mai 2017 (1,7 milliard de FCFA) (nouveau repère structurel proposé à fin septembre 2017) ; (ii) rectifier les erreurs de transposition du tarif extérieur commun CEMAC et des taux de TVA dans SYDONIA (100 millions de FCFA) ; (iii) accroître le nombre de convois entre le poste de Beloko et Bangui (400 millions de FCFA) ; (iv) recouvrer les dettes douanières (335 millions de FCFA) ; et (v) mettre en place de nouvelles procédures de pré-liquidation des droits au guichet unique de Douala (400 millions de FCFA). Les mesures supplémentaires prises au niveau des impôts comprennent le renforcement des contrôles de l'impôt sur les personnes physiques et de la TVA (800 millions de FCFA) et la poursuite des actions en recouvrement (1 milliard de FCFA). La rationalisation du système fiscal et l'amélioration de la gestion du fichier des contribuables devraient par ailleurs améliorer le recouvrement.

18. Nous entendons poursuivre les réformes douanières. Nous avons résilié toutes les dispositions contractuelles prises avec un opérateur privé (action préalable) afin de nous concentrer sur les réformes appuyées par nos partenaires. La mise en œuvre de notre plan d'action, que nous venons d'actualiser, est bien engagée. Nous entendons faire un meilleur usage de SYDONIA en informatisant le bureau de Beloko (nouveau repère structurel proposé à fin décembre 2017) et en activant toutes ses fonctionnalités. Nous veillerons à ce que toutes les transactions douanières soient effectuées par le système et prendrons des mesures strictes, y compris des sanctions, contre toute manipulation du système. Nous avons également intensifié le contrôle des paiements dans le cadre des mains levées accordées aux importateurs. Dans le secteur pétrolier, la pratique de la compensation des crédits de TVA non reversés contre d'autres taxes entre les importateurs et l'État qui s'est poursuivie au cours des deux premiers mois de l'année 2017 a pris fin au 1^{er} mars dernier, étant entendu que les structures étatiques doivent désormais budgétiser et régler leurs factures de consommation de produits pétroliers. Enfin, en nous fondant sur les recommandations des missions d'assistance technique de décembre 2016 et janvier 2017 sur la gestion des recettes douanières, nous envisageons :

- **La adoption de l'arrêté ministériel portant clarification des attributions de** la Cellule chargée des systèmes informatiques (CSI) et l'administration douanière s'agissant de l'utilisation du système SYDONIA ;
- **Le renforcement des contrôles des exonérations** pour veiller à ce que la nature et la quantité des biens exonérés soient conformes aux décisions d'exonération et que tout abus ou fraude soient sanctionnés ;
- **L'extension du mécanisme de paiement différé de la TVA aux** exportateurs et investissements significatifs, afin d'éviter l'accumulation de crédits de TVA dont l'application interviendra à compter du 1er janvier 2018 ;
- **La sécurisation des opérations de transit** en douane entre le port de Douala et Bangui, à travers notamment la viabilisation de la parcelle attribuée à la Douane centrafricaine à Douala, l'interconnexion entre la Douane centrafricaine et la Douane camerounaise et avec le guichet unique de la RCA à Douala et la promotion d'implantations d'agences de banques commerciales au poste des douanes frontalier de Beloko ;
- **L'amélioration du contrôle de conformité à la réglementation**, notamment grâce à un échange d'informations systématique entre les administrations fiscale et douanière et le recoupement des déclarations douanières et fiscales ;
- **La signature de contrats de performance** avec les inspecteurs de douane ce qui ferait qu'ils seraient tenus responsables de l'ensemble des procédures douanières à l'importation ; et
- **La publication mensuelle des résultats des contrôles douaniers** s'agissant du recouvrement effectif après contentieux.

19. **Les exonérations douanières et fiscales sont strictement limitées à celles prévues par les lois en vigueur.** A ce sujet, nous avons décidé de réorienter les activités du Comité interministériel chargé de l'octroi des exonérations douanières et fiscales vers un rôle d'organe consultatif et de coordination interministérielle des projets de textes comportant des clauses de franchises ou d'exonérations et à celui de suivi de la gestion des exonérations douanière et fiscale existantes. Aucune nouvelle exonération n'a été accordée depuis le début de l'année. Toutes les exonérations fiscales et douanières actuelles et leurs impacts sur le budget feront l'objet d'analyses qui seront ensuite publiées (repère structurel à fin décembre 2017).

20. **Nous entendons contrôler et réduire la parafiscalité.** Pour une meilleure transparence, nous transférerons les recettes liées à la parafiscalité, estimées entre 2 et 3 % du PIB, au compte unique du trésor. Nous sommes conscients que la profusion de taxes et redevances parafiscales est source de distorsions majeures et de pertes significatives pour le trésor public. Ces droits et taxes constituent souvent des prélèvements ad hoc et non-transparents et ne sont pas, pour l'essentiel, correctement comptabilisés ni reversés au Trésor. Une instruction du Premier Ministre

mettra fin, avec effet immédiat, à l'instauration de toute nouvelle taxe parafiscal. De plus, un décret pris avant la fin juin en Conseil des Ministres devrait abroger la taxe portant sur les appels téléphoniques entrants. Par ailleurs, nous avons lancé un recensement complet des taxes et prélèvements parafiscaux, des recettes recouvrées par ce biais et de leur utilisation. Nous adopterons ensuite un plan d'action visant à éliminer les taxes parafiscales injustifiées et à transférer les autres recettes parafiscales justifiées au CUT (nouveau repère structurel proposé à fin décembre 2017).

Réformes de la gestion des finances publiques

21. **Nous restons déterminés à mettre en œuvre notre programme de réforme de la gestion des finances publiques dont le plan d'action a été actualisé au cours de la mission d'assistance technique de mars 2017.** En 2016, nous avons pris des mesures pour consolider le compte unique du Trésor (CUT) et limiter strictement l'ouverture de nouveaux comptes bancaires. Nous avons identifié les comptes publics ouverts dans les banques commerciales et clôturé de nombreux comptes ouverts par des structures étatiques. Cependant, une série de comptes n'ont pas pu être clôturés et leurs soldes transférés à temps pour respecter le repère structurel y relatif à fin mars 2017. Nous poursuivons les efforts en vue de consolider ces comptes et de transférer leurs balances afin de renforcer le CUT.

22. **Nous avons réalisé l'audit de l'application informatique de gestion des finances publiques (GESCO) actuellement utilisée par le Budget et le Trésor.** Nous considérons que l'outil GESCO n'est plus une solution d'avenir pour la gestion des finances publiques centrafricaines. A ce titre, nous nous engageons à mettre en place, d'ici fin 2019, un nouvel applicatif de qualité en prenant appui sur l'évaluation fonctionnelle et technique déjà réalisée. Pendant la période de transition vers le nouveau système, nous continuerons à assurer la maintenance corrective de l'outil GESCO pour permettre à l'État de tenir ses obligations en termes de reddition des comptes et production régulière des états comptables et financiers.

23. **Nous continuerons à améliorer la comptabilité publique et le suivi de l'exécution budgétaire.** Nous avons produit les balances comptables pour 2010 à 2015, qui sont en cours d'examen par la Cour des Comptes. Nous produirons les balances mensuelles de 2017 dans les 30 jours suivant la fin du mois précédent, conformément aux recommandations de la mission d'assistance technique. Nous allons également finaliser la production du compte de gestion 2016 (repère structurel à fin septembre 2017). Nous nous engageons également à produire trimestriellement un rapport d'exécution budgétaire en nous basant sur les données générées par GESCO, dans les 30 jours suivant la fin du trimestre (nouveau repère structurel proposé, sur une base trimestrielle, à partir de fin septembre 2017). Nous avons produit, en particulier, le rapport d'exécution budgétaire au 31 mars 2017 (action préalable).

24. **Nous nous conformerons scrupuleusement aux dispositions réglementaires sur l'utilisation des procédures exceptionnelles.** En 2016, les transactions de dépense effectuées par procédures exceptionnelles de paiements élevaient à 12 % des dépenses (hors salaires et non liées au service de la dette), une amélioration sensible par rapport à l'année précédente, bien

qu'ayant dépassé largement l'objectif-plafond de 5 % de ces dépenses. Les données pour le premier trimestre de 2017 (20 %) montrent que les procédures exceptionnelles sont encore largement utilisées. Nous prenons l'engagement d'atteindre le plafond de 5 % à partir de 2018 (nouveau critère indicatif, sur une base trimestrielle, à partir de fin mars 2018).

25. **En outre, pour 2017, nous entendons poursuivre la rationalisation de la gestion des dépenses.** Il s'agit notamment de :

- **Renforcer la gestion de la trésorerie.** Nous poursuivons la programmation des flux de recettes et la régulation des dépenses en évitant l'accumulation d'arriérés. Nous nous engageons à continuer à tenir des réunions mensuelles du Comité de trésorerie auxquelles nous continuerons à associer la communauté des bailleurs de fonds afin qu'ils puissent également nous informer de l'évolution de leurs décaissements ; et
- **Poursuivre la réforme de la fonction publique.** Nous faisons des progrès dans l'assainissement du fichier de la fonction publique afin d'éliminer les travailleurs fictifs, élaborer un fichier actualisé des agents de la fonction publique et de mettre en place de nouvelles procédures de recrutement et de gestion. Toutefois, nous rencontrons des problèmes dans la démarche visant à intégrer le personnel de sécurité dans un système similaire et aussi rigoureux. Nous n'avons pas réalisé le repère structurel à fin décembre 2016 d'émission de billets d'avions aux diplomates arrivés en fin de mission dans la mesure où il s'est avéré difficile de déterminer leurs droits, y compris ceux des diplomates qui sont rentrés par leurs propres moyens. Cependant, nous avons suspendu le paiement des indemnités versés aux diplomates arrivés en fin de mission.
- **Poursuivre la maîtrise des dépenses.** Nous maintenons le gel des avances sur salaire et respecterons un plafond de 600 millions de FCFA pour 2017 au titre des dépenses liées aux indemnités des missions à l'étranger.

F. Stratégies de paiement des arriérés de la dette intérieure

26. **L'apurement des arriérés de la dette intérieure reste un objectif essentiel pour rétablir la confiance des créanciers, restaurer la crédibilité de l'État, relancer l'économie et asseoir la paix sur des bases solides.** Les arriérés de dette intérieure comprennent les arriérés de paiements en matière de dettes sociales, commerciales et bancaires, ainsi que les dettes croisées entre l'État et les entreprises publiques et entre les entreprises publiques. Nous avons communiqué une liste provisoire de tous les arriérés sociaux et commerciaux avec les montants, bénéficiaires et les dates de création de la créance.

- **Arriérés sociaux :** le travail technique d'audit des dettes au titre des arriérés de salaires et de pensions accumulés au cours des exercices antérieurs est en cours. Une évaluation préliminaire fait ressortir une dette sociale estimée à 72 milliards de FCFA à fin 2016. Les

créances retenues feront l'objet d'une validation et d'un audit international, et un échéancier de paiement sera arrêté.

- **Arriérés commerciaux** : Le montant des arriérés accumulés dus aux petites et moyennes entreprises jusqu'à fin 2014 s'élevaient à 16,2 milliards de FCFA. Compte tenu des paiements effectués et de l'audit interne en cours, la somme de 9,4 milliards de FCFA reste due. Les arriérés accumulés en 2015 et 2016, du fait de retards dans l'enregistrement comptable et les paiements, doivent encore être audités et validés. Les paiements des arriérés identifiés en 2015/2016 sont en cours. Le montant restant à payer est évalué à 1,8 milliard de FCFA à fin mars 2017.
- **Arriérés envers les banques commerciales** : Le montant définitif à fin 2016 de 26,1 milliards de FCFA a été approuvé par toutes les banques et validé par le Ministère des Finances et du Budget. La consolidation est en cours sous la supervision de la BEAC avec la contribution des banques commerciales. Les modalités de l'opération seront discutées avec les services du FMI.

27. **Nous régulariserons notre position vis-à-vis de la BEAC et exécuterons nos accords avec elle tout en tenant compte des dispositions au niveau régional.** L'accord d'avril 2016 consolide tous les passifs et les dettes non remboursées (à l'exception des avances statutaires et exceptionnelles) à 55,9 milliards de FCFA à fin 2016. Les avances exceptionnelles et statutaires s'élevaient à 22,5 milliards de FCFA, et, en accord avec la BEAC nous les rembourserons progressivement d'ici 2027 conformément aux engagements pris au niveau régional.

28. **Nous produirons et mettrons à jour chaque trimestre une liste des arriérés par type de créancier** pour assurer un meilleur suivi des arriérés de la dette intérieure et extérieure. Le Gouvernement s'engage à éviter l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement intérieur. Plus précisément, le gouvernement règlera toutes les factures courantes de biens de consommation et de services des entreprises publiques afin d'éviter l'accumulation de nouvelles dettes croisées.

G. Gestion et viabilité de la dette extérieure

29. **Nous avons accumulé des arriérés de paiements extérieurs vers la fin de 2016 en raison de décaissements tardifs des appuis budgétaires.** Nous avons procédé à l'apurement d'arriérés de la dette extérieure à la fin de l'année 2016, pour ce qui concerne la BAD, la BADEA, FIDA, Inde, le Fonds saoudien de développement et la COFACE pour un montant total de 3,4 milliards de FCFA. La Chine, quant à elle, a fait savoir qu'elle envisagerait l'annulation de toutes les dettes de la RCA qui s'élèvent à 43,5 milliards de FCFA. Taiwan, Province de Chine, a gagné une action en justice aux États-Unis, et nous avons contacté les autorités pour discuter de la suite à donner. Des mesures sont prises pour éviter à l'avenir l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs, conformément au programme. En outre, nous avons constitué un volant de liquidités afin d'être en mesure d'honorer nos obligations en cas de retards de décaissement des bailleurs de fonds.

30. **De plus, nous sommes résolus à redoubler d'efforts pour résorber les arriérés pré-PPTE envers les créanciers avec lesquels nous n'avons toujours pas d'accords.** Notre pays a des arriérés pré-PPTE envers l'Argentine, la Guinée équatoriale, l'Irak, la Libye et le Monténégro. Nous avons contacté ces créanciers en vue de reprendre les discussions et conclure un accord d'allègement de la dette dans un souci de trouver un arrangement pour ces arriérés. Nous avons également accumulé des arriérés vis-à-vis de certaines compagnies privées avec lesquelles nous continuons de travailler de bonne foi en vue de conclure des accords de rééchelonnement.

31. **Nous sommes conscients de la situation difficile quant à la viabilité de notre dette.** Au regard des conclusions de l'analyse de la viabilité de la dette (AVD), nous demeurons résolu à obtenir des dons et des prêts hautement concessionnels dans les limites prévues dans le cadre de l'accord au titre de la FEC pour financer les investissements et le développement économique du pays. Nous nous abstenons de contracter des crédits, même hautement concessionnels, qui ne respecteraient pas les limites prévues dans le cadre de cet accord. Le recours à des prêts hautement concessionnels reste limité à des projets importants pour lesquels il ne sera pas possible d'obtenir des dons. Pour 2017, la limite est fixée à 8,8 milliards de FCFA, correspondant au prêt de la Banque Africaine de Développement. Nous sommes pleinement conscients des implications de la politique de limites d'endettement du FMI qui régit le programme soutenu par la FEC.

H. Autres réformes structurelles

32. **L'implication renouvelée du secteur privé dans le développement économique du pays est essentielle au maintien et à l'accélération de la dynamique de croissance.** En collaboration avec la Banque mondiale et la Société financière internationale (SFI), nous avons élaboré un programme de réformes structurelles et institutionnelles en vue de promouvoir le développement du secteur privé. Ces réformes sont axées sur la modernisation et l'actualisation du cadre juridique dans les secteurs économiques clés. Elles s'ajoutent aux réformes destinées à faciliter les déclarations douanières, le recouvrement des recettes fiscales et la simplification de l'imposition sectorielle et de la parafiscalité. À cette fin, le gouvernement a mis en place le Cadre mixte de concertation pour l'amélioration des affaires (CMCAA) afin de promouvoir le dialogue avec le secteur privé et d'en accroître l'efficacité. Outre la nomination d'un Secrétaire Technique Permanent, les projets des Statuts de règlement intérieur, du Plan d'action et du Budget du CMCAA ont été validés. En collaboration avec la SFI, une trentaine de points focaux organisés en commissions techniques ont été désignés pour travailler sur des indicateurs du "Doing Business" de la Banque mondiale. Enfin, un guichet unique sera ouvert pour faciliter les démarches administratives des investisseurs.

I. Intermédiation financière et Supervision

33. **Nous sommes conscients de la nécessité de promouvoir la viabilité du système financier et de développer l'intermédiation financière.** Notre système bancaire reste stable malgré un environnement difficile. Les indicateurs prudentiels suggèrent une bonne résistance des banques. Trois des quatre grandes banques respectent les exigences de capital prudentiel; l'autre est activement à la recherche d'un nouvel actionnaire. La Commission bancaire d'Afrique

Centrale (COBAC) conduit sa première mission en RCA depuis 2012. L'inspection porte sur la gestion du risque interne, les méthodes d'évaluation et la rentabilité de deux banques importantes. Par ailleurs, nous mettons en œuvre le plan de travail élaboré par le Conseil national du crédit en vue de développer notre système financier. Nos priorités sont de renforcer le système judiciaire et moderniser les services bancaires, notamment à travers les services bancaires mobiles, et améliorer la gestion de risques. Nous évaluons des options pour améliorer l'accès du secteur agricole au financement bancaire, à travers, notamment, la possible création d'une banque agricole avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET ASSISTANCE TECHNIQUE

34. **Nous continuons à reconstituer nos capacités administratives et techniques pour mener à bien notre programme de réformes.** Nous avons bénéficié de l'assistance technique de partenaires au développement en vue de renforcer le recouvrement des recettes douanières, améliorer la gestion de la trésorerie, renforcer l'interconnexion des modules budgétaires et comptables informatisés et poursuivre la réforme de la fonction publique. Avec la mise en place de programmes de réformes ambitieux et multiformes, nous allons au cours de 2017 préparer une stratégie de reconstitution des capacités techniques et administratives en collaboration avec tous les partenaires techniques pour couvrir tous les domaines prioritaires.

35. **Nous nous sommes accordés sur une stratégie globale de renforcement des capacités dans le contexte du projet-pilote de Cadre de renforcement des capacités (CRC).** Dans ce domaine, nos priorités restent le recouvrement des recettes intérieures, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette publique, les statistiques macroéconomiques, la réforme de la fonction publique et les capacités macro budgétaires. [Des mesures ont été prises pour rétablir la Cellule de suivi des réformes économiques et financières (CS-REF) dans son rôle de coordination de l'assistance technique et de la formation en vue d'accroître les recettes, améliorer l'efficacité des dépenses, restaurer la discipline budgétaire, renforcer la gestion de la dette et créer une unité macro budgétaire centrale. Nous comptons également tirer pleinement profit de l'assistance technique additionnelle qui doit nous être apportée par le FMI en ce qui concerne la gestion des recettes, la gestion des finances publiques, l'établissement de la comptabilité nationale, la gestion de la dette publique et les données sur le commerce extérieur.

36. **Pour les autres besoins en termes de renforcement de capacités qui seront intégrés à notre stratégie globale, nous comptons nous concerter avec les autres partenaires extérieurs.** Nos priorités seront axées sur le développement de capacités en matière de gestion des investissements, d'emploi des jeunes, de développement de l'agriculture et de la sécurité alimentaire entre autres. Le projet pilote du CRC devra servir de point d'ancrage.

37. **La stratégie globale de renforcement des capacités permettra de définir un cadre institutionnel de coordination des appuis extérieurs sur la base des priorités arrêtées par le gouvernement.** Ainsi cela nous permettra d'utiliser au mieux l'assistance technique et les formations mises à notre disposition par les partenaires au développement et le FMI. De notre côté, nous nous fixerons en contreparties des objectifs à remplir et afin de pallier au manque de personnel local qualifié, nous prévoyons de recruter des jeunes diplômés et de les former dans les domaines techniques identifiés comme essentiels pour améliorer nos capacités. Nous nous engageons à travailler aussi avec nos partenaires pour engager la modernisation des équipements.

SUIVI DU PROGRAMME

38. **Le suivi de l'exécution du programme continuera à être assuré au moyen des critères quantitatifs et de réalisation et de repères structurels** (tableau 2). Les critères de réalisation à fin juin 2017 et fin décembre 2017 ont été maintenus et nous proposons de nouveaux critères indicatifs à fin mars 2018 et de nouveaux critères de réalisation à fin juin 2018. L'arrêt du paiement des indemnités aux diplomates arrivés en fin de mandat, la publication du rapport d'exécution budgétaire à fin mars 2017 et la résiliation du contrat de sous-traitance de la gestion de la douance sont des **mesures préalables** (tableau 2) à l'achèvement de cette deuxième revue du programme FEC et ont été réalisées. Les critères de réalisation à fin juin 2017 seront évalués dans le cadre de la troisième revue en septembre 2017, et les critères de réalisation à fin décembre 2017 seront évalués dans le cadre de la quatrième revue en mars 2018.

39. **Nous proposons de nouveaux repères structurels pour 2017**, à savoir :

- Le contrôle rétroactif des valeurs en douane retenues depuis le 1er janvier 2016 pour assurer la régularité de dédouanement et des procédures (fin septembre 2017) ;
- L'adoption d'un plan d'action visant à éliminer les taxes parafiscales injustifiées et à transférer les autres recettes parafiscales au compte unique du Trésor (fin décembre 2017) ;
- La production trimestrielle de rapports d'exécution budgétaire, dans les 30 jours suivant la fin du trimestre (trimestriellement, à partir de septembre 2017) ; et
- Le déploiement complet de SYDONIA au poste de douane de Beloko (fin décembre 2017).

40. **Limitations en matière de change.** Tout au long de la durée du programme, nous nous engageons à ne pas instituer ni intensifier des restrictions sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, à ne pas établir des pratiques de taux de change multiples, à ne pas conclure des accords bilatéraux non conformes à l'article VIII des Statuts et à ne pas imposer ou accroître des restrictions pour influencer la balance des paiements. En outre, le gouvernement s'engage à adopter, en consultation avec les services du FMI, toutes les nouvelles mesures financières ou structurelles qui peuvent s'avérer nécessaires pour assurer la bonne exécution du programme.

Tableau 1. République centrafricaine : critères de réalisation (CR) et objectifs indicatifs, 2016-2018
(en milliards de FCFA ; montant cumulé depuis le début de l'année)

	Fin décembre 2016		Fin mars 2017			Fin juin 2017	Fin septembre 2017	Fin décembre 2017	Fin mars 2018	Fin juin 2018	
	CR	Réalisé	Objectif indicatif	Réalisé		CR	Objectif indicatif	CR	Objectif indicatif	CR	
Critères de réalisation quantitatifs											
Crédit net à l'État (plafond, flux cumulés pour l'année)	3,2	-22,1	Observé	-1,7	14,2	Pas observé	-2,5	4,0	-5,3	12,0	2,0
Recettes intérieures (plafond, total cumulé pour l'année) ¹	84,7	84,9	Observé	25,0	23,2	Pas observé	50,1	74,7	102,0	25,4	57,5
Déficit primaire intérieur (plafond, total cumulé pour l'année) ²	-34,7	-11,3	Observé	-7,2	-1,1	Observé	-13,7	-16,0	-21,9	-6,7	-10,0
Réduction des arriérés de paiement intérieurs (plafond, total cumulé pour l'année)	-5,6	-6,0	Observé	-2,0	-3,3	Observé	-4,0	-6,0	-7,5	-0,5	-4,0
Critères de réalisation continus											
Obtention ou garantie de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles (plafond) ^{3,4}	0,0	0,0	Observé	0,0	0,0	Observé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non accumulation d'arriérés extérieurs (plafond, total cumulé pour l'année) ^{3,4}	0,0	0,0	Observé	0,0	0,0	Observé	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Objectifs indicatifs											
Dépenses sociales (plafond, total cumulé pour l'année)	5,0	3,8	Pas observé	1,5	3,3	Observé	3,0	4,5	6,0	1,7	3,3
Dépenses suivant des procédures extraordinaires (plafond, total cumulé pour l'année)										1,0	1,9
Poste pour mémoire :											
Nouvelle dette concessionnelle/dette extérieure contractée ou garantie par l'État	6,0	0,0	Observé	6,0	0,0	Observé	8,8	8,8	8,8	6,0	6,0

Sources : autorités centrafricaines; estimations des services du FMI

¹ Recettes intérieures à l'exclusion des dons extérieurs et des recettes provenant du désengagement de l'État (divestiture receipts) (voir le PAT pour plus amples informations).

² Le solde primaire intérieur est défini comme la différence entre les recettes intérieures de l'État et les dépenses totales de l'État moins tous les intérêts payés et les dépenses d'investissement financées sur ressources extérieures.

³ Ces objectifs feront l'objet d'un suivi permanent.

⁴ Contractée ou garantie par l'État (voir le PAT).

Tableau 2, République centrafricaine : mesures préalables et repères structurels, 2016-17

Mesures	Echéance	Objectif macroéconomique	Etat de mise en œuvre
Remise par le Ministre des affaires étrangères de titres de transport aux diplomates ayant terminé leur mission afin de faciliter leur rapatriement	Fin décembre 2016	Rationalisation de la masse salariale	Pas observé
Limitation des exonérations uniquement à celles prévues par les lois en vigueur et gel de nouvelles exonérations fiscales (dans le budget 2017)	Fin décembre 2016	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	Observé
Lancement des audits de la dette sociale, de la dette des fournisseurs, et des dettes croisées	Fin février 2017	Amélioration de la gestion des finances publiques et de la gestion de la dette	Observé
Consolidation du compte unique du Trésor en clôturant les comptes non essentiels de l'État auprès des banques commerciales, et ceux non liés aux projets dans le cadre de conventions avec les bailleurs de fonds	Fin mars 2017	Amélioration de la gestion des finances publiques	Pas observé
Renégociation de la convention avec les établissements bancaires	Fin juin 2017	Amélioration de la gestion des finances publiques	
Adoption par le Ministre des finances d'un plan d'apurement des arriérés de la dette intérieure	Fin juin 2017	Amélioration de la gestion des finances publiques et de la gestion de	
Inventaire exhaustif des taxes parafiscales et plan d'action pour les transférer au compte unique du Trésor	Fin septembre 2017	Amélioration de la gestion des finances publiques	
Établissement du compte de gestion 2016	Fin septembre 2017	Renforcement de l'obligation de rendre compte	
Publication de l'ensemble des exonérations existantes	Fin décembre 2017	Renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre compte	
Nouvelles mesures :			
Suspendre le paiement des salaires et indemnités des diplomates arrivés en fin de mission	Action préalable	Rationalisation de la masse salariale	Observé
Produire le rapport d'exécution budgétaire au 31 mars 2017	Action préalable	Renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre compte	Observé
Résiliation des dispositions contractuelles pour la sous-contraction de la gestion de la Douane	Action préalable	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	Observé
Contrôle rétroactif des valeurs retenues du 1er janvier 2016 au 31 mai 2017 pour assurer la régularité de dédouanement et leur renvoi à la procédure obligatoire	Fin septembre 2017	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	
Produire trimestriellement un rapport d'exécution budgétaire dans les 30 jours suivant la fin du trimestre	Continu, à partir de septembre 2017	Renforcement de la transparence et de l'obligation de rendre compte	
Adoption d'un plan d'action visant à éliminer les taxes parafiscales injustifiées et à transférer les autres recettes au compte unique du Trésor	Fin décembre 2017	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	
Déploiement complet de SYDONIA au poste de Beloko	Fin décembre 2017	Amélioration de la transparence et du recouvrement des recettes	

Pièce jointe II

Protocole d'Accord Technique 2017

INTRODUCTION

1. **Le présent protocole d'accord technique (PAT) décrit les concepts, les définitions et les modalités de la communication des données mentionnés dans le Mémoire de politiques économiques et financières (MPEF) préparé par les autorités de la RCA.** En particulier, il fixe

- la périodicité et les délais de communication des données ;
- les définitions et les méthodes de calcul ;
- les objectifs quantitatifs ;
- les modalités d'ajustement des objectifs quantitatifs ;
- les repères structurels ; et
- les autres engagements pris au titre du MPEF.

2. **Sauf indication contraire**, tous les critères de réalisation et repères indicatifs sont évalués sur base cumulative à compter du 1^{er} janvier de la même année.

A. Hypothèses du programme

3. **Taux de change.** Pour les besoins du présent PAT, la valeur des transactions libellées en devises étrangères sera convertie dans la monnaie nationale de la RCA, le franc CFA (FCFA), sur la base des taux de change utilisés pour préparer la FEC. Les principaux taux de change sont présentés ci-dessous

FCFA/US\$:585

F CFA/Euro : 656

F CFA/DTS :815

B. Définitions

4. **Sauf indication contraire, l'État est défini comme l'Administration centrale de la RCA et n'inclut pas les collectivités locales**, la banque centrale ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome (à savoir, les entreprises détenues entièrement ou partiellement par l'État) et n'entrant pas dans le champ du tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

5. **Définition de la dette.** La définition de la dette est spécifiée au point 8 de la décision du Conseil d'administration du FMI n° 6230-(79/140), ultérieurement amendée le 5 décembre 2014 par la décision du Conseil d'administration n° 15688-(14/107) :

(a) «**Dettes**» s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris de devises) ou de services, selon un échéancier déterminé; ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes :

- i. des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et habituellement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange) ;
 - ii. des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et
 - iii. des accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. S'agissant de ces accords, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.
- (b) Conformément à la définition de la dette énoncée ci-dessus, tout arriéré, toute pénalité, et tout dommage et intérêt accordé par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne sera pas à l'origine d'une création de dette.
- (c) **La dette extérieure** est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le Franc CFA de la Coopération financière d'Afrique (FCFA).
- (d) **La dette intérieure** est définie comme une dette contractée ou remboursée en Franc CFA de la Coopération financière d'Afrique (FCFA).

6. **Dettes garanties.** La garantie d'une dette par l'Etat s'entend comme une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (par le biais de règlements en espèces ou en nature).

7. **Dettes concessionnelles.** Une dette est réputée concessionnelle si elle comporte un élément don d'au moins 50 %. L'élément don est la différence entre la valeur nominale du prêt et sa valeur actuelle, exprimée en pourcentage de la valeur nominale. On calcule la valeur actuelle

de la dette à la date à laquelle elle est contractée en actualisant les paiements du service de la dette à la date où cette dette est contractée. Le taux d'actualisation utilisé à cet effet est 5 %.

8. **Le total des recettes du gouvernement** est constitué des recettes fiscales et non fiscales ou autres recettes (telles que définies dans le chapitre 5 du MSFP 2001) comptabilisées sur une base caisse. Le produit de la fiscalisation des marchés, la vente d'actifs, les recettes de privatisations ou de l'octroi de licences et les produits de placement sur les avoirs du gouvernement et les dons ne sont pas considérés comme des recettes de l'Etat aux fins du programme.

9. On entend par **total des dépenses du gouvernement** l'ensemble des dépenses de salaires et traitements des employés publics, de biens et services, des transferts (y compris les subventions, les dons, les prestations sociales et autres charges), paiement d'intérêt et des dépenses d'investissement comptabilisées sur une base ordonnancement, sauf indication contraire. Le total des dépenses du gouvernement inclut aussi les dépenses avant ordonnancement qui n'ont pas été régularisées.

10. **Les salaires et traitements** correspondent à la rémunération des employés publics telle que décrite aux paragraphes 6.8 à 6.18 du MSFP 2001, à savoir tous les employés (permanents et temporaires), y compris les employés des forces armées et de sécurité. La rémunération est définie comme la somme des traitements et salaires, des indemnités, primes, cotisation à la caisse de retraite et de toute autre forme de paiement monétaire et non monétaire.

11. Aux fins du présent mémorandum, le **terme d'arriéré** est défini comme toute dette (telle que définie dans le paragraphe 5 ci-dessus) et qui n'a pas été amortie conformément aux conditions spécifiées dans le contrat correspondant qui en porte création.

12. **Les arriérés de paiements intérieurs** sont la somme (i) des arriérés de paiement sur les dépenses et (ii) des arriérés de paiement sur la dette intérieure.

- **Un arriéré de paiement sur les dépenses** est défini par tout mandat de paiement créé par l'Ordonnateur des dépenses, mais non-payé 90 jours après la prise en charge par le Trésor. Les arriérés de dépenses ainsi définis font partie des « restes à payer » (ou « exigibles »). Les restes à payer correspondent aux obligations impayées de l'Etat et comprennent la dette flottante intérieure en plus des arriérés de dépenses. Ils sont définis comme les dépenses engagées, visées par le contrôleur financier, liquidées, (« ordonnancées ») et prises en charge par le Trésor public mais qui ne sont pas encore payées. Ces obligations comprennent les factures exigibles et non réglées aux entreprises publiques et privées, mais elles ne comprennent pas le service de la dette financière intérieure (principal et intérêts). Pour l'objectif du programme, les arriérés de paiement intérieurs sont les « restes à payer » dont le délai de paiement dépasse le délai réglementaire de 90 jours, tandis que la dette flottante représente les « restes à payer » dont le délai de paiement ne dépasse pas le délai de 90 jours.

- **Les arriérés de paiement sur la dette intérieure** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat.

13. **Les arriérés de paiements extérieurs** sont définis comme la différence entre le montant qui doit être versé en vertu du contrat et le montant effectivement payé après la date limite de paiement indiquée dans le contrat pertinent. Un engagement qui n'a pas été payé dans les 30 jours suivant la date d'échéance est considéré comme un arriéré de paiement extérieur.

C. Objectifs quantitatifs

14. Les **objectifs quantitatifs (OQs)** qui figurent dans la liste qui suit sont ceux qui sont spécifiés dans le tableau 1 du MPEF. Les clauses d'ajustement des OQs sont précisées dans la section D.

Plafond relatif au financement intérieur du budget de l'État.

- **Financement public intérieur de l'État** est défini comme la somme i) du crédit bancaire à l'État, défini ci-dessous; et ii) du financement non bancaire de l'État, y compris le produit de la vente des avoirs de l'État, incluant des ressources provenant de cession de parts d'entreprises publiques, à savoir des privatisations, les bons du Trésor et autre dette titrisée émis par l'État sur le marché financier régional de la CEMAC et libellés en Franc CFA, ainsi que tout crédit par la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) à l'État, y compris tout tirage associé à la contrepartie en Franc CFA de l'allocation des Droits de tirage spéciaux (DTS).
- **Le crédit bancaire à l'État** est défini comme le solde des dettes et des créances de l'État vis-à-vis de la Banque centrale, à l'exclusion de l'utilisation du crédit du FMI, et des banques commerciales locales. Le champ du crédit à l'État est celui utilisé par la BEAC et est conforme à la pratique générale du FMI en la matière. Il implique une définition de l'État plus large que celle qui figure au paragraphe 3. Les créances de l'État comprennent l'encaisse en francs CFA, [les comptes chèques postaux], les obligations cautionnées, ainsi que l'ensemble des dépôts auprès de la BEAC et des banques commerciales des organismes publics, à l'exception des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et des sociétés d'État, qui sont exclues de ce calcul. Les dettes de l'État envers le système bancaire couvrent l'ensemble des dettes vis-à-vis de la Banque centrale et des banques commerciales locales, y compris les bons du Trésor et autre dette titrisée.

Plancher sur les recettes intérieures totales de l'État

- **Recettes intérieures de l'État** : seules les recettes sur base caisse (au titre des recettes fiscales et non fiscales) seront prises en compte dans le TOFE.

Plancher sur les dépenses sociales de l'État.

- **Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté** comprennent les dépenses publiques non-salariales relatives à l'enseignement primaire et secondaire, la santé, l'action sociale, l'eau et assainissement, la microfinance, l'agriculture et le développement rural. Leur exécution est suivie sur base ordonnancements durant le programme.

Plafond relatif au solde budgétaire primaire intérieur.

- **Le solde budgétaire primaire intérieur**, sur base caisse, est défini comme la différence entre les recettes intérieures et les dépenses de l'État, hormis les paiements d'intérêts et les dépenses d'investissement sur financement extérieur. Les paiements au titre des arriérés ne rentrent pas dans le calcul du solde primaire intérieur.

Plancher de réduction sur le paiement des arriérés intérieurs

Le gouvernement s'engage à régler prioritairement les arriérés qui ont été validés.

Plancher de dettes extérieures contractées ou garanties par l'État.

- **L'État s'engage à ne pas contracter ou ne pas garantir d'emprunts non-concessionnels.** Les emprunts pour financer des projets ne doivent pas aggraver les vulnérabilités au niveau de l'endettement qui sont soulignées dans l'analyse de la viabilité de la dette, préparée conjointement par les services de la BM et du FMI.

Non-accumulation d'arriérés de paiements extérieurs nouveaux par l'État.

Les arriérés de paiements extérieurs sont définis au paragraphe 13.

- **L'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiements extérieurs** à l'exception d'arriérés de paiement provenant de dettes en cours de renégociation ou de rééchelonnement. Ce critère de performance quantitatif s'applique de façon continue. Par rapport à ce dernier, une obligation qui n'a pas été payée dans les 30 jours suivant la date d'échéance est considérée comme un arriéré de paiement extérieur. Ce critère de performance quantitatif sera continu.

Limitation des dépenses faisant objet des procédures exceptionnelles à 5 % des dépenses hors salaires et service de la dette

- Toutes les dispositions nécessaires seront prises dans le cadre du projet de loi 2018 pour que le total des dépenses suivant la procédure de décaissement extraordinaire (procédures exceptionnelles, opérations de caisse.) n'excèdent pas 5 % du total des dépenses hors salaires et service de la dette (principal et intérêts), en moyenne et par trimestre. Ce critère fera l'objet d'un suivi trimestriel à partir du 31 mars 2018.

D. Clauses d'ajustement des objectifs quantitatifs

15. Pour tenir compte de circonstances ou de changements qui sont essentiellement extérieurs à la performance du Gouvernement, **divers objectifs quantitatifs pour 2017** seront ajustés comme suit :

a. Si le total des recettes de privatisation ou de renouvellement des licences de télécommunications, des licences d'exploitation forestière ou pétrolière est supérieur à leur montant programmé, les ajustements suivant pourront être effectués :

i. Le plancher pour le solde budgétaire primaire pourra être ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 pourcent de ces recettes supplémentaires ;

ii. Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement pourra être ajusté à la baisse d'un montant équivalent au reliquat de ces recettes supplémentaires.

b. Si le total des appuis budgétaires est inférieur à leur montant programmé, les ajustements suivant pourront être effectués :

i. Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement pourra être ajusté à la hausse d'un montant équivalent à 50 pourcent des décaissements programmés et non-réalisés.

ii. Le plancher pour le solde budgétaire primaire pourra être ajusté à la baisse pour un montant équivalent à 50 pourcent des décaissements programmés et non-réalisés.

c. Si le total des appuis budgétaires est supérieur à leur montant programmé, les ajustements suivant pourront être effectués :

i. Le plafond sur le financement intérieur net du gouvernement pourra être ajusté à la baisse d'un montant équivalent à 50 pourcent des décaissements au-dessus des montants programmés.

ii. Le plancher pour le solde budgétaire primaire pourra être ajusté à la hausse pour un montant équivalent à 50 pourcent des décaissements au-dessus des montants programmés.

E. Repères Structurels

Consolidation du compte unique du trésor par la fermeture des comptes n'appartenant pas aux bailleurs et non essentiel au gouvernement ouvert dans les banques commerciales.

- Une décision devra être prise pour fermer tous les comptes du gouvernement ouverts dans les banques commerciales et qui sont gérées en dehors du système de gestion centralisateur des recettes du gouvernement, à l'exception des comptes projets, dans le but de consolider le compte unique du trésor.

Renégociation des conventions avec les banques

- Les renégociations des conventions avec les banques commerciales devront être entamées avant la fin juin 2017, en vue d'assurer le transfert quotidien des soldes aux compte unique du Trésor (CUT) et de systématiser les structures des frais pour renforcer le système de gestion de la trésorerie.

Adoption par le Ministère des Finances d'un plan d'apurement des arriérés de la dette intérieure

- Un plan d'apurement des arriérés de la dette intérieure devra être adopté avant la fin juin 2017, dans le but de rétablir la crédibilité de l'État en rétablissant la confiance des créanciers.

Établissement du compte de gestion de 2016

- Il faudra produire les comptes de gestion pour l'exercice 2016 et le publier avant la fin septembre 2017.

Publication de l'ensemble des exonérations fiscales existantes

- Toutes les exonérations fiscales existantes, statutaires et discrétionnaires, devront être répertoriées et rendues publiques avant la fin décembre 2017, dans un souci de transparence, afin de réduire l'emprise des exonérations fiscales intempestives.

Contrôle rétroactif des valeurs en douanes retenues du 1^{er} janvier 2016 au 31 mai 2017

- Il faudra procéder, avant la fin septembre 2017, au contrôle rétroactif de toutes les valeurs des marchandises d'importation retenues du 1^{er} janvier 2016 au 31 mai 2017 pour vérification du respect des valeurs minimales déterminées par la société de pré-inspection et, le cas échéant, imposer les tarifs de dédouanement indiqués et les pénalités afférentes, pour assurer la régularité de dédouanement.

Produire trimestriellement un rapport d'exécution budgétaire dans les 30 jours suivant la fin du trimestre

- Un rapport trimestriel d'exécution budgétaire sera produit à partir de la fin septembre 2017, et ensuite chaque trimestre dans un délai de 30 jours suivant la fin du trimestre. Le premier rapport couvrira le deuxième trimestre 2017.

L'adoption d'un plan d'action visant à éliminer les taxes parafiscales injustifiées et à transférer leurs recettes au compte unique du Trésor

- Sur la base d'un inventaire de toutes les taxes parafiscales à dresser, un plan d'action sera adopté avant la fin décembre 2017 en vue d'éliminer toutes les taxes parafiscales illégales et

injustifiées. Le plan sera accompagné d'une instruction de transfert des recettes des taxes parafiscales retenues au compte unique du Trésor.

Déploiement complet de SYDONIA au poste de Beloko

- Le principal poste de douane à Beloko sera équipé de toutes les installations permettant le fonctionnement de SYDONIA et la transmission des données, et toutes les modules de SYDONIA y seront complètement déployés.

F. Communication de données au FMI

16. **Les données quantitatives relatives aux objectifs indicatifs du Gouvernement seront transmises aux services du FMI selon la périodicité décrite dans le Tableau III.** En outre, toutes les révisions apportées aux données seront communiquées dans les meilleurs délais. Les autorités s'engagent à consulter les services du FMI au sujet de toutes les informations ou données qui ne sont pas spécifiquement abordées dans ce PAT mais qui sont nécessaires pour le suivi du programme et si nous avons atteint les objectifs de notre programme.

Tableau III : République centrafricaine – Communication des données au FMI**dans le cadre du financement au titre de la FEC**

Description de données	Date-limite
Rapport semestriel d'évaluation des indicateurs qualitatifs et des mesures structurelles (tableaux 1 et 2 du MPEF), accompagné de pièces justificatives	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Situation monétaire, comptes mensuels de la Banque centrale et des banques commerciales	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations mensuelles de trésorerie	Dans les dix jours suivant la fin de chaque mois.
Tableau des opérations financières de l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant total mensuel des arriérés de paiements intérieurs sur les biens, services et salaires, y compris les pensions et les primes impayées	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Stock de la dette extérieure en fin de période	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Ventilation des dépenses figurant au TOFE (biens et services, salaires, intérêts, etc.)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Tableau récapitulatif des dépenses réelles dans les secteurs prioritaires, notamment la santé, l'éducation et la sécurité	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des débours au titre des dépenses courantes et en capital, financés sur fonds propres et extérieurs	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation des recettes par institution et classification économique	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Recettes et dépenses comptabilisées en contrepartie les unes des autres sans règlement en espèces (par type de dépenses et de recettes)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Ventilation du service de la dette et des arriérés extérieurs, notamment par intérêts et principal et par principaux créanciers	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Montant de la nouvelle dette extérieure non-concessionnelle et concessionnelle contractée par l'État	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.
Décaissements effectifs au titre des projets et programmes bénéficiant d'une aide financière étrangère et allègement de la dette extérieure octroyée par les créanciers extérieurs (y compris la date le montant, le créancier)	Dans les quatre semaines suivant la fin de chaque mois.



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

DEUXIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT ET DEMANDE D'AUGMENTATION DU NIVEAU D'ACCÈS—ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE¹

Le 29 juin 2017

Approuvé par Michael Atingi-Ego (Département
Afrique),
Zuzana Murgasova (Département de la stratégie,
des politiques et de l'évaluation) et
Paloma Anos-Casero (Association internationale
de développement)

Préparé par les services du
Fonds monétaire international
(FMI) et de l'Association
internationale de
développement (IDA)

L'analyse de viabilité de la dette (AVD), réalisée dans le contexte du cadre de viabilité de la dette établi conjointement par la Banque mondiale et le FMI pour les pays à faible revenu, confirme que la République centrafricaine (RCA) présente un risque élevé de surendettement extérieur. Dans le scénario de référence, un indicateur relatif à la dette extérieure dépasse les seuils liés aux politiques fin 2017. Les autres scénarios mettent en évidence une vulnérabilité tant de la dette publique totale que de la dette publique extérieure à un ralentissement de la croissance du PIB, des recettes et des exportations. L'augmentation d'accès envisagée (10 % de la quote-part) a un faible effet sur l'ensemble des indicateurs, l'analyse reste donc inchangée. Dans un tel contexte, il demeure essentiel que la RCA augmente ses recettes intérieures et mène une politique fiscale prudente. Afin de préserver la viabilité de la dette, le programme d'investissement des pouvoirs publics requiert des dons et un financement de la dette à des conditions hautement concessionnelles ne doit être envisagé que dans un très petit nombre de cas exceptionnels.

¹ Dans l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale, la RCA obtient une note moyenne de 2,46 sur la période 2013-15. Cette note correspond à une politique médiocre dans le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu.

CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

1. **La RCA est aux prises avec de graves difficultés politiques et économiques.** Si la situation en matière de sécurité s'est améliorée à Bangui, les violences hors de la capitale ont eu des conséquences néfastes sur la population. Jusqu'à présent, ces violences ont eu un effet limité sur l'économie, qui doit encore se relever de la crise de 2012-13. Avec un faible niveau de mobilisation des ressources intérieures (8 % du PIB, contre 12 % avant le conflit), l'économie reste fortement dépendante de l'aide extérieure et elle souffre d'une faiblesse structurelle qui limite les possibilités d'une reprise plus forte.
2. **La croissance du PIB et des exportations reste faible.** L'économie a progressé de 4,5 % en 2016, au lieu des 5,2 % prévus initialement. Si l'insécurité persistante pèse sur les secteurs des transports, du commerce et des mines, d'autres secteurs — la sylviculture, le secteur du coton et du café, en particulier — ont enregistré un rebond. Les exportations ont davantage augmenté que prévu même si la production officielle de diamants n'est pas encore repartie à la hausse puisqu'un embargo international est encore partiellement en place.

STRUCTURE DE LA DETTE²

3. **En 2016, la dette publique totale de la RCA s'élevait à 44,4 % du PIB, contre 50 % fin 2015.** Cette baisse s'explique par une augmentation du PIB nominal, le règlement net d'arriérés intérieurs et une légère révision des données (tableau 1)³.
4. **La dette publique extérieure de la RCA atteignait 24,3 % du PIB (253,4 milliards FCFA) en 2016.** Aucune nouvelle dette extérieure n'a été contractée et les décaissements se sont limités au soutien de la balance des paiements par le FMI et au financement de projets par l'Arabie saoudite, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Fonds international pour le développement de l'agriculture.
5. **La RCA a un stock important d'arriérés extérieurs.** Elle doit 123,6 milliards FCFA de dette pré-PPTE aux pays non membres du Club de Paris. Dans le cadre des accords du Club de Paris, la RCA s'est engagée à solliciter un allègement de la dette auprès de ses créanciers non membres du Club de Paris à des conditions comparables à celles du Club ou plus favorables. Les pouvoirs publics poursuivent leurs discussions avec les créanciers non membres du Club de Paris dans le but de

² La dette (tant extérieure que publique) englobe la dette brute de l'administration centrale. La dette contractée auprès du FMI est incluse dans la dette extérieure.

³ Les autorités ont révisé à la hausse l'encours de la dette à partir de 2009 (année de la mise en place de l'initiative PPTE en RCA) sur la base de données plus complètes. Depuis 2011, l'encours de la dette a commencé à augmenter progressivement en raison de décaissements relatifs à de nouveaux accords signés après l'initiative. L'accroissement rapide de l'encours entre 2013 et 2014 est imputable à l'augmentation des arriérés intérieurs.

renégocier ces obligations. Durant la crise politique, la RCA a accumulé des arriérés envers des créanciers privés et des arriérés post-PPTE envers des créanciers officiels qu'elle cherche à solder. La Chine a fait part de sa disposition à alléger l'ensemble de l'encours de la dette officielle⁴. Une cour new-yorkaise a statué en janvier dernier qu'une banque d'import-export implantée dans la province chinoise de Taiwan détenait des créances sur la RCA résultant d'accords de prêts signés en 1991 et 1992.

6. **La dette intérieure est principalement constituée de crédits accordés par la BEAC et d'arriérés de paiement.** En 2016, la dette intérieure représentait 45,1 % de la dette totale, dont plus de la moitié se compose d'arriérés de paiements intérieurs. Fin 2016, l'encours d'arriérés s'élevait à 140,5 milliards FCFA, dont 22,5 milliards FCFA de dette envers la BEAC, 14,2 milliards FCFA de dette aux conditions du marché, 72,2 milliards FCFA de dette sociale, 26,1 milliards FCFA de dette envers les banques et 4,7 milliards FCFA de dettes croisées et d'autres dettes. Le règlement des arriérés vérifiés et le remboursement progressif des prêts consolidés auprès de la BEAC s'inscrivent dans une stratégie à moyen terme visant à réduire la dette intérieure et à soutenir l'économie.

Tableau 1. République centrafricaine : stock total de la dette, administration centrale, 2014–16

	2014	2015	2016		2014	2015	2016
	(milliards FCFA)		(pourcentage du total)		(pourcentage du PIB)		
Total	470.5	486.6	461.7	100.0	55.9	51.9	44.4
Dette extérieure	245.6	248.0	253.4	54.9	29.2	26.5	24.3
Multilateral	107.0	115.2	125.2	27.1	12.7	12.3	12.0
Bilateral et Privé	138.6	132.8	128.2	27.8	16.5	14.2	12.3
Dette intérieure	224.9	238.6	208.3	45.1	26.7	25.5	20.0
Stock	82.6	93.5	67.8	14.7	9.8	10.0	6.5
Arriérés	142.3	145.1	140.5	30.4	16.9	15.5	13.5

Sources: autorités centrafricaines; estimations des services du FMI et de la BM

⁴ Ces engagements envers la Chine sont inclus dans l'encours de la dette mais les calculs font abstraction du service de la dette.

Tableau 2. Dette extérieure par créancier, 2016

	2016	
	(milliards FCFA)	(pourcentage du PIB)
Multilatérale	125.2	12.0
Banque Mondiale	34.9	3.4
FMI	68.3	6.6
Autres	22.0	2.1
Bilatérale	128.2	12.3
Arabie Saoudite	9.9	1.0
Inde	24.5	2.4
Chine	43.5	4.2
Congo	18.2	1.7
Koweït	12.1	1.2
Privée/Autres	20.0	1.9

Sources: autorités centrafricaines; estimations des services du FMI et de la BM

HYPOTHÈSES DE L'AVD

7. **Les hypothèses macroéconomiques de référence sur lesquelles se fonde l'AVD ont été actualisées à la lumière des évolutions observées en 2016, en cohérence avec le cadre macroéconomique qui sous-tend l'accord FEC (encadré 1 et tableau 2).** Les services du FMI et de l'IDA prévoient une reprise plus graduelle que précédemment anticipée en raison du retard des investissements publics et des réformes. La croissance à moyen terme devrait atteindre 5,3 % en moyenne. À long terme, elle devrait s'élever à 3,5 %, ce qui coïncide avec les AVD précédentes. En matière budgétaire, le déficit primaire intérieur devrait progressivement s'améliorer conformément à la stratégie budgétaire au titre de l'accord FEC. En faisant l'hypothèse d'une reprise des exportations (sylviculture, coton et diamants), d'un léger rebond des investissements et de la poursuite du fort soutien des donateurs, le déficit des transactions courantes hors paiements d'intérêts à moyen terme devrait s'établir à 5,6 %. À long terme, il devrait atteindre 3 % environ, ce qui cadre avec une amélioration progressive de la position extérieure.

Encadré 1. République centrafricaine : hypothèses macroéconomiques pour la période 2017-36

La croissance du PIB réel devrait s'établir à 5,3 % sur la période 2018–21. La croissance devrait principalement être tirée par le rebond des secteurs de l'agriculture, du commerce et de la sylviculture, le redressement de l'investissement et la reprise de l'exploitation minière. L'absence de redressement significatif de l'activité économique qui aurait pu être attendu en raison du faible taux de croissance de départ est imputable à la situation très instable en matière de sécurité, aux dommages durables causés par le conflit et au manque d'infrastructures et de ressources énergétiques. Le taux de croissance à long terme est maintenu à 3,5 %, comme dans les AVD précédentes.

L'inflation moyenne devrait se stabiliser à moyen terme et converger vers 3 %, conformément aux critères de convergence de la CEMAC.

Le déficit primaire intérieur devrait s'élever à 1,9 % du PIB en 2017, après avoir atteint un niveau exceptionnellement faible en 2016 lorsque des contraintes de liquidités ont entraîné une compression des dépenses. À partir de 2018, la projection du déficit primaire intérieur s'améliorera de façon régulière. Le déficit primaire à long terme, qui inclut les dotations budgétaires et les dépenses en capital financées sur ressources extérieures, augmentera progressivement pour s'établir à 2 %. Les recettes intérieures devraient se maintenir à 12 % du PIB, niveau potentiel actuellement estimé, tandis que les subventions en part du PIB devraient progressivement diminuer. À long terme, les dépenses primaires devraient s'établir à 15 % du PIB en moyenne.

Le déficit des transactions courantes hors paiements d'intérêts devrait peu à peu baisser à moyen et long terme. Les exportations devraient rebondir sous l'effet de la reprise attendue des secteurs des mines, de la sylviculture et de l'agriculture, favorisée par l'amélioration des conditions de sécurité et la levée complète de l'interdiction d'exportation de diamants à moyen terme. Toutefois, les exportations en pourcentage du PIB finiront par baisser en raison de la base d'exportation restreinte et de l'augmentation du PIB nominal. Les importations devraient diminuer en pourcentage du PIB, car l'accroissement de la capacité de production réduira les besoins d'importations.

Aide extérieure : les financements sous forme de dons devraient baisser, passant de 6 % du PIB en moyenne entre 2017 et 2019 à environ 2 % du PIB à long terme.

8. **La RCA a contracté un nouveau prêt d'un faible montant en 2017.** La Banque africaine de développement accordera un prêt d'appui budgétaire à des conditions très concessionnelles d'un montant de 8,8 milliards de FCFA, avec un élément de libéralité de 60,6 %.

Tableau 3. Projections macroéconomiques

	2017	2018-21
	<i>(en pourcentage du PIB)</i>	
Croissance du PIB reel (en pourcentage)	4.7	5.3
Deflateur du PIB (en pourcentage)	5.6	4.9
Déficit extérieur courant hors intérêts	-10.0	-5.6
Solde fiscale globale (hors dons)	-5.7	-4.8
Solde fiscale globale (dons inclus)	-0.3	1.1
Solde primaire intérieur	-1.9	-0.5
Dettes extérieures	24.4	19.0

RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

9. **Dans le scénario de référence, un indicateur relatif à la dette extérieure dépasse le seuil fixé⁵.** Le ratio valeur actualisée (VA) de la dette/exportations devrait être supérieur au seuil établi jusqu'en 2019, signe de l'étroitesse de la base d'exportation de la RCA. Le ratio VA de la dette/recettes se situe légèrement au-dessus du seuil malgré le faible niveau des recettes. Les ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes restent inférieurs aux seuils établis en raison de la concessionnalité de l'encours de la dette et du faible niveau du service de la dette.

10. **Ces résultats diffèrent légèrement de ceux de l'AVD de 2016.** La différence tient à une révision à la hausse du stock de la VA de la dette extérieure⁶ et à la révision de projections concernant des paiements du service de la dette à partir d'informations fournies par les autorités. Associés à une meilleure gestion macroéconomique, ces résultats se traduisent par une baisse et une stabilisation des ratios de la VA de la dette/exportations et de la VA de la dette/recettes à moyen terme.

11. **La présente AVD confirme que la RCA présente un risque élevé de surendettement extérieur.** Dans le scénario le plus extrême, tous les indicateurs dépassent les seuils établis et l'augmentation de la dette extérieure atteint un niveau considérable. Dans ce scénario, le ratio de la VA de dette/exportations reste au-dessus du seuil fixé pendant toute la période de projection. Quant au ratio de la VA de dette/recettes, il demeure supérieur au seuil jusqu'en 2025.

⁵ Les résidus négatifs dans le cadre de viabilité de la dette extérieure (tableau 1, p. 12) s'expliquent par des dons au titre de projets et des flux à court terme, prévus dans le compte de capital de la balance des paiements.

⁶ Principalement du fait d'une reclassification de la dette du FMI en dette externe.

12. **Les autres scénarios et les tests de résistance mettent en évidence des vulnérabilités.** Il est possible que le scénario historique ne reflète pas de manière adéquate les perspectives de référence de la RCA, car il se fonde sur l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE en 2009 et la situation économique durant les années de crise. Les résultats de l'analyse de sensibilité font toutefois ressortir des vulnérabilités, en particulier à des chocs combinés ou à une baisse des exportations.

Tableau 4. Seuils de référence et indicateurs d'endettement extérieur

	Seuils 1/	2017	2018-37 Peak
VA de la dette extérieure CGE			
PIB	30	15.6	14.5
Exportations	100	121.6	110.7
Recettes	200	176.4	153.6
Ratio service de la dette extérieure			
Exportations	15	6.8	10
Recettes	18	9.8	13.9

Sources: autorités centrafricaines; estimations des services du FMI et de la BM

1/ Policy-based thresholds as defined in the LIC DSA framework for a weak policy performer based on the 3-year average CPIA score.

RÉSULTATS DE L'ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

13. **Le ratio de la VA de la dette/PIB est vulnérable à une baisse de la croissance.** La stratégie budgétaire actuelle prévoit un règlement important des arriérés intérieurs au titre du FEC dans les prochaines années. Ce règlement, accompagné d'une croissance du PIB nominal permettra de réduire de façon considérable le niveau de la dette publique totale dans le scénario de référence avant la stabilisation du ratio de la VA de la dette publique/PIB au-dessous de 20 % (voir graphique 2 et tableau 5 ci-dessous).

14. **Les autres scénarios indiquent que la persistance d'une croissance faible aggraverait significativement la dynamique de la dette.** Le choc le plus extrême (baisse d'un écart-type du taux de croissance pour 2018-19) ferait passer le ratio VA de la dette/PIB de la RCA au-dessus du niveau de référence et l'amènerait sur une trajectoire intenable.

Tableau 5. Ratios d'endettement, 2016–20
(en pourcentage)

	2016	2017	2018	2019	2020
			Proj.		
Ratio VA de la dette/PIB					
2016 AVD	41.3	37.9	34.6	31.3	28.5
2017 AVD	35.3	30.6	26.0	22.0	19.2
Ratio VA de la dette/recettes et dons					
2016 AVD	318.3	286.9	251.8	218.7	183.3
2017 AVD	250.1	215.9	169.3	138.3	115.3
Ratio service de la dette/recettes et dons					
2016 AVD	15.2	10.3	11.3	11.3	10.7
2017 AVD	12.6	10.6	13.1	11.2	8.6
Recettes et dons					
2016 AVD	13.0	13.2	13.7	14.3	15.5
2017 AVD	14.1	14.2	15.4	15.9	16.7

Sources: autorités centrafricaines; estimations des services du FMI et de la BM

15. **Le risque global de surendettement de la RCA est également considéré comme élevé en raison de vulnérabilités significatives liées à la dette totale.** Le niveau de dette publique a significativement augmenté du fait de l'accumulation d'arriérés intérieurs et de l'effondrement du PIB après la crise de 2013. Le pays présente toujours d'importantes vulnérabilités aux chocs sur la croissance du PIB et les exportations. En outre, la matérialisation de passifs conditionnels pourrait compromettre la viabilité de la dette étant donné la faiblesse des capacités administratives, le manque de coordination au sein du secteur public et les risques budgétaires liés aux entreprises publiques. Les services du FMI et de l'IDA ainsi que les autorités estiment qu'il est prioritaire de réduire les éventuels chocs défavorables sur la croissance et les exportations de façon à éviter un surendettement. Dans le même temps, les réformes devraient mettre l'accent sur le renforcement de l'administration fiscale et de la gestion des finances publiques et l'amélioration de l'environnement économique afin d'accroître la croissance économique potentielle.

16. **Les autorités partagent l'évaluation des services du FMI et de l'IDA.** Elles reconnaissent que la situation en matière de viabilité de la dette est critique. Conformément aux conclusions, elles restent résolues à obtenir des dons pour financer les investissements et contracter des prêts à des conditions très concessionnelles seulement dans des cas exceptionnels lorsqu'un financement sous forme de dons s'avère impossible et dans les limites de l'accord FCE.

CONCLUSION

17. Comme dans l'AVD précédente, la RCA présente un risque élevé de surendettement.

Dans le scénario de référence, seul le ratio de la VA de la dette extérieure/exportations reste, pendant quelque temps, au-dessus du seuil établi. Le ratio de la VA de la dette extérieure/PIB demeure inférieur au niveau de référence tout comme les indicateurs concernant le service de la dette extérieure. Toutefois, les autres scénarios et les analyses de sensibilité montrent que la viabilité de la dette de la RCA est vulnérable à un ralentissement de la croissance du PIB, des recettes et des exportations.

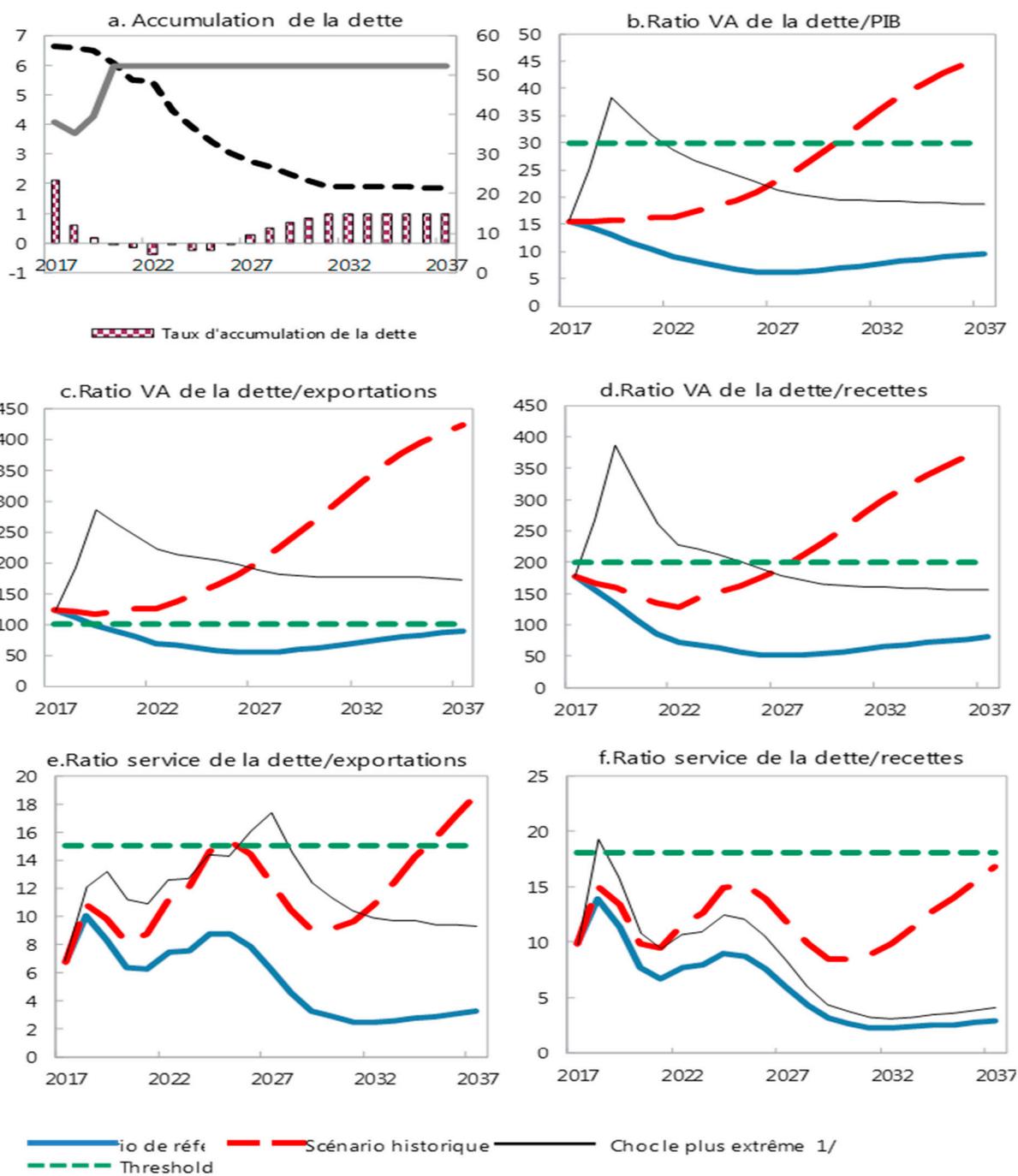
18. Il est urgent que la RCA améliore la mobilisation des recettes intérieures et favorise les exportations.

Le programme actuel des pouvoirs publics, soutenu par le FEC, prévoit une augmentation progressive des recettes intérieures à 10 % du PIB d'ici 2019. À cette fin, il sera essentiel de mettre pleinement en œuvre les réformes budgétaires ainsi que les plans d'action visant à renforcer les administrations fiscale et douanière. Les services encouragent les autorités à améliorer la gestion de la dette publique et à poursuivre leurs efforts dans le but de régler les arriérés extérieurs dans les meilleurs délais. La consolidation de la paix et de politiques structurelles afin d'améliorer le climat des affaires, l'accroissement de la productivité et la diversification de la base d'exportation renforceront encore davantage la viabilité de la dette.

19. La RCA devrait poursuivre une stratégie financière limitée aux dons et ne recourir à des financements à des conditions très concessionnelles que dans un très petit nombre de cas exceptionnels.

Les services du FMI et de l'IDA invitent les autorités à rechercher les conditions de financement extérieur les plus favorables possible et à ne contracter de nouvelles dettes concessionnelles que dans des cas exceptionnels pour mettre en œuvre des projets essentiels lorsqu'un financement sous forme de dons s'avère impossible à obtenir. Il serait utile d'analyser de façon rigoureuse et indépendante les coûts et les avantages de tout projet de ce type afin de s'assurer de sa rentabilité et de son absence d'impact budgétaire, de garantir une diligence raisonnable, notamment en matière de respect de la réglementation régissant la passation de marchés, et d'intégrer pleinement le projet à la procédure budgétaire ordinaire.

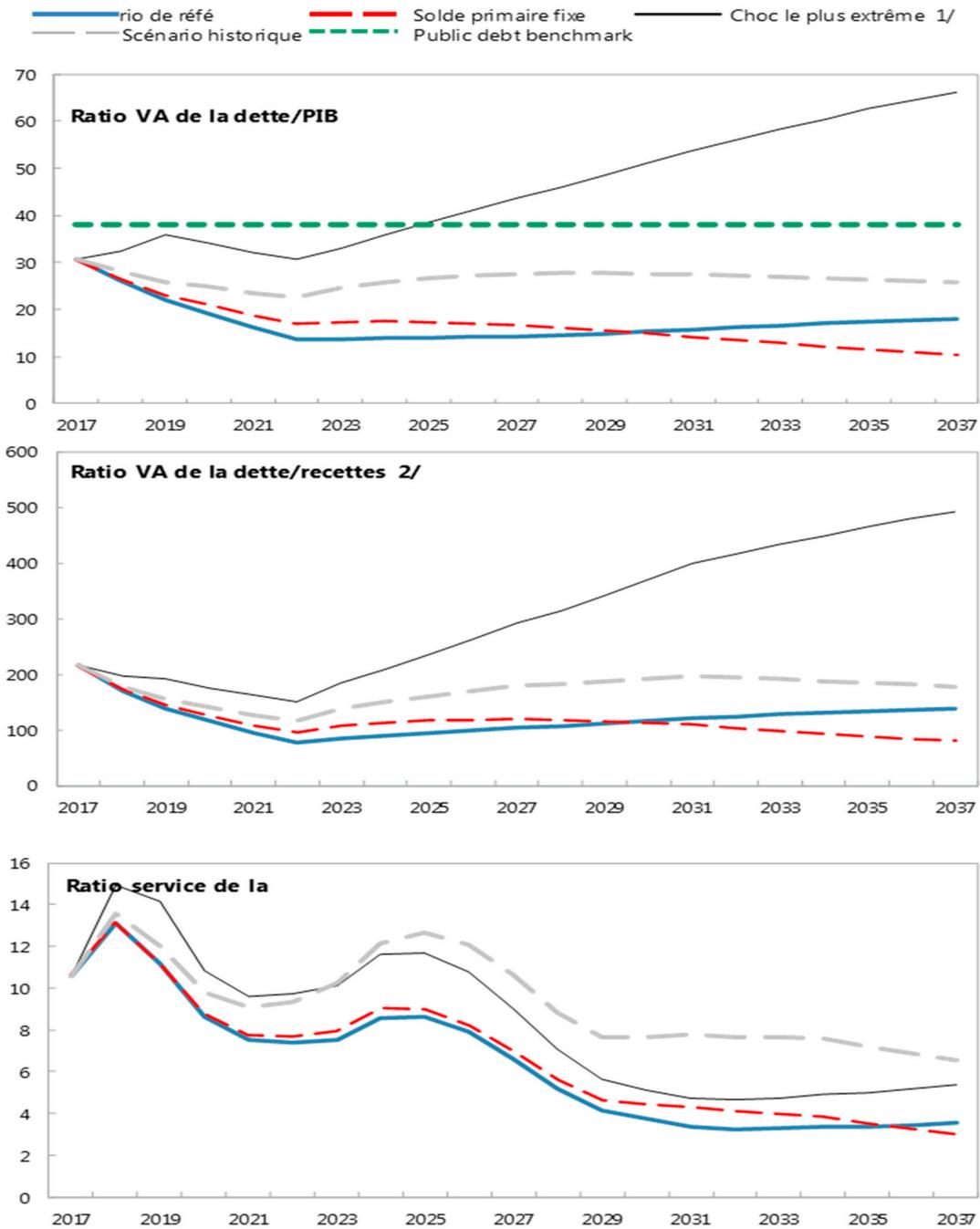
Graphique 1. République centrafricaine : indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État selon divers scénarios, 2017–37¹



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2027 ou avant. Au graphique b, cela correspond à un choc de type Combinaison ; au c, à un choc de type Combinaison ; au d, à un choc de type Combinaison ; et au f, à un choc de type Dépréciation ponctuelle .

Graphique 2. République centrafricaine : indicateurs de dette publique selon divers scénarios, 2017–37¹



Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui produit le ratio le plus élevé en 2023 ou ;
 2/ Les recettes incluent les dons.

Tableau 1. République centrafricaine : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2014–37¹
(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{6/} historique	Écart type ^{6/}	Projections							2017-2022			2023-2027	
	2014	2015	2016			2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne	2027	2037	Moyenne		
Dette extérieure (nominale) 1/	29.2	26.5	24.3			24.4	22.4	20.1	17.7	15.6	13.7				11.1	17.1	
dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)	29.2	26.5	24.3			24.4	22.4	20.1	17.7	15.6	13.7				11.1	17.1	
Variation de la dette extérieure	14.6	-2.7	-2.1			0.1	-2.0	-2.3	-2.5	-2.1	-1.9				0.1	0.4	
Flux générateurs d'endettement net identifiés	3.8	10.8	5.9			7.0	4.3	3.3	2.9	2.6	2.6				0.8	1.6	
Déficit extérieur courant hors intérêts	5.2	8.7	8.7	7.0	2.4	10.0	7.1	6.0	5.3	4.8	4.8				2.6	3.5	
Déficit de la balance des biens et services	24.5	22.0	18.8			19.5	16.8	15.0	13.6	12.3	11.7				8.6	7.9	
Exportations	13.0	12.6	12.8			12.8	13.1	13.4	13.2	13.0	13.0				11.5	10.8	
Importations	37.6	34.6	31.6			32.3	29.9	28.5	26.8	25.2	24.7				20.1	18.7	
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-18.5	-12.5	-9.8	-7.2	5.0	-12.0	-13.1	-12.4	-11.5	-10.7	-10.4				-5.7	-4.1	
dont : officiels	-11.3	-5.8	-5.3			-5.0	-5.5	-4.7	-4.1	-3.6	-3.3				-3.2	-2.5	
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	-0.8	-0.8	-0.3			2.5	3.4	3.3	3.2	3.2	3.4				-0.2	-0.2	
IDÉ nets (négatifs = entrées)	-0.1	-0.3	-0.4	-2.0	1.9	-2.2	-2.0	-1.8	-1.6	-1.5	-1.5				-1.6	-1.5	
Dynamique endogène de la dette 2/	-1.3	2.4	-2.4			-0.9	-0.9	-0.9	-0.8	-0.7	-0.6				-0.2	-0.4	
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.3	0.4	0.3			0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2				0.1	0.1	
Contribution de la croissance du RB réel	-0.1	-1.5	-1.1			-1.0	-1.1	-1.0	-1.0	-0.9	-0.8				-0.3	-0.5	
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1.5	3.6	-1.7			---	---	---	---	---	---				---	---	
Résiduel (3-4) 3/	10.8	-13.5	-8.0			-6.9	-6.2	-5.6	-5.3	-4.7	-4.5				-0.7	-1.2	
dont : financement exceptionnel	-0.8	0.0	-0.2			0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0				0.0	0.0	
VA de la dette extérieure 4/	---	---	15.3			15.6	14.5	13.1	11.6	10.3	9.0				6.1	9.6	
En pourcentage des exportations	---	---	120.1			121.6	110.7	97.5	87.8	79.4	69.3				53.7	88.5	
VA de la dette extérieure CGE	---	---	15.3			15.6	14.5	13.1	11.6	10.3	9.0				6.1	9.6	
En pourcentage des exportations	---	---	120.1			121.6	110.7	97.5	87.8	79.4	69.3				53.7	88.5	
En pourcentage des recettes publiques	---	---	188.0			176.4	153.6	132.7	107.0	85.7	71.2				51.4	79.8	
Ratio service de la dette/exportations (en pourcentage)	7.6	8.5	9.3			6.8	10.0	8.4	6.3	6.2	7.5				6.2	3.3	
Ratio service de la dette CGE/exportations (en pourcentage)	7.6	8.5	9.3			6.8	10.0	8.4	6.3	6.2	7.5				6.2	3.3	
Ratio service de la dette CGE/recettes (en pourcentage)	20.2	15.1	14.6			9.8	13.9	11.4	7.7	6.7	7.7				6.0	2.9	
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	0.1	0.2	0.2			0.2	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1				0.1	0.2	
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-9.4	11.4	10.9			9.9	9.1	8.3	7.7	6.9	6.7				2.5	3.1	
Principales hypothèses macroéconomiques																	
Croissance du RB réel (en pourcentage)	1.0	4.8	4.5	-0.7	12.7	4.7	5.0	5.2	5.5	5.6	5.6			5.3	3.3	3.4	
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	11.2	-10.9	6.9	4.1	8.5	6.8	6.7	6.2	6.3	6.2	4.0			6.1	3.3	3.3	
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 5/	2.7	1.2	1.5	1.9	0.7	0.8	0.8	0.9	1.0	1.1	1.1			0.9	1.2	0.9	
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	1.3	-9.6	13.1	1.7	14.0	12.3	14.2	14.7	10.4	10.0	10.3			12.0	5.1	7.0	
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	68.8	-14.0	2.1	8.2	25.9	14.5	3.6	6.5	5.5	5.8	7.7			7.2	5.4	7.4	
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	---	---	---	---	---	38.0	35.1	39.5	52.3	52.3	52.3			44.9	52.3	52.3	
Recettes publiques (hors dons, en pourcentage du RB)	4.9	7.1	8.2			8.8	9.4	9.9	10.8	12.0	12.7			12.0	12.0	12.0	
Flux d'aide (en milliards de dollars) 7/	0.2	0.1	0.1			0.1	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2			0.1	0.1	0.1	
dont : dons	---	---	---			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.1	0.2	---	
dont : prêts concessionnels	---	0.0	0.0			---	---	---	---	---	---			---	---	---	
Financement équivalent don (en pourcentage du PIB) 8/	---	---	---			6.6	6.6	6.5	6.0	5.5	5.5			2.7	1.9	2.5	
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) 8/	---	---	---			76.1	85.0	91.1	97.1	97.1	97.3			80.6	69.5	76.3	
<i>Pour mémoire :</i>																	
PIB nominal (milliards de dollars EU)	1.7	1.6	1.8			2.0	2.2	2.5	2.8	3.1	3.4			4.9	9.5		
Croissance du RB nominal en dollars	12.3	-6.6	11.7			11.9	12.1	11.7	12.2	12.2	9.9			11.7	6.8	6.8	
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	---	---	0.3			0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3			0.3	0.9		
(VA _t - VA _{t-1})/RB _{t-1} (en pourcentage)	---	---	---			2.1	0.6	0.2	-0.1	-0.1	-0.4			0.4	0.3	0.6	
Envois de fonds bruts des travailleurs (milliards de dollars EU)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0		
PV of PPG external debt (in percent of GDP + remittances)	---	---	15.4			15.6	14.5	13.1	11.6	10.3	9.0			6.2	9.6		
PV of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	---	---	123.5			124.9	113.5	99.7	89.7	81.1	70.6			54.7	89.7		
Debt service of PPG external debt (in percent of exports + remittances)	---	---	9.6			7.0	10.3	8.6	6.5	6.4	7.6			6.3	3.3		

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Comprend à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p+g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du RB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix.

4/ On suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

5/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

7/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

8/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

Tableau 2. République centrafricaine : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2017–37
(en pourcentage)

	Projections							2037
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	16	14	13	12	10	9	6	10
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	16	16	16	16	16	16	23	46
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	16	15	14	12	11	10	8	15
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	16	18	19	17	15	13	9	14
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	16	16	17	16	14	12	9	11
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	16	16	16	14	13	11	8	12
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	16	21	25	23	20	19	14	12
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	16	25	38	35	31	29	21	19
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	16	20	18	16	14	13	9	13
Ratio VA de la dette/exportations								
Scénario de référence	122	111	98	88	79	69	54	88
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	122	119	117	120	125	125	200	422
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	122	113	102	92	84	74	73	138
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	122	111	98	88	79	69	54	88
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	122	160	220	201	183	163	133	167
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	122	111	98	88	79	69	54	88
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	122	160	186	172	158	144	121	115
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	122	192	285	263	243	221	187	173
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	122	111	98	88	79	69	54	88
Ratio VA de la dette/recettes								
Scénario de référence	176	154	133	107	86	71	51	80
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	176	166	159	146	135	129	191	380
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	176	157	138	112	90	76	70	124
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	176	187	197	159	126	105	76	118
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	176	170	176	144	116	98	74	88
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	176	172	166	134	106	88	64	99
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	176	222	253	209	171	148	116	104
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	176	267	387	319	261	226	179	155
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	176	215	186	150	119	99	71	111

Tableau 2. République centrafricaine : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2017–37 (suite et fin)
(en pourcentage)

Ratio service de la dette/exportations								
Scénario de référence	7	10	8	6	6	8	6	3
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	7	11	10	8	9	11	12	19
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	7	10	9	7	7	8	5	6
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	7	10	8	6	6	8	6	3
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	7	13	15	12	11	13	14	7
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	7	10	8	6	6	8	6	3
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	7	10	9	8	7	9	11	6
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	7	12	13	11	11	13	17	9
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	7	10	8	6	6	8	6	3
Ratio service de la dette/recettes								
Scénario de référence	10	14	11	8	7	8	6	3
A. Scénarios de rechange								
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2013-2033 1/	10	15	13	10	9	12	12	17
A2. Nouveaux emprunts du secteur public à des conditions moins favorables en 2013-2033 2	10	14	12	8	7	8	5	6
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	10	17	17	11	10	11	9	4
B2. Croissance de la valeur des exportations à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 3/	10	14	12	8	7	8	8	4
B3. Déflateur du PIB en dollars EU à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	10	16	14	10	8	10	7	4
B4. Flux non générateurs d'endettement net à leur moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015 4/	10	14	12	9	8	9	11	5
B5. Combinaison de B1-B4 avec chocs d'un demi-écart type	10	17	18	14	12	13	17	8
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 % par rapport au scénario de référence en 2014 5/	10	19	16	11	9	11	8	4
<i>Pour mémoire :</i>								
Éléments supposés du financement résiduel (c.-à-d. en sus du scénario de référence) 6/	50	50	50	50	50	50	50	50

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

2/ On suppose que le taux d'intérêt sur les nouveaux emprunts est de 2 points de pourcentage supérieur à celui retenu dans le scénario de référence, et que le différé d'amortissement est de 2 points de pourcentage supérieur.

3/ Par hypothèse, la valeur des exportations reste en permanence au niveau plus faible, mais le solde extérieur courant, en pourcentage du PIB, retourne à son niveau de référence après le choc (ce qui laisse implicitement supposer un ajustement compensatoire du niveau des importations).

4/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

5/ Par dépréciation, on entend une baisse en pourcentage du taux dollar/monnaie nationale qui ne dépasse jamais 100%.

6/ S'applique à tous les tests de résistance sauf A2 (conditions moins favorables) où les conditions de tous les nouveaux financements sont celles qui sont précisées à la note 2.

Tableau 3. République centrafricaine : cadre de viabilité de la dette publique, scénario de référence, 2014–37
(en pourcentage du PIB sauf indication contraire)

	Effectif			Moyenne ^{5/}	Écart type ^{5/}	Estimation					Projections				
	2014	2015	2016			2017	2018	2019	2020	2021	2022	2013-18 Moyenne		2027	2037
Dette du secteur public 1/	54.8	51.1	44.3			39.4	33.9	29.1	25.3	21.5	18.3		19.3	25.5	
<i>dont : libellée en devises</i>	29.2	26.5	24.3			24.4	22.4	20.1	17.7	15.6	13.7		11.1	17.1	
Variation de la dette du secteur public	16.2	-3.7	-6.7			-4.9	-5.4	-4.9	-3.8	-3.8	-3.2		0.5	0.4	
Flux générateurs d'endettement identifiés	-6.7	-3.2	-7.0			-4.2	-4.7	-4.3	-4.2	-4.2	-3.7		0.3	0.7	
Déficit primaire	-3.6	0.1	-2.1	-0.3	2.7	-0.1	-1.1	-1.3	-1.7	-2.1	-2.2	-1.4	1.1	2.1	
Recettes et dons	15.7	14.3	14.1			14.2	15.4	15.9	16.7	17.3	18.0		14.0	13.0	
<i>dont : dons</i>	10.8	7.2	6.0			5.3	5.9	6.1	5.8	5.3	5.3		2.0	1.0	
Dépenses primaires (hors intérêts)	12.1	14.4	12.0			14.0	14.2	14.6	15.0	15.2	15.7		15.1	15.1	
Dynamique automatique de la dette	-2.1	-2.3	-4.8			-4.0	-3.5	-3.0	-2.5	-2.1	-1.5		-0.9	-1.3	
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-3.6	-5.0	-4.6			-3.8	-3.3	-2.7	-2.3	-1.9	-1.5		-0.9	-1.3	
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-3.2	-2.5	-2.4			-1.8	-1.4	-1.0	-0.8	-0.5	-0.4		-0.2	-0.5	
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-0.4	-2.5	-2.2			-2.0	-1.9	-1.7	-1.5	-1.3	-1.1		-0.6	-0.8	
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	1.5	2.7	-0.2			-0.3	-0.2	-0.3	-0.3	-0.2	0.0		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	-1.0	-1.0	-0.1			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Produit des privatisations (négatif)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Comptabilisation des passifs implicites ou conditionnels	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Allègement de la dette (Initiative PPTe et autres)	-1.0	-1.0	-0.1			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0.0	0.0	0.0			0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0		0.0	0.0	
Résiduel, y compris variations des actifs	22.9	-0.5	0.2			-0.8	-0.8	-0.6	0.4	0.3	0.5		0.2	-0.3	
Autres indicateurs de viabilité															
VA de la dette du secteur public	35.3			30.6	26.0	22.0	19.2	16.2	13.6		14.4	18.0	
<i>dont : libellée en devises</i>	15.3			15.6	14.5	13.1	11.6	10.3	9.0		6.1	9.6	
<i>dont : extérieure</i>	15.3			15.6	14.5	13.1	11.6	10.3	9.0		6.1	9.6	
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur)	
Besoin de financement brut 2/	-1.9	1.8	-0.3			1.4	0.9	0.5	-0.2	-0.8	-0.9		2.1	2.5	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes et dons (en %)	250.1			215.9	169.3	138.3	115.3	93.7	75.9		102.7	138.4	
Ratio VA de la dette du secteur public/recettes (en %)	433.2			346.3	276.1	223.6	177.4	135.0	107.6		119.9	149.6	
<i>dont : extérieure 3/</i>	188.0			176.4	153.6	132.7	107.0	85.7	71.2		51.4	79.8	
Ratio service de la dette/recettes et dons (en %) 4/	10.5	11.9	12.6			10.6	13.1	11.2	8.6	7.5	7.4		6.6	3.6	
Ratio service de la dette/recettes (en %) 4/	33.7	24.1	21.8			17.0	21.4	18.0	13.3	10.9	10.5		7.7	3.8	
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB	-19.8	3.8	4.6			4.8	4.3	3.5	2.1	1.7	1.0		0.6	1.6	
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires															
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1.0	4.8	4.5	-0.7	12.7	4.7	5.0	5.2	5.5	5.6	5.6	5.3	3.3	3.4	3.5
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (en pourcentage)	2.7	1.2	1.5	1.9	0.7	0.8	0.8	0.9	1.0	1.1	1.1	0.9	1.2	0.9	1.1
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en pourcentage)	-8.9	-4.8	-5.1	1.3	7.1	-3.8	-2.6	-1.6	-0.8	0.0	1.1	-1.3	-0.4	-1.9	-0.6
Dépréciation du taux de change réel (en pourcentage, + dénote une	11.2	10.3	-0.9	1.8	7.1	-1.2
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	11.1	6.2	6.4	5.0	3.1	5.6	5.5	5.0	4.7	4.3	4.0	4.9	3.3	3.3	3.3
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du l	-13.9	24.2	-12.6	-0.2	10.2	22.5	6.4	8.1	8.3	7.0	9.2	10.3	3.3	3.4	3.2
Élément de don des nouveaux emprunts extérieurs (en pourcentage)	38.0	35.1	39.5	52.3	52.3	52.3	44.9	52.3	52.3	...

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ [Indiquer la couverture du secteur public, par ex., administration générale ou secteur public non financier. Préciser en outre si la dette est brute ou nette.]

2/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente.

3/ Les recettes excluent les dons.

4/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

5/ Les moyennes historiques et écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Tableau 4. République centrafricaine : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de dette publique, 2017–37

	Projections							
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2027	2037
Ratio VA de la dette/PIB								
Scénario de référence	31	26	22	19	16	14	14	18
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	31	28	26	25	24	23	27	26
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	31	26	23	21	19	17	17	10
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	31	27	24	22	19	18	28	70
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	31	33	36	34	32	31	44	66
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	31	28	25	22	19	16	17	19
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	31	31	31	28	26	24	32	47
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	31	32	27	24	20	17	16	17
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	31	31	27	23	20	17	18	20
Ratio VA de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	216	169	138	115	94	76	103	138
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	216	178	154	139	126	115	179	177
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	216	172	145	126	108	95	119	79
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	216	173	145	126	109	95	192	511
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	216	196	191	175	162	150	292	492
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	216	180	160	134	111	91	120	149
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	216	189	174	155	138	124	220	352
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	216	207	170	142	117	96	113	129
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	216	201	167	141	116	97	125	153
Ratio service de la dette/recettes 2/								
Scénario de référence	11	13	11	9	8	7	7	4
A. Scénarios de rechange								
A1. Croissance du PIB réel et solde primaire à leur moyenne historique	11	14	12	10	9	9	11	7
A2. Solde primaire inchangé par rapport à son niveau de 2013	11	13	11	9	8	8	7	3
A3. Croissance du PIB en permanence plus faible 1/	11	13	12	9	8	8	9	14
B. Tests paramétrés								
B1. Croissance du PIB réel à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	11	15	14	11	10	10	12	17
B2. Solde primaire à sa moyenne historique moins un écart-type en 2014-2015	11	13	11	9	8	8	7	4
B3. Combinaison de B1-B2 en utilisant des chocs d'un demi-écart type	11	14	13	10	9	9	10	12
B4. Dépréciation réelle ponctuelle de 30 % en 2014	11	15	14	11	10	10	9	5
B5. Augmentation de 10 % du PIB des autres flux générateurs d'endettement en 2014	11	13	12	10	8	8	8	5

Sources : autorités nationales; estimations et projections des services.

1/ Suppose que la croissance du PIB réel est à son niveau de référence moins un écart type, divisé par la racine carrée de la durée de la période de

2/ Les recettes incluent les dons.

**Déclaration de MM. Sembene, N'Sonde, et Bangrim Kibassim
à propos de la République centrafricaine
Réunion du Conseil d'administration
17 juillet 2017**

Les autorités de la République centrafricaine (RCA) sont résolues à maintenir l'élan des réformes engagées au cours du programme actuellement appuyé par le Fonds monétaire international. Face à des problèmes sécuritaires persistants et à un environnement extérieur peu favorable, les autorités de la RCA ont réussi à poursuivre la mise en œuvre de leur politique économique et de leur programme de réformes, ce qui a produit des résultats globalement satisfaisants dans le cadre de l'accord appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC), d'après l'évaluation des services du FMI.

Malgré ces progrès encourageants, le pays demeure fragile, en proie à des conditions de sécurité précaires, des besoins sociaux considérables et des capacités limitées. Dans ce contexte, les autorités comptent sur un appui soutenu de la communauté internationale alors qu'elles œuvrent pour obtenir la paix et la réconciliation, instaurer un processus de paix ample et inclusif, poursuivre les réformes économiques en cours, fournir les services sociaux essentiels et réaliser les projets d'infrastructures de base.

À la lumière des résultats satisfaisants et de leur attachement renouvelé aux objectifs du programme appuyé par la FEC, les autorités sollicitent l'achèvement de la deuxième revue de l'accord au titre de la FEC. Elles se réjouiraient également d'un soutien du Conseil d'administration à leur demande d'augmentation du niveau d'accès aux ressources du FMI pour répondre à des besoins supplémentaires de balance des paiements.

Évolution récente et perspectives

En 2016, la croissance a atteint 4,5 % grâce au rebond de certains secteurs, à savoir le coton, le café et les activités forestières. L'inflation pour la même période est estimée à 4,6 %. Sur le plan des finances publiques, le gouvernement a maintenu le solde primaire intérieur à un niveau conforme à l'objectif du programme, notamment en réduisant les dépenses primaires hors salaires pour compenser l'insuffisance de recettes douanières. Sur le plan extérieur, le déficit courant s'est stabilisé autour de 9 % du PIB en 2016 à la faveur d'une amélioration des termes de l'échange, d'une baisse des importations liées aux investissements et d'une hausse des exportations.

Les services du FMI estiment que les risques baissiers restent prédominants en raison des incertitudes internes et externes. À l'avenir, l'amélioration des conditions sécuritaires attendue du dialogue en cours, du processus actuel de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement (DDRR) et du redéploiement des forces de défense, devrait

contribuer à pérenniser la reprise de la production forestière, caféière et cotonnière, tout en créant des conditions propices à une relance rapide de l'activité dans les secteurs agricole et minier, entre autres. Le taux de croissance devrait passer à 4,7 % cette année.

Mise en œuvre du programme

La mise en œuvre du programme appuyé par la FEC a été satisfaisante du point de vue quantitatif, car tous les critères de réalisation quantitatifs de cette deuxième revue ont été respectés. Du point de vue structurel, des dispositions ont été prises pour réaliser les deux repères structurels sur lesquels des retards ont été accusés du fait des capacités limitées. Ils portent notamment sur la consolidation du Compte unique du Trésor et la suspension des indemnités d'expatriation des diplomates arrivés en fin de mission. Des progrès ont été accomplis en vue de la mise en œuvre de ces repères, notamment dans le cadre des trois mesures préalables à l'achèvement de la présente revue. Hormis le retard de réalisation du repère relatif aux indemnités d'expatriation des diplomates, les mesures préalables comprennent la publication d'un rapport d'exécution budgétaire à fin mars 2017 et la fin de la sous-traitance de la gestion douanière.

Politique économique et programme de réformes

Les autorités comptent tirer parti des perspectives favorables pour mettre en œuvre leur politique économique et leur programme de réformes. Ces perspectives sont tributaires de l'amélioration de la sécurité, de l'augmentation des investissements publics et de la croissance de la production agricole et minière. Le programme des autorités reste guidé par le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix en Centrafrique (RCPCA). Comme l'indique le rapport des services du FMI, les partenaires au développement de la RCA se sont engagés à hauteur de 2,2 milliards de dollars, lors de la conférence des bailleurs de fonds de Bruxelles en novembre 2016, en appui au RCPCA. Les autorités espèrent que ces annonces se concrétiseront, car tout manque à percevoir ou retard de l'aide extérieure risque de nuire à l'élan des réformes et de compromettre le redressement économique, voire de faire avorter le processus de consolidation de la paix. Afin de pérenniser la réussite du programme appuyé par la FEC, il est indispensable que le FMI et d'autres partenaires poursuivent leurs activités de renforcement des capacités. À cet égard, nous nous félicitons des ententes conclues entre les autorités et le Fonds monétaire international au sujet d'une stratégie globale en la matière, qui fait partie du projet-pilote de Cadre de renforcement des capacités.

Pour sa part, le gouvernement est conscient de sa responsabilité de préserver la viabilité budgétaire, de poursuivre le processus de DDRR et de garantir la cohésion sociale. Il est déterminé à faire des progrès dans ce sens.

Poursuivre les réformes budgétaires

Les autorités restent résolues à améliorer davantage la mobilisation des recettes intérieures. À cette fin, elles s'attelleront à renforcer l'administration douanière en améliorant le contrôle et en renforçant les procédures, en vue d'accroître la transparence et de recouvrer les pertes. Par ailleurs, la réforme de l'administration fiscale, en particulier du régime de TVA, devrait contribuer à améliorer la gestion des finances publiques et à accroître les recettes.

Pour ce qui est des dépenses, les autorités prendront les mesures nécessaires pour limiter les dépenses courantes. Elles prévoient notamment de maintenir le gel des avances sur salaire et de plafonner l'indemnisation des voyages officiels. La réforme en cours de la fonction publique permettra aussi de maîtriser les dépenses publiques. En même temps, la priorité sera accordée aux investissements dans les infrastructures essentielles qui devraient avoir des effets considérables et stimuler l'activité économique, ainsi que la création d'emplois.

Renforcer la gestion des finances publiques et de la dette

L'amélioration de la GFP est une condition *sine qua non* à la réussite du programme économique des autorités. Toutefois, la mise en œuvre effective des mesures demeure un défi dans ce pays fragile. Dans un souci de transparence et d'efficacité, les autorités prévoient d'interdire l'ouverture de nouveaux comptes du Trésor, de canaliser les recettes vers le compte unique du Trésor et de continuer de réduire le recours aux dépenses avant ordonnancement. En outre, elles entreprendront la production des rapports d'exécution budgétaire et renforceront le système informatique de la comptabilité publique pour adapter les pratiques à des normes plus strictes.

La réduction des arriérés de paiement intérieurs contribue à améliorer la GFP et est cruciale pour garantir la croissance et la paix. À la suite des audits des arriérés dus aux banques commerciales, des arriérés envers les petites et moyennes entreprises (PME) et des arriérés de paiement des salaires et des pensions, un plan de règlement global sera adopté. Les arriérés envers les banques commerciales en particulier seront titrisés avec le concours de la BEAC. L'apurement des arriérés dus aux PME commerciales, qui est indispensable pour réduire les prêts improductifs des banques, atténuer les contraintes de liquidité de ces entreprises et leur permettre de restaurer leurs capacités productives, créera un besoin supplémentaire de financement de la balance des paiements. En cas d'approbation, la demande d'augmentation du niveau d'accès au titre de l'accord FEC permettra de combler ce déficit.

Le règlement des arriérés de dette publique figure en tête des priorités des autorités centrafricaines. L'essentiel des arriérés de paiement extérieurs accumulés après l'Initiative PPTE a été apuré et le gouvernement entretient un dialogue suivi avec les créanciers restants,

dont certains ont déjà indiqué leur intention d'annuler les arriérés qui leur sont dus. Parallèlement, des efforts sont en cours pour régler les arriérés extérieurs accumulés avant l'Initiative PPTE.

Le renforcement du cadre de gestion de la dette de la RCA bénéficie de l'assistance technique et de la formation fournies par le FMI. Les autorités auront recours à des dons et des ressources hautement concessionnelles pour financer les projets importants. Elles appellent les partenaires bilatéraux et multilatéraux à octroyer de tels financements à la RCA.

Réformes du secteur financier

Les autorités tiennent tout particulièrement à assurer la santé du système financier et à renforcer l'intermédiation financière. Toutes les banques, à l'exception d'une, respectent les normes prudentielles de fonds propres et demeurent solides. Comme souligné plus haut, les autorités sont déterminées à apurer rapidement les arriérés envers les banques commerciales.

Le dispositif de supervision bancaire est en train d'être renforcé moyennant l'appui de la COBAC, avec un accent sur les pratiques de gouvernance et la gestion des risques. Les autorités mettent en œuvre un plan de travail dédié à la promotion de l'intermédiation financière et à l'inclusion financière. De surcroît, elles renforceront le système judiciaire et moderniseront les services bancaires, notamment par la banque mobile. En matière d'accès au crédit, la priorité est accordée au secteur agricole, étant donné le rôle déterminant qu'il peut jouer dans l'augmentation de l'inclusion financière et la réduction de la pauvreté.

Renforcement des capacités

La réussite de la mise en œuvre du programme de la RCA dépendra du rétablissement de ses capacités administratives et d'absorption. Les autorités expriment leur reconnaissance pour les différentes sessions de formation et d'assistance technique offertes par le Fonds monétaire international et d'autres partenaires, notamment sur la politique fiscale, le recouvrement de recettes, la gestion des finances publiques, la gestion de la dette publique, les capacités macro-budgétaires et les statistiques macroéconomiques. Elles souhaitent que le FMI continue de fournir de l'assistance technique dans ces domaines.

Conclusion

La République centrafricaine est un pays en situation de fragilité qui a besoin d'une assistance financière et technique de longue durée pour faire des progrès sensibles en matière de rétablissement de la paix et de la stabilité politique, de préservation de la stabilité macroéconomique et de création de conditions propices à une croissance durable et inclusive. Les autorités restent pleinement engagées à rétablir la paix et la stabilité de manière durable.

À cet égard, elles s'emploient sans relâche à entretenir un dialogue rapproché avec tous les groupes armés qui participent actuellement au processus de DDRR. En outre, elles continuent de faire preuve d'un attachement ferme à des réformes substantielles, en s'appuyant sur les progrès enregistrés récemment. Les autorités forment l'espoir que leurs efforts continueront de bénéficier de l'accompagnement de la communauté internationale, en particulier du Fonds monétaire international.

Nous invitons les administrateurs à se prononcer en faveur de l'achèvement de la deuxième revue de l'accord appuyé par la FEC et de l'augmentation du niveau d'accès aux ressources au titre de la FEC.